

Date de dépôt: 27 janvier 2005

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil concernant la politique régionale,
transfrontalière et européenne**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément à l'article 66, lettre a, chiffre 3, de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01), le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil « un rapport écrit circonstancié sur les questions régionales importantes. »

**RAPPORT
DU CONSEIL D'ETAT
AU GRAND CONSEIL CONCERNANT
LA POLITIQUE RÉGIONALE,
TRANSFRONTALIÈRE
ET EUROPÉENNE**

SOMMAIRE

I.	Introduction générale	p. 6
II.	Les contraintes du territoire genevois	p. 8
1.	Un territoire exigu et excentré par rapport au reste de la Suisse	p. 8
2.	Un marché immobilier tendu	p. 8
3.	Un marché de l'emploi extra-cantonal	p. 9
4.	Des disparités économiques	p. 10
5.	Une gouvernance territoriale limitée	p. 11
6.	Des relations transfrontalières tributaires des facteurs psychologiques	p. 11
III.	Les atouts du territoire genevois	p. 12
1.	Conditions favorables pour l'implantation d'entreprises à Genève	p. 12
2.	L'impact de l'Aéroport international pour la région franco-genevoise	p. 13
3.	La Genève internationale	p. 13
4.	Un environnement et une qualité de vie reconnus	p. 14
IV.	Quel positionnement pour Genève ?	p. 15
1.	Genève dans son contexte régional et transfrontalier	p. 15
1.1.	Genève, centre d'une agglomération transfrontalière	p. 16
1.2.	Genève à l'extrémité de la Suisse occidentale	p. 16
1.3.	Genève au cœur de la deuxième agglomération de Rhône-Alpes	p. 16
2.	Genève et l'intégration européenne	p. 18
V.	Les défis pour Genève	p. 19
1.	Pour répondre à ces défis	p. 20
1.1.	Actions concrètes au niveau international et européen	p. 21
1.2.	Actions concrètes au niveau fédéral, régional et transfrontalier	p. 21
1.3.	Actions concrètes au niveau institutionnel	p. 22

VI.	Bilan des actions transfrontalières 2001-2004	p. 22
1.	La collaboration transfrontalière	p. 22
2.	Le Comité régional franco-genevois	p. 23
2.1.	Au niveau des résultats	p. 24
3.	Le Conseil du Léman	p. 25
4.	L'Accord de Karlsruhe	p. 27
5.	Le Téléphérique du Salève	p. 28
6.	Un projet d'agglomération dans l'espace franco-valdo-genevois	p. 28
7.	La liaison ferroviaire CEVA	p. 30
8.	Rectangle d'Or (pôle transfrontalier «Genève-Pays de Gex»)	p. 30
9.	Etoile-Annemasse – Genève (pôle de la gare d'Annemasse)	p. 31
10.	La Porte Sud de Genève	p. 32
11.	Informations et communication	p. 32
12.	Perspectives d'Avenir	p. 33
VII.	Les affaires européennes	p. 33
1.	Evolution de l'Union européenne et son impact sur la Suisse et Genève	p. 33
2.	Les Accords bilatéraux entre la Confédération helvétique et l'Union européenne	p. 35
2.1.	Accords bilatéraux I	p. 35
2.2.	Accords bilatéraux bis	p. 37
2.3.	Information sur les Accords bilatéraux	p. 38
2.4.	Consultation des cantons	p. 39
3.	Le programme communautaire Interreg	p. 39
4.	Représentation du Canton de Genève dans les instances européennes	p. 40
4.1.	Le Conseil de l'Europe	p. 40
4.2.	L'Assemblée des régions d'Europe	p. 41
VIII.	La collaboration intercantonale	p. 42
1.	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale	p. 42
1.1.	Réunion des secrétaires des conférences régionales	p. 45
2.	Conférence des Gouvernements cantonaux	p. 45
3.	Collaboration bilatérale Vaud-Genève	p. 46

IX.	Conclusion	p. 47
X.	Liste des acronymes utilisés	p. 48
XI.	Remerciements	p. 49
XII.	Annexes	p. 50

1. Rapport du groupe de réflexion prospective « Les grands enjeux d'une politique transfrontalière, régionale et européenne du Canton de Genève », août 2004
2. Liste des actions transfrontalières par domaines d'activités de 1997 à 2004
3. Organigramme du CRFG
4. Organigramme du Conseil du Léman

I. Introduction générale

Existe-t-il encore une frontière entre le Canton de Genève et les Départements français qui l'entourent ? Les Accords bilatéraux signés en 1999 entre la Suisse et l'Union européenne, et en particulier la libre circulation des personnes, contribuent, sans aucun doute, à gommer ce qu'il en reste de tangible, dans un territoire transfrontalier qui s'impose désormais comme l'espace de vie quotidien de quelque 750 000 habitants. Les changements à l'œuvre (mondialisation, libéralisation du marché de l'emploi, changement d'échelle socio-économique) rendent plus que jamais nécessaire la gestion économique et politique d'un territoire aussi intégré que l'espace franco-valdo-genevois. Ces transformations importantes dessinent les contours d'une nouvelle agglomération transfrontalière et font de la coopération transfrontalière un enjeu majeur pour l'avenir de Genève.

La dynamique d'ouverture des marchés qui prévaut dans la région, comme partout ailleurs, induit un développement qui ignore la frontière. Le Canton de Genève comme les Départements français voisins doivent désormais faire face à des évolutions similaires. Même dynamisme démographique avec une population qui augmente à un rythme de 1,5% par année; même crise du logement avec une augmentation pénalisante des prix du foncier (en particulier dans la partie française), mêmes problèmes d'engorgement, dû au trafic des pendulaires. Sur le marché du travail également les taux de chômage se rejoignent avec, paradoxalement, une pénurie de main-d'œuvre dans les mêmes secteurs d'activités. L'attractivité due à la vitalité de la région franco-valdo-genevoise génère des effets qui doivent être accompagnés, gérés et maîtrisés par une politique volontariste, en phase avec la réalité.

La coopération transfrontalière n'est donc plus une option mais une nécessité. D'autant que la constitution d'un espace régional compétitif est de plus en plus indispensable face à l'émergence de pôles urbains forts sur le plan européen, tels le Grand Lyon, le pôle Milan-Turin, ou encore le sud de l'Allemagne.

Comme dans toutes les régions transfrontalières en Europe, les discontinuités administratives qui traversent un espace fonctionnel font obstacle à une gestion efficace et coordonnée des problématiques économiques et sociales. Ces difficultés sont dues aux différences institutionnelles, réglementaires et politiques, mais aussi à la frontière qui s'avère plus tenace dans les mentalités que dans la vie quotidienne. Il s'agit

donc d'inventer une nouvelle façon de penser la région transfrontalière pour le bien-être des populations qui y vivent.

L'extension de l'Accord de Karlsruhe au Canton de Genève, qui prévoit la création de Groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) pourvus d'une personnalité juridique et de fonds propres, a permis de se doter d'un nouvel outil de coopération transfrontalière qui, sans être la panacée, ouvre la voie à des réalisations concrètes. Mais il ne peut à lui seul répondre au besoin d'une « gouvernance » coordonnée dans la région franco-valdo-genevoise¹.

A cette fin, il est urgent de libérer et d'alléger davantage la coopération transfrontalière des freins institutionnels qui pèsent sur son efficacité, et de redéfinir les structures, les procédures et les méthodes de coopération, afin de permettre de mieux répondre aux nouveaux défis que pose la dynamique d'agglomération dans un espace transfrontalier.

Genève, dit-on, s'est faite par l'histoire contre la géographie. Mais la géographie est têtue : l'agglomération de Genève se développe spontanément dans son espace naturel, en faisant fi de cette frontière historique. Lui reste à écrire l'histoire actuelle en fonction de cette réalité.

Avertissement :

Dans sa première partie (du point I à V), le présent rapport a été élaboré sur la base des réflexions menées par un groupe de travail mandaté par le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) pour tenter d'apporter une vision prospective sur le positionnement du Canton de Genève dans son environnement international, régional et européen (l'intégralité de ce texte écrit en août 2004 et actualisé en novembre 2004 se trouve en annexe I). Partant de cette approche fonctionnelle, le groupe a recensé les faiblesses et les atouts du Canton, ainsi que les défis à relever pour jouer gagnant. La deuxième partie du rapport (à partir du point VI) se présente sous la forme d'un bilan global des actions transfrontalières entre 2001 et 2004, dont le détail figure en annexe II.

¹ Une liste des accords, traités et conventions touchant aux affaires extérieures (Genève et sa région) de 1997 à 2004 se trouve à la fin de l'annexe II.

II. Les contraintes du territoire genevois

1. Un territoire exigu et excentré par rapport au reste de la Suisse

Le Canton de Genève partage 4,5 kilomètres de frontière avec la Suisse et 103 kilomètres avec la France. Enclavé dans le territoire de la Région Rhône-Alpes qui compte plus de six millions d'habitants (soit presque autant que l'ensemble de la Suisse) il se trouve fortement excentré sur le territoire national.

Alors que son territoire ne s'étend que sur 282 kilomètres carrés, le Canton de Genève voit sa population croître à un rythme soutenu d'environ 5000 à 6000 personnes par année, depuis cinq ans, ce qui témoigne de son attractivité. Fin 2003, il comptait plus de 437 000 habitants pour 260 000 emplois² (y compris les fonctions au sein des organisations internationales et non gouvernementales) dont 60% d'habitants de nationalité suisse seulement.

Avec une forte densité de population (1502 habitants au kilomètre carré), le Canton se positionne très clairement, en plus de son caractère international, comme le centre d'une agglomération transfrontalière de quelque 750 000 habitants et comme une capitale régionale attirant une main-d'œuvre frontalière en provenance de l'ensemble des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, mais aussi d'autres cantons de Suisse romande.

Difficile à contenir dans un territoire exigu, ce dynamisme déborde des frontières cantonales et de l'aire urbaine de Genève, poussant – comme cela se vérifie dans toutes les agglomérations – la population à s'installer en périphérie du centre économique, en territoire français et dans le Canton de Vaud. Un phénomène qui, accentué par l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, ne va pas sans créer certains problèmes pour le développement économique, la gestion du territoire, le marché de l'emploi et les relations transfrontalières.

2. Un marché immobilier tendu

La forte demande immobilière dans les domaines économique et résidentiel provoque une importante tension sur le marché et se traduit par des prix d'achat ou de location très élevés, voire prohibitifs pour une certaine partie de la population.

² Ce chiffre du nombre d'emplois dans le Canton de Genève est tiré du Recensement fédéral des entreprises de 2001. Depuis, une légère baisse du volume de l'emploi a été constatée dans le Canton.

Dans le Canton de Genève, le taux de logements vacants (0,15% en juin 2004) est nettement inférieur à la moyenne nationale et a atteint l'un des niveaux les plus faibles observés après la Seconde Guerre mondiale. En dépit des projections contenues dans le plan directeur cantonal qui prévoit la construction de 30 000 logements d'ici 2015, cette situation de pénurie a d'importantes répercussions sur les conditions-cadre offertes par l'économie.

Elle atteint également de plein fouet les territoires français voisins (et le district de Nyon) où la hausse des prix des terrains et des logements a des effets importants. Malgré la croissance notable de logements mis sur le marché ces dernières années dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la demande reste plus forte que l'offre, notamment pour ce qui concerne les logements sociaux. Parallèlement, on constate que depuis 1998, environ 1000 personnes (1300 en 2003) en provenance du Canton de Genève (où le solde migratoire reste positif) s'installent chaque année de l'autre côté de la frontière.

Outre d'importantes pressions sur les prix du foncier et de l'immobilier et les nouveaux équipements qu'elles doivent prendre en charge, les collectivités françaises craignent l'émergence d'une société à deux vitesses où tous ceux qui vivent avec des salaires français ne pourront plus avoir accès au logement.

Dans ce contexte, la rétrocession fiscale représente la clé de la coopération transfrontalière. Les ressources qu'elles procurent en France voisine peuvent être utilisées pour atténuer certaines tensions de caractère frontalier, notamment par le biais de la constitution de réserves foncières.

Rétrocession fiscale en chiffres
(francs suisses)

Année	Rétrocession fiscale en chiffres (francs suisses)
2001	103 461 289
2002	116 908 323
2003	132 203 593

Source : Renseignements du Département des finances du 19 octobre 2004

3. Un marché de l'emploi extra-cantonal

Depuis 1997, le nombre de frontaliers travaillant à Genève poursuit une courbe ascendante. Cette tendance s'est néanmoins accélérée en juin 2004, date de l'entrée en vigueur de la deuxième phase des Accords bilatéraux. Il est à noter toutefois que depuis le 1^{er} juin 2002, les permis frontaliers sont délivrés pour cinq ans (ils étaient auparavant renouvelables chaque année). Ce qui rend le décompte exact des frontaliers actifs dans le Canton de

Genève plus aléatoire. Ces derniers peuvent en effet rester en possession de leur permis même s'ils n'exercent plus d'activité à Genève, soit qu'ils aient été licenciés (les licenciements touchant aussi bien les frontaliers que les résidents), soit qu'ils aient trouvé du travail ailleurs dans la zone frontalière suisse ou en France.

Le pic des demandes enregistrées dès juin 2004 peut s'expliquer :

- Par un effet d'aubaine qui a conduit les employeurs à attendre le 1^{er} juin 2004 pour profiter des nouvelles facilités administratives conférées par les Accords bilatéraux.
- Par des causes conjoncturelles : le marché du travail étant déprimé en France, bon nombre de jeunes vont chercher du travail à Genève ; 80% des nouveaux frontaliers ont moins de 40 ans.
- Par des causes structurelles : Avec la libéralisation induite par les Accords bilatéraux, le marché du travail affiche plus clairement sa dimension à la taille d'une agglomération de 750 000 habitants.

Si l'on dénombrait 44 712 titulaires de permis frontaliers à la fin octobre 2004, en novembre, les nouvelles autorisations ont fléchi pour atteindre un niveau inférieur à celui de novembre 2002.

Il convient donc de tirer les conclusions d'une réalité qui apparaît désormais au grand jour : **il n'existe pas de marché de l'emploi genevois, il existe un marché de l'emploi régional intégré.**

4. Des disparités économiques

Si l'économie genevoise se trouve toujours plus largement tournée vers les marchés internationaux (en première position desquels se trouve l'Europe), elle n'en est pas moins influencée par des facteurs régionaux, comme le marché de l'emploi ou les flux de consommation. Par ailleurs, sous son impulsion, l'économie des territoires voisins s'internationalise aussi et une tendance à l'homogénéisation se dessine nettement, on l'a vu, au niveau des prix du foncier, des prix à la consommation et des taux de chômage qui sont désormais équivalents dans l'Ain (6,4% en juin 2004), la Haute-Savoie (7,2% en juin 2004) et à Genève (7,3% en octobre 2004).

Restent des disparités, notamment au niveau du système social et de la fiscalité, qui pèsent lourdement dans la localisation et l'accueil de nouvelles entreprises. C'est à Genève, où les conditions-cadres (y compris l'environnement naturel qu'offre la France voisine) leur paraissent les plus avantageuses, que les entreprises choisissent le plus souvent de s'installer.

Ce phénomène – réjouissant pour Genève – de concentration des activités économiques dans le centre de l'agglomération franco-valdo-genevoise engendre toutefois des effets pervers tels que le rejet hors des frontières cantonales de l'habitat, le trafic induit par le nombre croissant de pendulaires, et, à terme, la dégradation des conditions de vie. Autant de phénomènes qui risquent de ternir l'image et réduire l'attractivité de Genève, alors que les disponibilités de terrains se font plus rares dans le canton.

5. Une gouvernance territoriale limitée

Dans un espace franco-genevois homogène, les discontinuités administratives représentent un obstacle à une gestion efficace et coordonnée des problématiques qui se posent à tout gouvernement ou collectivité, dans un contexte purement national.

En raison de sa situation géographique et pour éviter de péjorer les conditions de vie des habitants, comme les conditions-cadre de l'économie, Genève doit tenir compte des effets induits par son développement hors des frontières cantonales.

Si la coopération transfrontalière s'est passablement développée ces dernières années, elle continue à se heurter à des obstacles inhérents aux contextes nationaux, institutionnels, juridiques ou réglementaires différents, dans lesquels elle doit évoluer.

Face aux réalités d'un bassin de vie qui se développe d'une façon homogène, mais où subsistent des disparités (monnaie, fiscalité, législations nationales), les autorités tentent de trouver les ajustements possibles pour coordonner leur action de part et d'autre de la frontière. Car l'existence d'un territoire transfrontalier fortement interdépendant demande des réponses appropriées à des phénomènes socio-économiques qui dépassent le cadre national ou cantonal.

6. Des relations transfrontalières tributaires des facteurs psychologiques

Aux difficultés de coordination mentionnées ci-dessus, viennent s'ajouter des facteurs psychologiques qui constituent un frein à la coopération transfrontalière. Dans le contexte franco-genevois où le poids de l'histoire se fait toujours sentir, les relations de voisinage restent teintées d'une méfiance. Côté français, on s'accommode mal de vivre à l'ombre de cette capitale régionale « étrangère » dont le développement franchit impunément les frontières, sans qu'on puisse le maîtriser. Pour sa part, le Canton de Genève a longtemps ignoré la région qui l'entoure, misant sur un destin international, pour desserrer l'étau de son enclavement géographique. Cette attitude

indifférente a pu être comprise comme de la suffisance. Si l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux a fait prendre conscience de la nécessité d'une collaboration renforcée, les relations transfrontalières ne sont toujours pas exemptes d'arrière-pensées et de tensions qui, dans une période où les changements s'accélèrent, peuvent conduire à de fâcheux blocages.

III. Les atouts du territoire genevois

Genève est dotée d'un nombre important de facteurs d'attractivité, que ce soit au niveau du cadre général de vie, de l'accueil d'entreprises ou encore au niveau des infrastructures. On peut en citer quelques-uns.

1. Conditions favorables pour l'implantation d'entreprises à Genève

L'attrait de Genève comme lieu de localisation d'entreprises, notamment les sièges européens des multinationales, tient à l'existence d'une législation souple et avantageuse.

Outre des facilités fiscales, un certain nombre de facteurs (parmi lesquels la non-appartenance de la Suisse à l'Union européenne) incitent des entreprises à s'installer à Genève (ou dans d'autres régions de la Suisse romande). On observe également un repli sur Genève et sur l'espace lémanique de filiales d'entreprises suisses installées en France, en raison du rapprochement des coûts salariaux entre les deux pays. Les principaux facteurs attirant les entreprises sont :

- situation géographique centrale en Europe occidentale ;
- environnement international, multilingue et multiculturel ;
- stabilité politique ;
- paix sociale ;
- fiscalité attractive, notamment pour les activités à caractère international ;
- une structure d'accueil performante pour les entreprises ;
- la possibilité de bénéficier d'aides de cautionnement d'emprunt, principalement dans les secteurs innovants ;
- un développement économique innovant et un secteur des services performant, notamment dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- réseaux de communication développés, en particulier un aéroport d'accès facile ;
- cadre de vie agréable.

2. L'impact de l'Aéroport international pour la région franco-genevoise

L'Aéroport international de Genève (AIG) dispose d'une infrastructure aéroportuaire de qualité qui n'est pas saturée pour l'instant, et représente un élément capital pour Genève et sa région. D'une manière générale, à la différence d'autres infrastructures de transport, les aéroports constituent d'eux-mêmes des pôles d'emploi et agissent comme générateurs d'activités économiques en permettant l'extension des marchés de vente et du travail.

En effet, comme le souligne une étude sur l'impact économique de l'AIG³, ce dernier contribue de manière significative à l'activité économique des cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Jura et des Départements français de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et du Jura. Sa zone de chalandise concerne une population de 6 millions d'habitants vivant à moins de 120 minutes de l'aéroport.

L'impact financier dans la région se montait en 2002 à 8,72 milliards de francs suisses auxquels il faut encore ajouter l'effet catalyseur de l'AIG qui attire des organisations et des entreprises internationales à Genève et dans sa région. En matière d'emploi, l'étude citée démontre que pour 6587 emplois situés directement sur l'aéroport, ce dernier génère globalement près de 35'000 emplois en 2004.

Avec un trafic annuel en 2004 de près de 8 millions de passagers, 160'000 mouvements et 56 000 tonnes de marchandises, cela représente pas moins d'une quarantaine de compagnies de ligne aérienne qui opèrent plus de 1000 départs par semaine, ainsi qu'une centaine de compagnies charters au départ de l'aéroport de Genève. La contribution annuelle globale de l'AIG à l'économie de la région s'élève aujourd'hui à 9 milliards de francs suisses avec une prévision de croissance du trafic passagers s'établissant à 14.5 millions d'ici à 2020⁴.

3. La Genève internationale

La Suisse compte aujourd'hui 24 organisations internationales gouvernementales, dont 21 ont leur siège à Genève. De plus, un millier d'organisations non gouvernementales (ONG⁵), dont 170 ont un statut

³ *L'impact économique des aéroports internationaux de Suisse*, étude conduite par la société Infras avec Ecoplan sur demande de la Swiss International Airport Association (SIAA), juin 2003.

⁴ Etude de la Swiss International Airport Association (SIAA) publiée dans le *Bulletin* mensuel de novembre 2004 de l'Association Genève-Cointrin (AGC).

⁵ Ce chiffre varie entre 400 et 1000 selon les sources consultées. Ainsi le Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) ne comptabilise que les 385 ONG qui

consultatif auprès des Nations Unies, sont établies à Genève ainsi que 216 missions, représentations régionales et délégations permanentes. Les organisations internationales, les missions permanentes et les dix plus importantes organisations non gouvernementales représentent, en 2003, 29 686 emplois, y compris les fonctionnaires non permanents, tandis que les 569 multinationales et filiales de multinationales actives sur le canton en 2001 généraient 56 812 emplois⁶. On peut donc en déduire que ces dernières années, le nombre d'emplois concernés par la Genève internationale (multinationales incluses) s'élève à 86 498. Même si les organisations internationales sont basées essentiellement sur le territoire genevois, la dimension régionale est évidente, étant donné qu'une bonne partie (6000 en 2003) des employés de ces organisations habite soit dans le Canton de Vaud, soit en France voisine.

En 2002, les dépenses engagées en Suisse par les 24 organisations internationales gouvernementales s'élevaient à 4,2 milliards de Francs. Chaque année se tiennent plus de 3700 réunions et conférences en liaison avec les organisations internationales, amenant un total de 125 000 nuitées dans les hôtels de la région.

Pour ce qui concerne les Nations Unies, l'importance du rôle de Genève s'est affirmée ces dernières années par rapport à New York, en particulier dans le domaine des grandes politiques humanitaires, scientifiques et techniques. Ceci résulte de la nécessité d'organiser ces débats dans un lieu neutre par rapport au rôle international des Etats-Unis. Cependant, dans un contexte de plus en plus concurrentiel sur le marché de l'organisation des grands événements internationaux, Genève ne peut plus se contenter de se baser sur sa seule notoriété et doit pouvoir continuer à accueillir des manifestations et des organisations internationales en leur proposant des sites d'accueil adaptés, accessibles grâce à une bonne desserte aérienne, ferroviaire et routière.

4. Un environnement et une qualité de vie reconnus

Avec à peu près la moitié de son territoire situé en zone agricole, ses 338 hectares de parcs, le lac Léman et la proximité du massif du Mont-Blanc,

ont eu recours en 2004 à leur service, tandis que Mandat International recense 1148 organismes internationaux (tous statuts confondus) actifs dans le Canton de Genève et ses proches environs, avec une augmentation, ces quatre dernières années, du nombre d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'environnement.

⁶ Données statistiques 2004/1. Les organisations internationales à Genève et en Suisse. Résultats de l'enquête 2003, OCSTAT.

l'environnement naturel du canton genevois constitue un atout, auquel la région française environnante contribue par la richesse de son patrimoine culturel et la diversité de ses loisirs (sports de montagne, été comme hiver).

Ainsi, malgré le fait que l'image de Genève s'apparente de plus en plus à celle d'une grande agglomération, avec les caractéristiques qui en découlent (déclin de la traditionnelle propreté urbaine, croissance de la petite délinquance, etc.), le Canton jouit toujours d'une image de haute qualité au niveau international.

IV. Quel positionnement pour Genève ?

1. Genève dans son contexte régional et transfrontalier

L'environnement interrégional immédiat de Genève se compose essentiellement du bassin lémanique et de la Suisse romande ainsi que de la région Rhône-Alpes. Les relations de voisinage plus étendues concernent également le reste de la Suisse et l'Italie du nord.

L'aire urbaine genevoise se trouve elle-même à la jonction de deux conurbations : la métropole lémanique côté suisse avec les agglomérations de la rive nord du lac Vevey-Montreux, Lausanne, Nyon, et la conurbation Genève-Annecy, englobant la grande périphérie d'Annecy. Dans ce sens, on peut définir un espace transfrontalier élargi qui englobe les cantons de Genève et de Vaud, ainsi que les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Sur le plan démographique, cet ensemble représente environ 2,5 millions d'habitants, dont 1.35 millions pour la partie suisse et 1,15 millions pour la partie française. Au sein de cet ensemble régional, Genève représente 2% de la superficie, 19% de la population, 25% des emplois et 30% des emplois du tertiaire. En 2003, 23 000 pendulaires en provenance de toute la Suisse sont venus à Genève, tandis que 5000 pendulaires genevois se sont rendus dans les autres cantons suisses pour travailler.

1.1. Genève, centre d'une agglomération transfrontalière

Au cœur de cet espace transfrontalier, l'agglomération franco-valdo-genevoise fait l'objet d'un projet⁷, dont le résultat attendu devrait déboucher sur une entité institutionnelle dotée de ressources financières et de compétences propres pour mener à bien des politiques urbaines et des réalisations concrètes à l'échelle d'un territoire qui atteindra dans un avenir prochain 800 000 habitants. Actuellement, une collaboration a été engagée entre le district de Nyon, le Canton de Genève et les communautés de communes françaises regroupées sous le sigle de l'ARC (Association régionale de coopération des collectivités du Genevois) pour réfléchir à un projet d'agglomération transfrontalière.

1.2. Genève à l'extrémité de la Suisse occidentale

Le Canton de Genève est actif au sein de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, créée en 1993, et qui regroupe tous les cantons romands (Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Genève) et Berne. Parmi eux, c'est avec le Canton de Vaud que Genève entretient les relations les plus étroites et avec lequel elle a le plus d'interactions (21 768 pendulaires vaudois). La population du Canton de Vaud se développe grâce à un solde migratoire positif, en constante augmentation. La tension sur le marché immobilier est ainsi particulièrement grande dans le district de Nyon et jusque dans la région lausannoise.

Sur les plans économique, organisationnel et technologique, le trait d'union de la rive nord du lac Léman est en train de former un seul bassin d'emploi et une seule région culturellement interconnectée. Ces liens sont principalement incarnés par BioAlps, l'espace lémanique des biotechnologies et des sciences de la vie (universités, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), centres de recherche et d'expérimentation, PME et entreprises multinationales, hôpitaux et cliniques, écoles spécialisées, etc.). Une partie des organisations internationales sont installées dans le Canton de Vaud (notamment celles relatives au sport et à la protection de la nature et des animaux).

1.3 Genève au cœur de la deuxième agglomération de Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes, quant à elle, compte quelque 6 millions d'habitants (soit l'équivalent de la population suisse). Lyon et Grenoble sont ses principaux centres urbains, notamment en termes économiques,

⁷ Se référer au point VI.6.

technologiques et scientifiques. Alors que les relations entre Genève et Lyon sont souvent de type concurrentiel, notamment en matière de fonctions internationales, les complémentarités sont plus évidentes avec Grenoble ainsi qu'avec Annecy et Chambéry.

A partir de quatre indicateurs appliqués aux espaces de la région Rhône-Alpes (croissance de la population, solde migratoire, croissance des emplois salariés industriels et taux de chômage), des zones de fort dynamisme ont été identifiées, parmi lesquelles figurent le Genevois français, la vallée de l'Arve et la région de Chambéry, alors que les régions d'Annecy et du Chablais sont classées dans les zones de dynamisme modéré. Les perspectives d'évolution démographique à long terme placent les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie très largement en tête de la région Rhône-Alpes.

Si l'on considère le rôle des infrastructures de transport dans l'intégration à l'échelle des régions environnantes, on constate que les liaisons autoroutières avec Rhône-Alpes sont récentes et de bonne qualité. Il en va autrement des liaisons et des services ferroviaires qui présentent encore d'importantes carences, malgré leur modernisation en cours, financée à la fois par la France et la Suisse. Par exemple, la réfection d'un tronçon d'une cinquantaine de kilomètres entre Bellegarde et Bourg-en-Bresse, permettant une liaison rapide vers Paris au nord, et vers Lyon et Marseille au sud, apportera un gain de temps d'une demi-heure.

Si le réseau ferroviaire régional de proximité devrait être sensiblement amélioré avec le projet CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), qui reliera la rive nord du lac à la rive sud (jusqu'à Evian, avec à terme une amélioration de la liaison vers Annecy), Genève restera probablement encore déconnectée de son environnement régional plus large durant la décennie à venir. La carence de services ferroviaires entre Annecy et Genève se reflète dans l'augmentation des flux routiers. Les liaisons ferroviaires entre Genève et Grenoble s'effectuent via Bellegarde, Culoz et Chambéry. La qualité du service (notamment les fréquences) pourrait être nettement améliorée.

Alors que Genève est reliée au monde par le biais de son aéroport, les liaisons terrestres régionales sont insuffisantes. Ceci a pu constituer une chance pour le développement de son secteur international, mais la performance des liaisons interrégionales devient aujourd'hui une option stratégique qui doit être développée.

2. Genève et l'intégration européenne

L'intégration européenne de Genève dépend avant tout de la politique étrangère menée par la Confédération. En 1992, la Suisse refuse l'Espace économique européen (EEE) et entame dès 1994 des négociations bilatérales avec l'UE qui aboutiront en 1999 sur sept accords sectoriels. Depuis le 17 juin 2002, des négociations ont été menées entre la Suisse et l'UE dans neuf domaines supplémentaires, constituant les Accords bilatéraux bis, signés le 26 octobre 2004 à Luxembourg. L'Accord Schengen/Dublin ainsi que l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes vont probablement faire l'objet d'une votation dans le courant du 1^{er} semestre 2005. Dès lors, aucune entrée en vigueur des Accords bilatéraux bis n'est prévisible avant le deuxième semestre 2005.

Bien que son intégration internationale occulte quelque peu son intégration européenne, Genève entretient des liens évidents avec l'Union européenne :

- Genève est presque complètement enclavée en territoire français, donc dans un environnement européen.
- Hormis l'Association européenne de libre-échange (AELE), Genève n'accueille pas d'institutions spécifiquement européennes (la Commission économique pour l'Europe fait partie de l'Organisation des Nations Unies) mais joue néanmoins le rôle important de quartier général pour la délégation de l'Union européenne au sein des organisations internationales.
- La part de l'Union européenne dans les échanges commerciaux avec Genève est moins importante que celle qu'elle tient dans les rapports commerciaux de la Suisse dans son ensemble, du fait de la plus grande ouverture internationale de notre canton. Prise dans son ensemble, l'UE représente le principal partenaire commercial de Genève, puisque 42% de ses exportations vont dans sa direction. Mais à l'échelle des pays individuels, les Etats-Unis sont le premier partenaire avec 15% des exportations, Hong Kong et la France sont au deuxième rang avec 11% des exportations.
- La Suisse est membre du Conseil de l'Europe et le Canton de Genève siège au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE).
- Le Canton de Genève est membre de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), de l'Association des régions frontalières d'Europe (ARFE), et la Ville de Genève fait partie des divers réseaux de villes. Ces réseaux ne sont cependant pas suffisamment mis à profit.

- Genève prospecte sur les marchés européens dans les domaines high-tech (les technologies de l'information et des communications, la biotechnologie), afin d'attirer des entreprises à très forte valeur ajoutée et faiblement consommatrices d'espace.
- Genève participe depuis une dizaine d'années au programme d'initiative communautaire de coopération transfrontalière Interreg ; elle réalise des projets de développement régional avec ses partenaires français, vaudois et valaisans du bassin lémanique. Les acteurs genevois participent également à d'autres programmes européens, tels les programmes de recherche.

En conclusion, on peut constater qu'une intégration européenne de fait progresse dans certains domaines (marché du travail, échanges commerciaux, brevets, etc.). De nombreuses entreprises genevoises ont ainsi créé des filiales dans divers pays de l'Union européenne, ce qui représente une forme d'intégration. Par contre, l'accès au marché français pour les acteurs économiques genevois demeure très ardu si ceux-ci n'y disposent pas d'une filiale. Il existe une série d'obstacles légaux et administratifs qui rendent une participation genevoise – et suisse – quasi impossible dans le cadre des marchés publics et souvent privés. Par ailleurs, la non-appartenance de la Suisse à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen reste un argument légal et politique pour ne pas accorder aux Suisses la même reconnaissance qu'aux Européens. Ces entraves à la libre circulation des personnes sont d'autant plus visibles et manifestes qu'elles n'existent pas, à ce jour, au niveau de l'accès au système genevois. L'intégration du marché du travail demeure donc « unidirectionnelle ».

Dans aucun domaine Genève n'a été à même de développer au niveau européen des fonctions d'excellence semblables à celles dont elle dispose au niveau des relations mondiales. Par ailleurs, la non-appartenance de la Suisse à l'Union européenne pèse de plus en plus fortement sur les coopérations de proximité, malgré la mise en œuvre des Accords bilatéraux. Plus l'intégration européenne progresse et s'approfondit au sein de l'Union (normes communes, etc.), plus la Suisse paraît éloignée aux yeux de nos voisins français.

V. Les défis pour Genève

Les tendances observées montrent que face aux vicissitudes conjoncturelles qui ont traversé l'Europe à partir du milieu des années 90, l'économie de la région genevoise a fait preuve d'une assez bonne résistance

et fait face maintenant aux changements qui découlent de l'ouverture de son marché du travail. De plus, le Canton de Genève est aujourd'hui confronté à une redéfinition complète des espaces qui l'entourent, et va par conséquent devoir relever des défis importants dans un monde en constante mutation socio-économique :

- Le maintien et le développement des fonctions internationales de Genève dans un contexte de concurrence de plus en plus fort par rapport aux villes internationales à l'échelle mondiale.
- La poursuite et l'approfondissement de l'intégration de Genève au sein de l'Union européenne, alors que la Suisse reste en dehors.
- Face à la globalisation grandissante de l'économie qui, accompagnée ou précédée par des mesures de libéralisation, affecte de plus en plus le secteur des services, le besoin de créer des pôles d'excellence se fait sentir toujours davantage.
- L'ouverture des marchés étant tributaire de deux systèmes nationaux différents, l'intégration économique de la région doit pouvoir se poursuivre des deux côtés de la frontière.
- Malgré une situation de ralentissement et de vieillissement démographique en Europe, la pression démographique dans l'espace cantonal et régional de Genève restera soutenue, en raison de sa grande attractivité.
- La forte tension sur le marché du logement dans le Canton de Genève incite toujours davantage les habitants de Genève à s'installer en France voisine.
- La maîtrise d'un marché du travail considéré dans sa réalité régionale.

1. Pour répondre à ces défis

Les stratégies ci-dessous visent le maintien et la promotion des fonctions internationales stratégiques de Genève, sa meilleure insertion dans son environnement interrégional et européen et le rééquilibrage de ses interactions transfrontalières de manière à les rendre plus harmonieuses et à accroître les retombées positives globales des Accords bilatéraux. Ceci implique une approche politique qui tienne compte de cette dimension régionale et un renforcement de la coopération de Genève avec ses partenaires, que ce soit avec la région Rhône-Alpes, la Suisse romande ou encore la Confédération.

1.1. Actions concrètes au niveau international et européen :

- Promouvoir et conforter l'image de Genève sur le plan international et européen, de manière à mettre en valeur ses avantages comparatifs par rapport aux villes concurrentes.
- Mettre en place un pôle d'expertise et de prospective sur les grandes questions débattues par les organisations internationales (enjeux sociaux mondiaux et de paix), par le développement d'une stratégie d'accueil des ONG dans la partie française, et par la mise en place d'une vitrine politique permanente du Canton de Genève en direction des personnalités internationales fréquentant la ville.
- Renforcer les liens entre Genève et ses partenaires européens, notamment à travers sa participation à des réseaux efficaces de collectivités régionales et locales européennes, ainsi que par la création et le renforcement de contacts avec les régions moteurs en terme de développement en Europe.
- Assurer aux acteurs économiques genevois et suisses l'accès aux marchés publics et privés français et européen, en dépassant les obstacles légaux et administratifs discriminatoires existants.

1.2 Actions concrètes au niveau fédéral, régional et transfrontalier

- Impliquer davantage Genève dans la politique fédérale afin de mieux faire valoir ses intérêts.
- Réaliser le plan de Développement des transports publics régionaux (DTPR) et améliorer les services et les liaisons ferroviaires interrégionales et régionales.
- Aboutir à la création d'une agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et assurer sa « gouvernance » par le biais d'une agence d'aménagement du territoire transfrontalière.
- Insérer Genève dans son environnement régional, de manière à faire émerger des synergies économiques et technologiques avec les pôles de recherche de la région Rhône-Alpes et du bassin lémanique, notamment dans le domaine des sciences de la vie.
- Mettre sur pied des formations professionnelles communes et coordonnées destinées aux jeunes, aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi.
- Encourager la concertation des offices du tourisme franco-valdo-genevois, afin de mettre en évidence les atouts touristiques et l'offre culturelle de la région.

1.3. Actions concrètes au niveau institutionnel

La continuité de la coopération transfrontalière, mais aussi son aptitude à répondre concrètement aux besoins, passe par :

- Une refonte des instances transfrontalières – Comité régional franco-genevois (CRFG) et Conseil du Léman – en une seule structure travaillant à deux échelles géographiques différentes ; le niveau interrégional (ensemble du bassin lémanique étendu à une partie importante de la région Rhône-Alpes), et le niveau des relations transfrontalières de proximité, au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- La mise à profit de l'extension de l'application de l'Accord de Karlsruhe par la création de GLCT pour résoudre un certain nombre de problèmes frontaliers et concrétiser les projets en cours.
- La mise en place d'un outil de suivi et de communication visant à informer de façon lisible les populations des réalisations de la coopération transfrontalière et interrégionale.

VI. Bilan des actions transfrontalières 2001-2004

La perspective de l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, et en particulier celui sur la libre circulation des personnes, a provoqué sans aucun doute une prise de conscience de part et d'autre de la frontière, sur la nécessité d'une collaboration transfrontalière accrue, apte à aboutir à des réalisations concrètes et politiquement mieux structurées. C'est pour répondre en partie à ce besoin que la Direction des affaires extérieures (DAE) du DEEE a œuvré en collaboration avec la Confédération, pour obtenir, via l'extension du champ d'application de l'Accord de Karlsruhe au Canton de Genève, un nouvel outil opérationnel de collaboration.

Parallèlement, certains mécontentements se sont cristallisés autour des Accords bilatéraux et des effets réels ou supposés qu'ils ont commencé à déployer, ce qui pourrait conduire à des blocages dans une coopération transfrontalière reposant toujours essentiellement sur la volonté politique des différents acteurs.

1. La collaboration transfrontalière

La 17^e réunion de la Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et Canton de Genève et les

Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, organe faitier du CRFG, s'est déroulée le 18 novembre 2003 à Annecy, après une vacance de cinq ans. Cette rencontre a permis d'attirer l'attention des autorités de Berne et de Paris sur certains problèmes qui se posent dans la région genevoise et qui ne peuvent être résolus qu'au niveau des Etats.

2. Le Comité régional franco-genevois

Le Comité Régional franco-genevois (CRFG) a fêté ses trente ans en 2003. Le vétéran helvétique des organismes transfrontaliers se porte plutôt bien, malgré quelques rigidités dues à son caractère très institutionnel. Faut-il le rappeler, le CRFG ne possède ni personnalité juridique ni budget propre. C'est une instance d'échange d'informations, d'impulsion et de coordination des projets qui n'a pas de pouvoir décisionnel. Malgré une certaine lourdeur administrative, le mérite de cette instance est de réunir en un même lieu toutes les collectivités partenaires de la collaboration transfrontalière et d'assurer une continuité des relations franco-genevoises, au-delà des échéances électorales. Elle reste le lieu incontournable où se construit, pas à pas, la région transfrontalière.

L'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, et en particulier la libre circulation des personnes, a sans aucun doute donné un second souffle au CRFG, qui en a profité pour élargir son assise régionale, asseoir sa légitimité sur une meilleure représentativité et structurer son travail.

Prenant acte des effets d'une décentralisation française progressive, le CRFG a, en 2004, intégré la Région Rhône-Alpes, comme membre à part entière. Cet « élargissement » a impliqué une redistribution des tâches des commissions, qui de quatre, sont passées à cinq. Ainsi, une commission « Santé, Droit et Cohésion sociale » a été créée et la commission « Population frontalière et économie » est devenue la commission « Economie, emploi et formation professionnelle » (se référer à l'organigramme de l'annexe III).

Dans un esprit de rigueur et d'ouverture, le CRFG s'est doté en 2002 d'un règlement intérieur (jusqu'à là inexistant) permettant une meilleure représentation des communautés de communes françaises (la représentation des communes étant déjà assurée dans les délégations genevoises). Ce texte traduit par ailleurs une volonté de mieux structurer le fonctionnement du CRFG et le travail de ses commissions.

Le Comité plénier du CRFG a, à cet effet, fixé quatre domaines d'intervention prioritaires traités au sein de ses commissions:

- transports ;
- logement ;
- santé ;
- aménagement du territoire.

2.1. Au niveau des résultats

Outre les travaux menés régulièrement dans les commissions pour faire avancer la coopération dans tous les domaines⁸, le CRFG a :

- Créé en 2001 (avec des fonds Interreg) l'Observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des Accords bilatéraux (www.statregio-francosuisse.net) qui dès 2002 a publié le résultat de ses travaux, mettant chaque année en évidence les évolutions qui se dessinent dans la région transfrontalière. Fruit d'une étroite collaboration entre les instituts statistiques de Genève, du Canton de Vaud et de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) de Rhône-Alpes, l'Observatoire organise régulièrement un forum d'information et de débats.
- Lancé la coopération transfrontalière (jusqu'ici inexistante) dans le domaine de la santé par la création, en octobre 2002, d'une sous-commission « Santé frontalière » au sein de l'ex-Commission « Population frontalière et économie », chargée de faire des propositions en partant du constat que la sauvegarde de la santé de l'être humain, malade ou accidenté, prime sur toutes considérations administratives ou légales liées à la frontière (cf. annexe II). En 2004, ce domaine fait l'objet du travail de la 5^e Commission du CRFG nouvellement créée, et traite de thèmes aussi divers que la planification hospitalière et l'accès aux soins, les secours d'urgence, la gestion des crises sanitaires et épidémiologiques, la prévention et les conduites addictives, la formation et le partage de connaissances sur le sujet du dossier médical partagé ainsi que sur les politiques médico-sociales.
- Permis la signature de 3 nouveaux contrats de rivières. Le contrat Arve-Rhône, signé en octobre 2003 dont les réalisations à Grange-Collomb (Drize) et à Evordes (Drize) sont pratiquement terminées. Le contrat Foron, signé en janvier 2004, prévoyant des actions majoritairement sur le

⁸ Voir détails en annexe II.

sol français, et qui sera soutenu par un financement Interreg III ; et le contrat Pays de Gex, signé en février 2004, avec comme premier objectif le chantier de renaturation de la Versoix.

- Permis la signature en 2003 d'une charte de coopération pour le projet « Etoile-Annemasse – Genève » (aménagement du pôle de la gare d'Annemasse).
- Lancé, sur la base de la politique d'agglomération de la Confédération, le processus devant conduire à la création d'une agglomération transfrontalière.
- Publié en juin 2004 un dépliant d'information et édité une version mise à jour du guide pratique pour les Accords bilatéraux.
- Mis en ligne et fait vivre un site Internet : www.crfginfo.org. Les actions et les projets en cours au niveau transfrontalier y sont présentés, afin d'offrir une plate-forme d'échanges à tous les acteurs intéressés par le transfrontalier, tout en proposant une meilleure visibilité de la région à la population qui y vit et la pratique au quotidien.

3. Le Conseil du Léman

C'est sous le label « Un territoire d'actions » que le Conseil du Léman présente ses activités dans un dépliant publié en 2004.

Réunissant les cantons de Genève, Vaud et Valais et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, depuis 1987, le Conseil du Léman est un organisme qui décline sa vocation transfrontalière dans les domaines suivants⁹:

- culture ;
- transport ;
- sport ;
- environnement ;
- populations frontalières ;
- éducation ;
- économie ;
- tourisme.

⁹ Se référer à l'organigramme de l'annexe IV.

Le Conseil du Léman, actuellement présidé par la Haute-Savoie (2004-2005), poursuivra sur sa lancée sous l'égide du Canton de Genève dès janvier 2006.

Pour faciliter son travail, il a mis en place, depuis 1993, des partenariats avec les milieux économiques (Unions lémaniques des Chambres de commerce et d'industrie, des Chambres de l'artisanat et des métiers et des Chambres de l'agriculture). Il a procédé de même, en 2004, dans le domaine du tourisme en mettant sur pied une collaboration avec l'association « Léman sans frontière » qui a abouti à la création d'une carte touristique originale « Panorama du Léman », répertoriant 142 sites.

Cette carte, ainsi qu'une documentation variée recouvrant l'ensemble de ses domaines d'activités, sont à disposition et peuvent être commandées sur son site Internet – dont la refonte est actuellement en cours et sera terminée en janvier 2005 – à l'adresse suivante: www.conseilduleman.org. Les demandes de documentation sont extrêmement nombreuses et proviennent non seulement de la région lémanique mais de toute l'Europe.

Souhaitant promouvoir des opérations culturelles et sportives, le Conseil du Léman s'est associé au Comité régional franco-genevois (CRFG), et ensemble ils organisent des tournois sportifs ainsi que des concerts en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer l'identité transfrontalière de notre région, aussi bien auprès du public que des participants.

Pour se rapprocher de la société civile, le Conseil du Léman saisit des occasions, comme celle de la tenue du Salon du livre et de la presse qui a lieu chaque année au mois de mai à Genève. Reconduit tous les deux ans, le prochain stand sera tenu lors de l'édition 2005.

Attentif aux besoins d'information sur les Accords bilatéraux exprimés notamment par les PME, il réunit à leur intention, au cours de journées d'information, des experts donnant des conseils pratiques sur le thème « Comment travailler en pays voisin ? ».

Les élus membres du Conseil du Léman souhaitent que ce dernier puisse anticiper les évolutions qui guettent les organismes transfrontaliers en raison des changements qui attendent la coopération transfrontalière, que ce soit par la signature d'accords interétatiques ou par la conclusion de conventions au sein du Conseil de l'Europe ou encore par la saisie de cet objet par le droit communautaire¹⁰.

Un colloque qui se tiendra au début du mois de janvier 2005 sur le thème « Coopération transfrontalière : l'enfer c'est les autres ? » comportera un

¹⁰ Toutes les actions énoncées ci-dessus sont décrites dans l'annexe II.

volet historique, un volet sur l'aménagement du territoire et se penchera sur les perspectives de la coopération transfrontalière.

4. L'Accord de Karlsruhe

L'Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités locales a été signé le 23 janvier 1996 entre l'Allemagne, le Luxembourg, la France et la Suisse, ces deux derniers pays l'ayant ratifié dans le courant de l'année 1997. Cet Accord prévoit la possibilité (en son article 11) de créer des organismes juridiques et instaure une catégorie spécifique, celle des Groupements locaux de coopération transfrontalière (les GLCT), qui sont des personnes morales dotées d'une personnalité juridique et d'une capacité financière propres. L'extension géographique du champ d'application de cet Accord est devenue effective pour le Canton de Genève au 1^{er} juillet 2004, tandis que des procédures d'extension sont en cours dans quatre autres cantons suisses (Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne), et dans les départements frontaliers de France voisine.

Le processus de réalisation des projets rattachés aux organismes transfrontaliers est souvent ralenti par la nécessité pour les partenaires de faire valider chaque décision par sa collectivité, et de rechercher à l'interne la source de financement requise. Pour tenter de surmonter ces obstacles, le GLCT se présente comme un outil opérationnel, car il permet à ses membres de passer des contrats, de lancer des appels d'offre pour leur propre compte et de devenir le maître d'ouvrage unique de projets transfrontaliers. Ainsi, si l'Accord de Karlsruhe n'a pas d'impact direct sur les organismes transfrontaliers, la création de GLCT constitue l'outil le plus approprié en l'état actuel du cadre juridique existant.

Les projets de création de GLCT pour la région franco-genevoise :

- Projet de GLCT permettant la création d'une autorité organisatrice commune pour les transports publics dans la région franco-genevoise, à l'initiative de la Commission « Déplacements et sécurité » du CRFG.
- Possibilité de recourir à la structure d'un GLCT pour assumer le rôle d'autorité d'exécution et de paiement concernant le dispositif prévu pour l'insonorisation autour de l'Aéroport international de Genève des habitations sises en territoire français.
- Projet de GLCT entre le Pays de Gex et Genève concernant la construction d'une galerie souterraine pour un raccordement à la station d'épuration sise côté suisse.
- Projet de GLCT dans le cadre du pôle transfrontalier « Rectangle d'Or ».

5. Le téléphérique du Salève

Le Salève fait partie du patrimoine transfrontalier. Il est une composante essentielle du paysage franco-genevois et de l'identité de notre Canton, à tel point que les Genevois le considèrent un peu comme leur montagne, en faisant abstraction du fait qu'il se trouve de l'autre côté de la frontière. Il présente un intérêt touristique évident et constitue un site exceptionnel, un lieu de détente et un espace naturel auquel les habitants de la région sont sentimentalement très attachés. Le téléphérique du Salève permet d'accéder au sommet du Salève en transport collectif, sans porter atteinte à l'environnement et de découvrir, en arrivant à la station supérieure, un belvédère surplombant le bassin lémanique.

Depuis 2002, pour faire face à des problèmes financiers, de nombreuses démarches ont été entreprises par le Conseil d'Etat genevois, sous l'impulsion du président du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures. Pour 2002 et 2003, la solution d'un financement conjoint entre l'Etat de Genève et les collectivités de France voisine concernées a permis de réunir la somme de 250 000 francs suisses pour l'année 2002 et une somme identique pour l'année 2003.

Du côté français, les montants nécessaires proviennent de la rétrocession fiscale. La question du financement restant toutefois problématique, les collectivités publiques ont donné leur accord pour des contributions du même ordre en 2004 et 2005. Le Parlement genevois a voté un crédit pour 2004 et 2005, et les Français ont donné leur accord pour une nouvelle utilisation de la rétrocession fiscale en 2004. Il en sera, en principe, de même en 2005.

Pour 2006, une nouvelle structure juridique va être mise sur pied. Elle sera du type d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Depuis cette année, les interlocuteurs français sont clairement identifiés. Ce sont la Communauté de communes de l'agglomération annemassienne et la Commune de Monnetier-Mornex. L'année 2005 permettra ainsi de procéder à un nouveau montage juridique.

6. Un projet d'agglomération dans l'espace franco-valdo-genevois

L'agglomération franco-valdo-genevoise constitue une entité urbaine transfrontalière qui nécessite un projet et une gestion communs. Sous l'impulsion de la Confédération helvétique, le Canton de Genève a sollicité dès 2003 les différents partenaires suisses et français pour engager une démarche d'élaboration d'un projet pour l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le but étant de construire et de consolider un développement

coordonné des différentes politiques publiques en matière d'urbanisation, de déplacements et de logement, et d'assurer une implantation équilibrée des activités économiques ainsi qu'une offre sanitaire et de formation qui correspondent aux besoins de la population.

Le projet d'agglomération va se fonder sur les bases de la coopération transfrontalière pratiquée depuis plusieurs décennies et sur les documents de planification récemment établis dans les divers territoires, dont les principaux sont :

- La Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, qui a institué dès 1997 la conception multipolaire de l'agglomération.
- Le Plan directeur du Canton de Genève de 2001, qui prévoit un ensemble de mesures à l'échelle de l'agglomération, parmi lesquelles la réalisation du CEVA.
- La Charte du DTPR (Développement des transports publics régionaux), qui énonce une conception régionale du développement des transports collectifs.
- Les SCOT (Schéma de cohérence territoriale) en cours d'élaboration dans les territoires français.

Pour mener ce projet, une structure de pilotage politique ad hoc a été créée. Deux chefs de projet (français et suisse) assurent la supervision de la démarche (chacun à mi-temps).

Les divers volets de la mise en œuvre seront traités par thèmes au sein des groupes de travail des organismes existants au sein du CRFG. La concertation élargie devra être assurée par une démarche participative, prévue par l'Agenda 21, des séminaires avec les élus ou des rencontres avec les milieux économiques et sociaux.

Ce projet d'agglomération doit aboutir à l'instauration d'une stratégie partagée par les collectivités concernées et d'un programme commun de mise en œuvre pour tous les domaines pertinents de l'agglomération, afin que puisse naître à terme une identité transfrontalière commune.

Trois sites de coopération de proximité seront coordonnés au sein du projet d'agglomération :

- Le pôle de développement économique autour de l'Aéroport international de Genève (Rectangle d'Or), explicité ci-dessous.
- Le pôle de la gare d'Annemasse, explicité ci-dessous.
- La Porte Sud de Genève (Saint-Julien–Archamps–Bardonnex), explicitée ci-dessous.

7. La liaison ferroviaire CEVA

Le projet de liaison ferroviaire entre Cornavin, les Eaux-Vives et Annemasse (CEVA) remonte à 1912, date de signature de la Convention entre la Confédération, le Canton de Genève et les CFF (Chemins de fer fédéraux suisses) qui prévoit sa réalisation et qui en définit le tracé. Cependant, bien que le tronçon Cornavin – La Praille, et celui reliant Annemasse aux Eaux-Vives aient été réalisés, les aléas historiques et économiques ont entravé la réalisation complète de l'ouvrage.

L'achèvement de cet ouvrage est aujourd'hui nécessaire pour doter Genève et son bassin transfrontalier du réseau RER qui lui manque, particulièrement dans l'optique du développement durable. Il répond aussi à des besoins urgents, comme celui d'assumer la forte croissance de Genève et d'anticiper son développement, et celui de résoudre, par la connexion de la ligne aux autres moyens de transports publics, une partie des problèmes de trafic. Les travaux en gare de Cornavin devraient débuter en 2005 pour une mise en exploitation programmée de la ligne sur son ensemble à l'horizon 2010-2012.

Sous l'égide des deux ministères des transports français (Direction des transports terrestres) et suisse (Office fédéral des transports), une organisation regroupant l'ensemble des acteurs concernés a été mise en place dès le début de 2003. Dans ce cadre, l'Etat français, la Région Rhône-Alpes, le Réseau ferré de France, le Département de Haute-Savoie et la Communauté de communes de l'agglomération annemassienne ont lancé en 2003 une étude sur le prolongement de la ligne de 1,9 kilomètres qui sépare la frontière de la gare d'Annemasse, qu'il est prévu de développer en véritable plateforme multimodale. Selon cette étude, l'investissement devrait se situer entre 20 millions d'euros (amélioration de la voie simple existante en surface) et 90 millions d'euros (voie double en tranchée couverte). Cette différence technique a son importance, étant donné que l'option souterraine passerait sous le Foron, diminuerait l'effet de coupure dans une zone d'urbanisation et augmenterait la fiabilité et la sécurité par la suppression des passages à niveaux.

8. Rectangle d'Or (pôle transfrontalier « Genève-Pays de Gex »)

En 1999, sous l'impulsion du CRFG, une étude d'urbanisme a permis d'élaborer un concept de développement qui consiste notamment à créer un périmètre d'aménagement de part et d'autre de l'aéroport, incluant le site du CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) et bénéficiant

du voisinage des organisations internationales. Les années 2000 à 2002 ont été consacrées à une série d'expertises préparant la mise en œuvre opérationnelle de ce projet et à la possibilité d'insérer dans ce périmètre des activités du secteur tertiaire.

L'étape actuelle consiste à identifier les problèmes économiques, à analyser les incidences foncières, fiscales, financières et à évaluer les coûts et les risques d'investissement à la réalisation de ce projet.

Après l'abandon de la formation d'une société d'économie mixte locale (SEML) en juillet 2004, la création d'une autre structure transfrontalière opérationnelle, sous la forme d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), est à l'étude. Les derniers résultats des expertises en cours en matière d'urbanisme, d'environnement, de transports et de fiscalité sont attendus pour la deuxième moitié de 2005.

9. Etoile-Annemasse – Genève (pôle de la gare d'Annemasse)

Ce projet, lié à l'arrivée du CEVA, va permettre de développer autour de la gare d'Annemasse un important pôle d'échange multimodal intéressant toute la partie Est de l'agglomération transfrontalière. Un projet urbain accueillant une concentration de commerces et d'équipements de loisirs et de culture, des logements (environ 1200), des surfaces administratives (62 550 m²) ainsi qu'un pôle d'enseignement (Centre de séminaires, de formation permanente et/ou professionnelle, Ecole des beaux-arts et filière médico-sanitaires et sociales) le complétera.

Suite à une phase d'expertise, la phase d'études préopérationnelles a été lancée en 2002 (avec un nouveau chef de projet) et une charte d'objectifs a été signée en juin 2003 par tous les partenaires du projet (dont l'Etat de Genève et 4 communes genevoises). Après appel d'offres, deux mandats ont été attribués pour l'étude d'urbanisme et de programmation ainsi qu'un pour l'étude du pôle d'échange multimodal, fin 2003. Ces études sont actuellement menées en partenariat franco-suisse, soutenues par un financement Interreg, avec comme objectif d'aboutir à un schéma général d'aménagement, et à une « feuille de route opérationnelle » pour la fin 2005.

Le fonctionnement de ce nouveau cœur de l'agglomération annemassienne, en bordure de la frontière franco-suisse, peut raisonnablement s'envisager aux environs de 2010, dans les mêmes délais prévus pour la mise en service de la liaison ferroviaire CEVA.

10. La Porte Sud de Genève

Trois volets principaux ont été retenus pour ce pôle de développement accolé à la frontière, situé entre Saint-Julien-Archamps et Bardonnex :

- l'amélioration des transports collectifs avec le prolongement de la ligne de bus des TPG, en site propre, jusqu'à Saint-Julien,
- la création d'un lycée international,
- le développement économique sur le site d'Archamps, avec un accès au réseau genevois de télécommunications à haut débit et une fonction importante de recherche. Un projet de Biopark pour la recherche sur la longévité rassemble déjà des chercheurs de l'Université de Genève et des chercheurs français.

Les élus français ont proposé, en 2004, que le Canton de Genève devienne partenaire à part entière de la Société d'économie mixte d'Archamps et du Genevois, en prenant une participation symbolique à son capital. Ce qui devrait se concrétiser en 2005.

11. Informations et communication

Outre les publications ou l'information diffusée par les organismes transfrontaliers¹¹, la DAE s'est attachée à informer au mieux l'administration et le public sur les enjeux de la politique transfrontalière, par le biais notamment de :

- cours sur le thème « Genève – Europe des Régions », proposé (sauf cette année) dans les formations de l'Etat de Genève ;
- plaquettes CRFG/ Conseil du Léman ;
- plaquettes Rectangle d'Or/ CEVA ;
- « Transfrontières », les pages de la région genevoise, encartées à 3 reprises dans la *Tribune de Genève* ;
- huit émissions « Cafés transfrontaliers » diffusés sur Léman bleu télévision et TV8 Mont-Blanc en 2002 ;
- conférences de presse à l'issue des Commissions du CRFG ;
- sites Internet du Conseil du Léman (www.conseilduleman.org) et du CRFG (www.crfginfo.org);
- guide intitulé « Tout savoir sur les Accords bilatéraux I Suisse-UE : guide pratique franco-suisse » (juin 2004).

¹¹ Voir détails en annexe II.

12. Perspectives d'avenir

Les évolutions qui interviennent dans les relations intercantionales et régionales, en direction de Rhône-Alpes, le développement rapide de l'agglomération franco-valdo-genevoise et l'ouverture de la frontière induite pas les Accords bilatéraux, inciteraient le Canton de Genève à promouvoir une refonte des instances transfrontalières et de leur fonctionnement. A cet égard, les partenaires français restent jusqu'ici plus réticents à des changements qui risquent de perturber certains équilibres institutionnels.

VII. Les affaires européennes

1. Evolution de l'Union européenne et son impact sur la Suisse et Genève

Bon nombre de réalisations achevées cette année au sein de l'Union européenne correspondent à des avancées qui s'inscrivent dans un mouvement d'ouverture amorcé au cours des années précédentes.

Ainsi la mise en place de l'Union économique et monétaire (UEM) en 1999 s'est concrétisée par la mise en circulation au 1^{er} janvier 2002 d'une seule monnaie, l'euro, utilisable dans 12 des 15 pays membres de l'Union avant l'élargissement à l'Est (sont exclus la Grande-Bretagne, le Danemark et la Suède). Après avoir reçu un accueil circonspect des marchés financiers internationaux, il a acquis en une année une certaine assise et constitue désormais une monnaie de transaction au niveau international.

De même, le 1^{er} mai 2004, 10 nouveaux pays ont adhéré à l'Union européenne. Il s'agit de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Slovénie. Cet élargissement à l'Est, qui représente une véritable recomposition du continent européen, a nécessité en amont une révision des traités antérieurs et une réforme institutionnelle interne qui s'est traduite dans un premier temps par la signature du Traité de Nice, entré en vigueur le 1^{er} février 2004. Ce dernier constitue la base juridique qui accompagne les débuts effectifs de l'Union à vingt-cinq, dans l'attente de la mise au point définitive du Traité d'Athènes (signé le 16 avril 2004), dont les principaux points de divergence portent sur la pondération et le champ d'application du vote à la majorité qualifiée, ainsi que sur la taille et la composition de la Commission dans cette Union élargie.

Dans le cercle des candidats à l'adhésion, les négociations avec la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie ont sensiblement progressé, tandis que la Turquie a finalement obtenu le 7 octobre 2004 le feu vert de la Commission pour l'ouverture de négociations d'adhésion, assortie d'une clause de suspension qui donne la possibilité aux chefs d'Etat et de gouvernement d'interrompre à tout moment les négociations, si la situation politique et sociale turque ne satisfait pas aux critères de démocratie et d'Etat de droit, tels qu'ils sont pratiqués dans l'Union européenne. Cette recommandation positive de la Commission a été avalisée par les 25 Etats membres lors du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004, en fixant la date du 3 octobre 2005 pour l'ouverture des négociations formelles d'adhésion. Dans l'intervalle, la Turquie s'est engagée à étendre l'Union douanière qui la lie à l'Union européenne aux dix nouveaux membres dont Chypre fait partie. Cette extension constituerait un premier pas vers la reconnaissance formelle de la République grecque de Chypre.

Sur le plan législatif, les dirigeants des 25 pays membres de l'Union ont signé le 29 octobre 2004 à Rome, à l'endroit même où il y a quarante-sept ans avait été signé l'acte fondateur des Communautés européennes, la Constitution de l'Europe élargie. Le texte comporte de nombreuses avancées, telles que l'intégration de la charte des droits fondamentaux dans le corps du traité, la généralisation de la procédure législative de codécision, l'élargissement du recours au vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil, la création de la fonction de ministre des affaires étrangères. Le processus de ratification est maintenant en cours dans chaque pays membre, et si l'Italie a déjà annoncé sa volonté de ratifier la Constitution par voie parlementaire le plus tôt possible, une bonne douzaine d'Etats ont prévu de consulter leurs citoyens par voie de référendum. Dans certains pays, comme la France et le Royaume-Uni, l'issue de ce scrutin semble aujourd'hui très incertaine.

En matière de politique extérieure, l'événement majeur qui domine la scène internationale depuis 2003 est l'intervention militaire anglo-américaine en Iraq. Les choix opérés par certains Etats membres de l'Union, dans leur attitude, voire leur engagement face au conflit, ont été révélateurs de clivages, parfois très sensibles, entre les Etats membres de l'Union (divergences d'opinion entre une « vieille Europe » et une plus jeune) et ont pesé sur le potentiel de l'Union à s'exprimer au niveau mondial d'une seule voix en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Parallèlement, la conception d'une politique de voisinage à l'égard des pays situés aux frontières extérieures terrestres et maritimes de l'Union européenne élargie a pris des contours plus précis à partir de 2002, notamment envers la Russie, les nouveaux Etats indépendants occidentaux et

les pays du sud de la Méditerranée. La création d'un nouvel instrument de voisinage pourrait voir le jour à l'horizon 2006.

Ces évolutions se sont traduites de manière concrète pour la Suisse par la nécessité de reprendre les négociations afin d'obtenir l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres et de le faire correspondre à la composition de l'Union européenne élargie. Parallèlement et suite à la demande écrite du commissaire européen, M. Christopher Patten, la Suisse a décidé de poursuivre son engagement en faveur des pays d'Europe centrale et de l'Est nouvellement entrés dans l'Union, et de continuer à les soutenir dans leur transition vers la démocratie et l'économie de marché. Cette contribution financière s'élèvera à 1 milliard de francs sur cinq ans et prendra la forme de projets sélectionnés et menés de manière autonome par la Suisse dans quatre domaines bien définis : la sécurité et la stabilité, l'environnement et les infrastructures, la promotion du secteur privé, la formation et le développement social.

2. Les Accords bilatéraux entre la Confédération helvétique et l'Union européenne

La conclusion des Accords bilatéraux sectoriels I en décembre 1998 a permis de réactiver le rapprochement entre la Suisse et l'Union européenne.

2.1. Accords bilatéraux I

Ces accords sont au nombre de sept : libre circulation des personnes, transports terrestres, transports aériens, échanges de produits agricoles, marchés publics, obstacles techniques au commerce et coopération scientifique et technologique, et sont formellement entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002. La plupart de ces accords prendront pleinement effet à l'issue d'un certain nombre d'étapes. L'Accord sur la libre circulation des personnes, par exemple, prendra pleinement effet en juin 2014.

La mise en œuvre de ces accords a nécessité et nécessitera encore un intense et constant travail de coopération entre les services cantonaux concernés et les partenaires sociaux, en particulier pour l'accord le plus important à ce jour pour le Canton de Genève, celui sur la libre circulation des personnes. Pour ce faire, un « rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les conséquences au niveau cantonal des Accords bilatéraux sectoriels conclus entre la Suisse la Communauté européenne » (RD 444) a été réalisé et examiné par la Commission des affaires communales, régionales et internationales.

En effet, l'Accord sur la libre circulation des personnes a entraîné un certain nombre de modifications dans la pratique de la délivrance des autorisations de travail, notamment pour des cantons frontaliers comme celui de Genève. La priorité du travailleur déjà intégré sur le marché du travail suisse a par exemple été abolie en juin 2004, mettant sur un pied d'égalité les travailleurs déjà sur le marché du travail suisse et les autres travailleurs de l'Union européenne y cherchant un emploi. Malgré tout, cette libéralisation du marché du travail doit être mise en regard avec les avantages amenés par la coordination des systèmes de sécurité nationaux, la reconnaissance des diplômes et la possibilité d'accès des Suisses au marché du travail européen. Les effets de l'ouverture progressive du marché du travail aux travailleurs communautaires attestent du rôle de pôle économique régional de notre Canton. Si la reprise de la croissance du nombre de travailleurs frontaliers date de 1998, la facilité et la rapidité des démarches pour obtenir des autorisations de travail depuis juin 2004 a sensiblement stimulé le nombre de demandes de la part des Européens. Cela dit, seule une évaluation après quelques mois, éliminant les simples effets d'aubaine, permettra de donner un aperçu juste et circonstancié des premières conséquences de l'Accord sur la libre circulation des personnes.

Pour éviter les risques de dumping salarial et assurer aux salariés une protection, la Suisse a pris certaines dispositions qui sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2004, les **mesures d'accompagnement**, pour lesquelles Genève a mis en place un dispositif d'application. Dans une volonté d'efficacité et tirant parti de la tradition du tripartisme, le DEEE a créé une série d'instruments innovants d'observation et de suivi du marché du travail (statistiques, logistiques, etc.), placés sous contrôle du Conseil de surveillance du marché de l'emploi. Le bon fonctionnement de ces outils, sous l'impulsion des partenaires sociaux, sera garant de la viabilité de la libre circulation des personnes dans un contexte marqué par les inquiétudes des acteurs politiques et des citoyens face à une mobilité « unidirectionnelle » des travailleurs vers Genève et un fort taux de chômage local. Toujours dans cette optique de pérennité des accords, le DEEE s'est engagé de manière prioritaire depuis quelques mois sur les procédures administratives, politiques et diplomatiques permettant l'accès au marché français pour les entrepreneurs genevois.

2.2. *Accords bilatéraux bis*

Un deuxième volet de négociations a été paraphé le 26 octobre 2004 et concerne :

- L'imposition des pensions des retraités de l'UE résidant en Suisse.
- La participation de la Suisse à la statistique européenne et à Eurostat.
- La participation de la Suisse à l'Agence européenne pour l'environnement.
- La participation de la Suisse au programme de promotion de la production audiovisuelle européenne MEDIA (production et distribution de produits audiovisuels, formation des professionnels de l'audiovisuel).
- Le renforcement de la collaboration Suisse-UE dans les programmes de mobilité des étudiants et des personnes en formation (SOCRATES, LEONARDO, JEUNESSE).
- L'allègement et la suppression d'obstacles tarifaires dans les échanges de produits agricoles transformés (café soluble, pâtes, chocolat).
- L'association de la Suisse à l'espace Schengen/Dublin pour la coopération en matière de justice, sécurité, asile et migration avec l'UE.
- La coopération administrative et judiciaire dans la lutte contre la fraude, la contrebande, le blanchiment des capitaux et autres délits relevant de la fiscalité indirecte.
- La collaboration de la Suisse à la politique de fiscalité de l'épargne de l'UE, entre autres par l'introduction d'une retenue d'impôt sur l'épargne des personnes physiques.

Ces domaines font tous l'objet d'un accord, à l'exception de la collaboration aux programmes de mobilité des étudiants qui a donné lieu à un simple échange de lettres. L'ensemble de ces accords, qui devraient entrer en vigueur dans le courant du deuxième semestre 2005, est soutenu par les milieux économiques (notamment bancaires), par la grande majorité des cantons ainsi que par la plupart des partis politiques, à l'exception de l'Union démocratique du centre et de certains milieux d'extrême gauche pour le dossier Schengen/Dublin. Par ailleurs, suite à l'élargissement de l'Union européenne, l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'Union européenne (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Chypre) a également été paraphée le 26 octobre 2004.

En raison de sa place financière et son statut de canton frontalier, Genève est sensiblement concernée par deux dossiers-clé, la fiscalité de l'épargne et Schengen/Dublin. L'année 2005 sera donc particulièrement chargée en

matière de politique européenne pour Genève, puisque aux Accords bilatéraux bis s'ajoutent l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'UE ainsi que l'adaptation des mesures d'accompagnement y relatives.

2.3. *Information sur les Accords bilatéraux*

Conscient des enjeux de cette nouvelle étape d'intégration pour la vie socio-économique du Canton et fort d'un soutien populaire massif, le Conseil d'Etat a décidé de mener une importante politique d'information et d'application concrète des Accords bilatéraux. Ainsi, dès l'annonce de la conclusion des Accords bilatéraux I en 1998, la Direction des affaires extérieures a été sollicitée par de très nombreuses personnes (en particulier des frontaliers, des Suisses désireux de s'établir ou de travailler en France voisine ou dans d'autres pays de l'UE) ainsi que par d'autres services de l'Etat afin de connaître les conséquences pratiques des accords.

Différents outils de communication ont été mis en place et ajustés au fur et à mesure afin de répondre à ces questions :

- Une ligne téléphonique « Genève et les Bilatérales » a été mise en place en 1999 : cette messagerie vocale recueille les questions posées par les personnes intéressées et une réponse individuelle est apportée le plus rapidement possible.
- Création et mise à jour du site Internet « Genève et les Bilatérales » : www.geneve.ch/bilaterales
- Séances d'information sur les Accords bilatéraux pour différents publics : députés, élus communaux, administrations, associations, instances transfrontalières, etc.
- Réalisation de brochures d'information (Guide pratique « Tout savoir sur les Accords bilatéraux », brochure d'information pour les entreprises).
- Contacts avec la presse : la DAE se tient notamment à la disposition des journalistes pour répondre à leurs questions techniques sur les accords.
- La DAE a spécifiquement créé et anime un réseau d'échanges et d'information sur les Accords bilatéraux, composé des services administratifs compétents et des partenaires socio-économiques et associatifs intéressés. Ce réseau permet de suivre les développements des accords dans les différents milieux représentés et de communiquer les problèmes survenus aux instances compétentes. Il rencontre régulièrement ses correspondants français et vaudois.

Enfin, la DAE se prépare à un intense travail d'information et de coopération entre les services cantonaux concernés afin d'appliquer, le cas échéant, les Accords bilatéraux bis.

2.4. Consultation des cantons

Au cours du développement des négociations bilatérales sectorielles, diverses consultations des cantons ont été effectuées par le Conseil fédéral par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), comme cela avait été le cas pour les Accords bilatéraux. Après signature des accords, trois consultations importantes ont eu lieu pendant l'été 2004 :

- accords bilatéraux bis ;
- extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes ;
- mesures d'accompagnement.

3. Le programme communautaire Interreg

Le programme communautaire Interreg III 2000-2006 soutient trois types de coopération régionale : la coopération transfrontalière traditionnelle, la coopération transnationale au sein de grands territoires géographiques tels l'espace alpin ou la Méditerranée occidentale, et la coopération interrégionale qui permet à des régions non contiguës de coopérer en formant des réseaux à travers toute l'Europe.

La Confédération participe à Interreg III à hauteur de 39 millions de F pour l'ensemble des collaborations interrégionales. Après une décennie d'expérience positive en matière de coopération transfrontalière à travers les projets Interreg I et II, le Canton de Genève décide en avril 2002 d'attribuer une enveloppe spécifique de 1,75 millions de F pour soutenir les projets de développement régional avec nos partenaires européens.

La coopération transfrontalière traditionnelle démarre concrètement en 2002 sur la frontière franco-suisse. La Confédération a réservé un montant de 7,67 millions de F à ce programme, dont 3,6 pour le seul bassin lémanique (Genève, Vaud, Valais, Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie). En octobre 2004, une trentaine de projets Interreg III A ont été approuvés sur le bassin lémanique dont 26 concernent directement Genève. L'enveloppe budgétaire fédérale pour le bassin lémanique, largement inférieure aux fonds communautaires disponibles sur territoire français, était pratiquement épuisée en été 2004. Le financement suisse des futurs projets devra donc être complété par un apport supérieur du fonds Interreg cantonal.

L'importance de la participation genevoise aux projets existants témoigne de la vitalité de la région franco-genevoise et des besoins immédiats de l'agglomération transfrontalière en gestation. Si les thèmes prioritaires définis par les instances transfrontalières sont bien présents (Rectangle d'Or, transports en commun, Observatoire statistique transfrontalier, équivalence des diplômes/validation des acquis de l'expérience, etc.), les projets Interreg III abordent des domaines plus délicats de la coopération, tels que le développement économique commun, entre autres à travers l'exploitation régionale des potentialités du CERN ou la mise sur pied d'un nouvel axe Genève-Besançon de recherche appliquée en nanotechnologies. Moins spectaculaires, mais tout aussi significatifs en terme de création d'un espace de vie et de travail transfrontalier, les projets montés par des acteurs privés visent, par exemple, la création de pôles d'excellence régionaux sur des activités aussi diverses que la production de documentaires ou l'économie sociale et solidaire (se référer à la liste des projets Interreg concernant le Canton de Genève à la fin de l'annexe II).

Si le Canton de Genève a atteint sa vitesse de croisière avec la coopération transfrontalière, il peine à participer aux volets transnational et interrégional du programme Interreg. Ceci témoigne de la difficulté du Canton à s'inscrire dans une dynamique et une dimension régionales européennes au-delà de la frontière franco-valdo-genevoise. Cette difficulté historique et politique est d'autant plus grande que Genève n'a toujours pas la taille critique pour participer à des projets menés par les régions européennes avec lesquelles il serait particulièrement intéressant et utile de coopérer. La participation de Genève à ces réseaux européens passe par une capacité renforcée à s'allier avec d'autres cantons et à travailler sur des problématiques régionales en dépassant le quotidien transfrontalier. Les deux dernières années de programmation Interreg devraient contribuer à renforcer les capacités genevoises dans ce domaine-là.

4. Représentation du Canton de Genève dans les instances européennes

4.1. Le Conseil de l'Europe

Fondé en 1949 par dix Etats d'Europe occidentale, le Conseil de l'Europe s'est peu à peu élargi pour rassembler, en 2004, 45 pays. Cette institution a pour vocation principale de défendre les Droits de l'Homme et la démocratie, de favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle européenne, de rechercher des solutions afin de régler un certain nombre de problèmes de société tels que le sort des minorités, la protection de

l'environnement, la drogue, et d'aider les pays d'Europe centrale et orientale à mettre en œuvre et à consolider les réformes politiques, législatives et constitutionnelles parallèlement aux réformes économiques.

En tant que membre, la Suisse est représentée au Comité des ministres et à l'Assemblée parlementaire. Le Canton de Genève siège au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), qui regroupe des élus communaux et régionaux de tous les membres du Conseil de l'Europe par le biais du conseiller d'Etat Carlo Lamprecht.

M. Lamprecht participe également aux travaux de la Commission du développement durable où il a initié le projet « Entreprises et développement durable » qui a pour objectif de mettre en place, au niveau européen, une plate-forme d'échanges d'expériences et de parrainages interentreprises portant sur des actions s'inscrivant dans le cadre du développement durable.

Concrètement, une entreprise suisse (ou française, ou allemande...) disposant d'une expérience particulière d'intégration de principes du développement durable dans sa gestion pourrait, par exemple, parrainer une entreprise polonaise (ou tchèque, ou serbe).

En parallèle, une plate-forme Internet d'échanges de bonnes pratiques permettant aux entreprises de mettre à disposition des documents, des expériences, de créer un véritable réseau établissant des liens entre les entreprises les plus avancées et les moins avancées dans ce domaine est mise sur pied. Cette plate-forme devrait favoriser les parrainages.

Afin de lancer le projet, un colloque européen sera organisé sur ce thème en 2005.

4.2. L'Assemblée des régions d'Europe

Fondée en 1985, l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) est un organisme indépendant regroupant près de 250 régions de 26 pays européens. Le Canton de Genève est membre de l'ARE depuis sa création.

Les objectifs de l'ARE sont de renforcer le rôle politique des régions en Europe, de promouvoir la démocratie régionale et de contribuer au développement de la coopération interrégionale et transfrontalière dans tous les domaines et au service des citoyens. Le Canton de Genève se tient régulièrement informé des activités de l'ARE.

VIII. La collaboration intercantonale

L'évolution de la situation au niveau fédéral et européen oblige les Régions suisses à s'organiser et à renforcer leurs structures de collaboration.

Evolution du contexte des coopérations régionales :

La mondialisation, l'élargissement des espaces de vie et les nouvelles politiques sectorielles et régionales de la Confédération remettent en cause les structures économiques et territoriales traditionnelles. Des réflexions ont été menées concernant le redécoupage de la Suisse en plusieurs régions.

Evolution du fédéralisme helvétique :

Les nouvelles politiques sectorielles et régionales mises en œuvre par la Confédération auront des conséquences importantes sur la redistribution spatiale des activités aussi bien publiques que privées.

La mise en place de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) renforce et impose les coopérations verticales et horizontales (par le biais de l'Accord-cadre intercantonal).

Elargissement des échelles de vie :

Avec la mobilité croissante, les activités des citoyens et des entreprises dépassent de plus en plus les frontières cantonales. L'échelle de vie n'est plus le canton, mais la région. Il est donc impératif de renforcer les coopérations intercantionales. Pour surmonter ces défis, certaines régions suisses sont bien organisées : la Suisse centrale et la Suisse orientale par exemple.

Actuellement, la Suisse occidentale met en place un système de veille et de défense de ses intérêts tout en renforçant la structure de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). La CGSO pourra ainsi avoir, à terme, une meilleure vision de toutes les collaborations intercantionales qui se déroulent sur son territoire.

1. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

Le conseiller d'Etat Carlo Lamprecht préside la CGSO pour la période juin 2004-juin 2006. Cette conférence regroupe tous les cantons romands (Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Genève) et Berne.

Elle a notamment pour but de favoriser l'échange d'informations, de faciliter et d'assurer la mise en place de solutions communes à des problèmes régionaux en coordination avec les conférences intercantionales spécialisées.

Au cours de ces trois dernières années, la CGSO a entrepris différentes démarches pour défendre les intérêts de ses cantons membres sur des problématiques concernant notamment les offices postaux, Swisscom, le chômage ou les transports régionaux. Elle a par ailleurs pris des positions communes en faveur d'une adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2001 et pour soutenir le contre-projet du Conseil fédéral « L'or à l'AVS, aux cantons et à la fondation » en 2002. De plus, elle examine systématiquement l'ordre du jour de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) afin de pouvoir, le cas échéant, se concerter sur l'un ou l'autre des sujets en vue des Assemblées plénières de cet organisme.

Au niveau institutionnel, la « Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger » dite « Convention des Conventions », entrée en vigueur le 23 avril 2002, permet aux parlements de bénéficier d'une information plus complète sur la politique extérieure et de formuler des propositions d'amendements avant la ratification des futures conventions ou traités. Un vade mecum est en cours de réalisation, sur proposition de la CGSO, afin que la Convention puisse être interprétée de manière commune. Pour le moment, la Convention des Conventions a été ratifiée par six des sept cantons membres de la CGSO (Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura).

Afin de répondre aux exigences de l'article 3 de la Convention des Conventions, voici une liste des Conventions en cours de négociation ou qui vont être prochainement négociées.

Liste des conventions intercantionales mises à jour régulièrement :

- **Convention intercantonale d'hospitalisation hors canton**, datant de 1996, qui règle la tarification facturée au canton de domicile du patient en cas d'hospitalisation hors canton dans un hôpital public ou subventionné, en application de l'article 41, alinéa 3, LAMal. Les parties à la convention sont les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Tessin, du Valais et de Vaud.

Liste des conventions intercantionales en cours de négociations :

- **Concordat intercantonal de coordination universitaire**, du 9 décembre 1999, qui prévoit la création d'un organe commun aux cantons universitaires et à la Confédération, afin de gérer la politique universitaire suisse.
- **Accord intercantonal universitaire**, du 20 février 1997, qui traite du financement et de la participation de tous les cantons aux frais des études.

Liste des conventions intercantionales négociées prochainement (horizon 2008) :

- **Nouvelle convention HES-SO** regroupant le Concordat intercantonal créant une Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), du 9 janvier 1997, d'une part, et la Convention intercantonale créant la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2), du 6 juillet 2001, d'autre part. Le but étant d'organiser l'exploitation d'une HES en application de la loi fédérale HES révisée. Les cantons impliqués sont ceux de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Vaud, du Valais et de Genève.
- **Ajustement consécutif de l'Accord intercantonal sur les Hautes Ecoles spécialisées (AHES)**, afin d'assurer une participation financière du canton de provenance des étudiants aux HES et au canton siège.

Liste des projets de conventions intercantionales :

- Projet d'une collaboration intercantonale en matière d'inspection et de consultation en économie laitière.
- Projet de convention entre les services vétérinaires cantonaux genevois et vaudois pour une réduction du prix des analyses de laboratoire imposées par la loi fédérale sur les épizooties. L'objectif est d'obtenir une réduction de 20% sur les prix des analyses de laboratoire imposées par l'ordonnance fédérale sur les épizooties, ainsi qu'un tarif préférentiel pour les agriculteurs.
- Projet de concordat entre Genève, Vaud, Fribourg, Berne et Neuchâtel pour accorder la réciprocité des permis de pêche (pêcheurs amateurs) en rivière.

1.1. Réunion des secrétaires des conférences régionales

Ces réunions ont lieu deux fois par année depuis 2003 et permettent un échange d'information entre les différentes conférences régionales (CGSO, Conférence des gouvernements de Suisse centrale, Conférence régionale des gouvernements de la Suisse du nord-ouest, Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse orientale, Conférence des gouvernements des cantons de montagne, Espace Mittelland).

2. Conférence des gouvernements cantonaux

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a été mise sur pied par les cantons suisses en 1993. Elle a notamment pour but de mieux organiser et de coordonner les actions des cantons dans les domaines qui touchent leurs intérêts et leurs rapports avec la Confédération. Chaque gouvernement cantonal est représenté à la CdC par un/e conseiller/ère d'Etat ; M^{me} Martine Brunschwig Graf représente actuellement le Canton de Genève. Au fil des années, la CdC est devenue l'interlocutrice privilégiée de la Confédération, notamment par le biais de consultations fédérales pour lesquelles les cantons ont pris des positions communes.

Au cours de ces trois dernières années, un certain nombre de dossiers traités par la CdC touchait les activités des affaires extérieures :

– Négociations bilatérales bis avec l'Union européenne

La CdC a préparé les prises de position communes des cantons sur les Accords bilatéraux bis et l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes en particulier.

– Rapport EuRéfCa

Dans le rapport de stratégie de politique européenne du groupe de travail Europe-Réformes-Cantons (EuRéfCa) adopté par les cantons lors de l'Assemblée plénière de la CdC du 12 mars 2004, les gouvernements cantonaux marquent leur volonté de s'engager plus activement en politique européenne et exigent parallèlement du Conseil fédéral qu'il précise sa stratégie de politique européenne dans la législature actuelle. Selon les cantons, cette stratégie ne peut pas avoir pour objectif un Alleingang de la Suisse en Europe, mais doit chercher des voies de collaboration avec l'UE.

– Projet de réforme de la péréquation et de répartition des tâches

Le système actuel n'étant pas satisfaisant, la Confédération et les cantons ont mis en place une organisation de projet paritaire chargée de définir une nouvelle péréquation financière. L'objectif principal de cette réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT) est de revitaliser le

fédéralisme et de préciser les rôles respectifs de la Confédération et des cantons. La péréquation au sens strict doit contribuer à réduire les écarts séparant les cantons à forte capacité financière et ceux à faible capacité financière aux niveaux des ressources et de la charge fiscale. La RPT a été adoptée en votation populaire le 28 novembre 2004. Le Canton de Genève était favorable à la RPT.

De plus, afin de développer la collaboration intercantonale dans un but de rationalisation et d'efficacité et de dédommager les cantons fournissant des prestations publiques profitant à des cantons tiers, un Accord-cadre intercantonal (ACI) a été mis en place.

3. Collaboration bilatérale Vaud-Genève

Suite à la votation simultanée dans les deux cantons des initiatives de fusion Vaud-Genève le 2 juin 2002 et à leur refus, la collaboration s'est principalement poursuivie dans les domaines des transports (Catalogue de mesures « Mobilité entre Coppet et Genève »), de la santé en redynamisant les activités de l'Association Vaud-Genève pour la santé (Mandat concernant la collaboration hospitalo-universitaire Vaud-Genève 2003-2006), de l'économie et au niveau universitaire (Projet triangulaire « Sciences, Vie, Société »).

IX. Conclusion

Dans un environnement international, européen et régional qui évolue rapidement, le Canton de Genève doit affirmer clairement son positionnement par une politique pro-active. Afin de pouvoir poursuivre le développement de ses fonctions internationales et économiques, il doit porter une attention plus soutenue à l'espace régional dans lequel il s'inscrit et prendre pleinement conscience des interactions et des interdépendances qui s'y trouvent renforcées par la libre circulation des personnes. Pour éviter un enclavement qui risque à terme d'étouffer l'économie et de péjorer les conditions de vie des habitants, il doit fermement consolider la coopération transfrontalière par des réalisations concrètes et renforcer ses liens avec les autres Cantons et la Confédération. Cela d'autant plus que 2005 s'annonce sous les auspices d'un débat musclé sur l'intégration européenne de la Suisse, indissociable pour Genève de la question transfrontalière.

Alors que les effets de la 2^e phase de l'Accord sur la libre circulation des personnes commencent à être mesurables, l'attention se focalise sur les Accords bilatéraux bis et sur l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'Union européenne. En point de mire, plus particulièrement, les questions liées aux accords de Schengen/Dublin, à l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes (qui font tous deux l'objet d'un référendum), à la fiscalité de l'épargne et à la fraude douanière. Autant d'objets qui, tout en offrant des opportunités au Canton de Genève, vont aussi conditionner de nouveaux changements.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunshwig Graf

X. Liste des acronymes utilisés

ACI	Accord-cadre intercantonal
AELE	Association européenne de libre-échange
AIG	Aéroport international de Genève
ARC	Association régionale de coopération des Collectivités du Genevois
ARE	Assemblée des régions d'Europe
ARFE	Association des régions frontalières d'Europe
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CGSO	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale
CPLRE	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe
CRFG	Comité régional franco-genevois
DTPR	Développement des transports publics régionaux
EuRéfCA	Groupe de travail Europe-Réformes-Cantons
GLCT	Groupements locaux de coopération transfrontalière
OCSTAT	Office cantonal genevois de la statistique
ONG	Organisation non gouvernementale
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SEML	Société d'économie mixte locale
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire

XI. Remerciements

Toute l'équipe de la Direction des affaires extérieures remercie chaleureusement les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport :

- M^{me} Fabienne Maillet, responsable du service des relations transfrontalières, Conseil Général de la Haute-Savoie
- M. Jean-Charles Lathion, directeur, DIP
- M^{me} Sophie Lin, cheffe du service du Plan directeur, DAEL
- M^{me} Fabienne Udry, secrétaire de l'AGEDRI
- M^{me} Aline Yazgi, rédactrice en chef adjointe, PME Magazine
- M. Martin Schuler, directeur a.i. du LADYT (Laboratoire dynamiques territoriales), Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
- M. Alain Pirat, responsable du Projet CEVA, DAEL
- M. Jacques Robert, directeur de l'Agence européenne « Territoires et synergies », Strasbourg
- M. Dominique Frei, directeur de l'OCSTAT, DEEE
- M. Sébastien Ziegler, président de Mandat International
- M. Jean-Luc Chopard, chef du Protocole du Canton de Genève
- M. Robert Kuster, délégué au développement économique, DEEE
- M. Daniel Loeffler, conseiller aux entreprises, Office de la promotion économique du Canton de Genève, DEEE
- M. Philippe Brun, chargé de mission pour le projet d'agglomération transfrontalière, DAEL
- M. Yves Perrin, directeur, Direction du marché du travail, DEEE
- M^{me} Caroll Singarella, directrice, Service de la prospective, DEEE
- M^{me} Marie-Hélène Dubouloz Schaub, secrétaire adjointe, DIP
- M. Daniel Sannicolo, service Télécom, SIG
- M. Philippe Roy, porte-parole de l'AIG
- M^{me} Pauline De Vos, secrétaire adjointe, DASS
- M. Marc Pochon, auxiliaire à la DAE
- M^{me} Nicole Salvi, auxiliaire à la DAE

XII. Annexes

1. Rapport du groupe de réflexion prospective « Les grands enjeux d'une politique transfrontalière, régionale et européenne du Canton de Genève », août 2004
2. Liste des actions transfrontalières par domaines d'activités, de 1997 à 2004
3. Organigramme du CRFG
4. Organigramme du Conseil du Léman

Groupe de réflexion prospective

Les grands enjeux d'une politique transfrontalière, régionale et européenne du Canton de Genève

Rapport final

Août 2004

(les données statistiques ont été actualisées en novembre 2004)

Le groupe de réflexion prospective sur les grands enjeux d'une politique transfrontalière, régionale et européenne du Canton de Genève a été mis en place en Juillet 2003. Il se compose de :

- Mme Cohen, Mme Guyot Koelliker, Mme Kolb, Mme Ricci, Mr. Pochon (Direction des Affaires Extérieures du Canton de Genève);
- Mme Mailet (Coopération frontalière. Conseil Général de la Haute-Savoie) ;
- Mme Udry (Secrétaire de l'AGEDRI) ;
- Mme Yazgi ((Rédactrice en chef adjointe. PME Magazine) ;
- Mr. Schuler (Directeur du LADYT ; EPFL) ;
- Mr. Pirat (Responsable projet CEVA)
- Mr. Robert (Animateur du groupe ; Agence Européenne Territoires et Synergies ; Strasbourg)

Les personnes suivantes ont été consultées dans le cadre des travaux du groupe :

- Monsieur Ziegler (Président de Mandat International)
- Monsieur Chopard (Chef du Protocole du Canton de Genève)
- Monsieur Kuster (Délégué au Développement Economique ; Direction des Affaires Economiques du Canton de Genève)
- Monsieur Loeffler (Conseiller aux entreprises ; Office de la Promotion Economique du Canton de Genève)

Le groupe de réflexion prospective a tenu 9 réunions :

- le 4 Juillet 2003
- le 1^{er} Septembre 2003
- le 6 Octobre 2003
- le 24 Octobre 2003
- le 10 Novembre 2003
- le 1^{er} Décembre 2003
- le 9 Janvier 2004
- le 9 Février 2004
- le 15 Mars 2004

Table des matières

Préambule

Synthèse

Première partie : Constat (contraintes et opportunités)

1. Fonctions de la Genève internationale et fondements de sa compétitivité
 - 1.1. Les organisations internationales
 - 1.1.1. Les organisations internationales gouvernementales
 - 1.1.2. Les ONG et l'accueil des délégués non gouvernementaux
 - 1.1.3. Stratégies, moyens et instruments de promotion de la Genève internationale
 - 1.1.4. Les mutations des fonctions internationales à Genève
 - 1.2. Sociétés multinationales, secteur bancaire et salons internationaux
 - 1.2.1. Les sociétés multinationales et le négoce international
 - 1.2.2. Le secteur bancaire
 - 1.2.3. Les salons internationaux
 - 1.2.4. Facteurs d'attraction de Genève pour la localisation d'entreprises
2. Positionnement européen et interrégional de Genève
 - 2.1. Positionnement européen de Genève
 - 2.2. Genève en relation avec l'intégration européenne
 - 2.3. Genève dans le contexte interrégional
3. Les contraintes et opportunités du territoire genevois
 - 3.1. Un territoire exigu et excentré par rapport au reste de la Suisse
 - 3.2. Un marché immobilier tendu
 - 3.3. Une desserte aéroportuaire de qualité
 - 3.4. Un environnement très attractif et une image de premier plan
 - 3.5. Forces et faiblesses de la gouvernance territoriale
4. Nature et évolution des interactions transfrontalières
 - 4.1. Urbanisation et immobilier
 - 4.2. Marché de l'emploi
 - 4.3. Formation et santé
 - 4.4. Transport et mobilité
 - 4.5. Economie et entreprises
 - 4.6. Impact des accords bilatéraux
 - 4.7. Facteurs psychologiques des relations transfrontalières
5. Coopérations interrégionales et transfrontalières
 - 5.1. Organes de coopération
 - 5.2. Pratiques et tendances en matière de coopération
 - 5.2.1. Coopérations entre Genève et la France
 - 5.2.2. Coopérations de Genève au sein de la Suisse romande

Deuxième partie : Tendances et scénarios

6. Tendances et prospective

6.1. Synthèse des tendances dans la région genevoise

6.2. Scénarios d'intégration et de coopération

6.2.1. Contexte commun aux deux scénarios

6.2.2. Scénario 1 : Stabilité dans la nature et les structures de coopération (coopération corrective)

6.2.3. Scénario 2 : Organisation des coopérations de manière à optimiser l'épanouissement de l'espace genevois au sens large (coopération prospective)

Troisième partie : Propositions

7. Valorisation du positionnement international et européen du territoire genevois

7.1. Enjeux territoriaux des grandes composantes économiques de la région genevoise

7.2. Objectifs et axes prioritaires d'un positionnement valorisé du territoire genevois

7.3. Collaborations à développer

7.4. Actions concrètes pour les cinq prochaines années

7.5. Adaptation des outils et institutions de la coopération

Bibliographie

Préambule

En Juillet 2003, le Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures a constitué un groupe de réflexion prospective auquel il a confié la mission de fournir un éclairage sur les grands enjeux d'une politique transfrontalière, régionale et européenne du Canton de Genève. Le groupe a souhaité porter un regard à la fois indépendant et sans préjugés sur Genève dans son contexte régional, européen et international. Il a tout d'abord élaboré un diagnostic ouvert sur de nombreuses fonctionnalités reflétant la diversité des interactions que Genève entretient avec le monde environnant. Une attention particulière a été accordée au caractère évolutif du contexte genevois. Elle a permis de mettre en évidence l'émergence de tensions mais aussi d'opportunités à saisir.

Il est apparu que la gouvernance des coopérations avait un rôle tout à fait stratégique pour l'avenir de la région genevoise et c'est à cette problématique qu'ont été dédiés les scénarios. Leurs enseignements ont permis d'élaborer une série de recommandations visant les modalités d'un développement plus harmonieux et plus durable de la région genevoise dans le contexte européen et international. Si les travaux du groupe de réflexion prospective s'adressent en premier lieu aux autorités cantonales de Genève, ils sont également destinés à un public plus large, qu'il s'agisse d'élus ou de la société civile de la région genevoise dans sa dimension transfrontalière, dont la participation est indispensable à une mise en œuvre efficace de la plupart des recommandations formulées.

Synthèse

L'image, le renom, l'attractivité et les perspectives de Genève reposent toujours largement sur ses fonctions internationales qui désormais s'inscrivent dans un environnement qui évolue.

Au plan global, alors que le contexte dans lequel ont prospéré les fonctions internationales de Genève a été relativement stable jusqu'à la fin de la guerre froide, les mutations en cours, notamment la concurrence de plus en plus forte au niveau mondial d'autres métropoles pour l'accueil d'organisations et de fonctions internationales, sont des facteurs d'instabilité et posent à Genève de nouvelles exigences. Les pays en développement ont un poids de plus en plus important au sein des organisations. Diverses organisations intergouvernementales sont confrontées à des crises financières et à des problèmes de crédibilité. On assiste par ailleurs à la montée en puissance des ONG ainsi que du nombre de délégués non-gouvernementaux se rendant régulièrement à Genève. Au plan régional et local, Genève est handicapée par son enclavement dans le territoire français, par le manque d'espace pour son expansion, par une pénurie notoire de logements, par des déséquilibres croissants sur le plan transfrontalier et par les tensions qui en résultent.

Parmi les tendances les plus à même de façonner l'avenir figurent la poursuite de l'essor démographique de Genève et de sa région, dans un contexte européen et suisse de stagnation et de vieillissement. C'est le solde migratoire résultant de l'attractivité genevoise, qui devrait être le principal facteur de cet essor. Les flux de frontaliers devraient également continuer à s'accroître, dopés par les accords bilatéraux. L'environnement économique devrait être caractérisé par la poursuite de la globalisation, s'accompagnant de nouvelles vagues de libéralisation qui atteindront l'économie tertiaire, notamment les services.

Il apparaît que la coopération dans ses différentes dimensions (transfrontalière, interrégionale) avec la France et au sein de la Suisse, est un élément clé pour l'avenir de la région genevoise. Cela tient à la nature des enjeux liés aux composantes démographiques et économiques ainsi qu'aux nombreux cloisonnements qui compartimentent l'espace genevois ainsi que les processus décisionnels qui le conditionnent. Il est donc apparu opportun d'élaborer deux scénarios sur l'avenir de la région genevoise, l'un reposant sur un statu quo des structures et procédures de coopération et l'autre sur un saut qualitatif significatif dans ce domaine.

Le premier scénario nécessite relativement peu d'efforts supplémentaires à court terme. Les coopérations continueraient à se dérouler projet par projet et secteur par secteur, sans vision stratégique d'ensemble. Toutefois, à moyen terme, un certain nombre d'évolutions défavorables se concrétiseraient dans au moins deux domaines. D'une part

les déséquilibres économiques transfrontaliers se renforceraient, les tensions s'aggravaient et les blocages ne trouveraient pas de solution. La coopération frontalière de proximité progresserait au niveau de l'agglomération, mais uniquement dans quelques domaines techniques (infrastructures, urbanisme) et elle ne parviendrait pas s'épanouir et à impliquer davantage la société civile. L'agglomération ne parviendrait pas à se développer de façon harmonieuse dans sa dimension transfrontalière. D'autre part, le tissu économique genevois, dont les fonctions internationales seraient fragilisées par la concurrence croissante d'autres métropoles au niveau mondial, ne parviendrait pas à se régénérer par manque de coopérations économique-technologiques avec les régions environnantes. L'attrait de la région genevoise s'en ressentirait et sa compétitivité européenne également.

Le second scénario, en se libérant des freins institutionnels, repose sur une dynamisation des coopérations. Celle-ci exigerait des efforts particuliers à court terme. La remise en cause des structures, procédures et méthodes de coopération devrait donner lieu à un débat animé et contradictoire. Une fois ces difficultés surmontées, les coopérations seraient organisées à deux échelles de pertinence, correspondant à des enjeux fonctionnels distincts :

- 1 celle de l'agglomération transfrontalière, au sein de laquelle doivent être normalisées les relations inhérentes au développement harmonieux d'une grande Ville et de sa zone d'influence.
- 2 celle d'une région rhônalpine/lémanique plus vaste, pour laquelle le positionnement et le rayonnement européen et international constituerait un objectif prioritaire. A moyen et plus long terme, les évolutions devraient être beaucoup plus positives que dans le scénario précédent, avec une atténuation des tensions liées aux interactions transfrontalières et une réduction des déséquilibres transfrontaliers, notamment dans les fonctions économiques avancées et dans celui des emplois correspondants. La coopération interrégionale devrait permettre l'émergence et le développement de pôles d'excellence qui conforteraient durablement l'économie de la région genevoise. Le rayonnement du territoire genevois en Europe s'accroîtrait, tout en y faisant participer l'espace lémanique et de larges pans des territoires français environnants.

Un certain nombre d'actions stratégiques devront être mises en œuvre dans le moyen terme pour concrétiser le scénario le plus favorable, et notamment :

- le soutien aux fonctions internationales de l'espace genevois par la mise en place d'un pôle d'expertise et de prospective sur les grandes questions débattues par les organisations internationales ;
- l'amélioration des bases de connaissances sur les interactions et les disparités

transfrontalières ;

- le renforcement de la coopération transfrontalière par la mise en place d'une agence transfrontalière pour l'emploi, par le développement d'actions dans le domaine économique, par la mise en place d'un forum transfrontalier pour la société civile et d'un outil de suivi et de communication relativement exhaustif de la coopération (transfrontalière et interrégionale), de manière à en accroître la lisibilité et à pouvoir créer davantage de synergies.

- la définition des axes prioritaires de coopération interrégionale et transnationale entre le bassin lémanique et la région Rhône-Alpes, notamment en matière scientifique et technologique, dans le domaine de l'élaboration d'une vision territoriale commune et d'un plan d'amélioration des services et des liaisons ferroviaires interrégionales et régionales.

A terme devrait être envisagée la fusion des deux structures de coopération (Comité Régional Franco-Genevois, Conseil du Léman) en une seule structure travaillant à deux échelles (région genevoise et grande région Bassin lémanique/ Rhône-Alpes), avec deux sous-comités. Un seul organisme, dont seraient membres du côté français l'Etat, la Région, les deux Départements (et les Communautés de communes) et du côté suisse les trois Cantons de Genève, de Vaud et du Valais, se substituerait aux deux précédents et qui travaillerait à deux niveaux géographiques en fonction des matières traitées : le niveau interrégional (ensemble du bassin lémanique étendu à une partie importante de la région Rhône-Alpes) et le niveau des relations transfrontalières de proximité.

PREMIÈRE PARTIE : CONSTAT (CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS)

1. Fonctions de la Genève internationale et fondements de sa compétitivité

L'excellence de son intégration mondiale est l'une des principales forces du territoire genevois. Genève possède en effet la plus forte densité au monde d'organisations internationales. Le contexte dans lequel ont prospéré les fonctions internationales de Genève, relativement stable jusqu'à la fin de la guerre froide, connaît d'importantes mutations (poids croissant des pays en développement, montée en puissance des O.N.G., plus forte présence de représentants non gouvernementaux, concurrence avivée au niveau mondial d'autres métropoles pour l'accueil d'organisations internationales etc.).

Lié à cette intégration mondiale, le secteur privé international (sièges européens des sociétés multinationales, secteur bancaire et para-bancaire, négoce international, salons et congrès internationaux) est également d'une importance vitale pour Genève. Plus encore que le secteur intergouvernemental, le secteur privé international est soumis à une vive concurrence dans le contexte de la globalisation économique.

Genève déploie beaucoup d'efforts et engage des ressources conséquentes pour promouvoir ses fonctions internationales, aussi bien privées que publiques. Néanmoins de nouveaux besoins se font jour auxquels Genève se doit de répondre (adaptation des infrastructures pour les O.N.G., pour l'accueil des délégués non gouvernementaux, logements) et des synergies plus fortes doivent être recherchées, notamment avec la Confédération qui devrait être davantage incitée à promouvoir sa vitrine internationale qu'est Genève.

Genève possède la plus forte densité au monde d'organisations internationales. Celles-ci, outre leur prestige, confèrent au Canton de Genève une part substantielle de sa prospérité. En comptabilisant les emplois recensés au sein des Organisations Internationales, des missions permanentes et des dix plus importantes Organisations Non Gouvernementales, on arrive au chiffre de 29 686 emplois pour 2003, y compris les fonctionnaires non permanents. Selon le Recensement Fédéral des Entreprises (RFE, 2001), les multinationales genevoises génèrent 56 812 emplois. Le nombre d'emplois directement concernés par la vocation internationale de Genève s'élève donc à 86 498, soit un peu plus de 30% de la population active du Canton de Genève, dont le nombre total d'emplois est de 260 005 selon le RFE. Il ne s'agit donc pas seulement d'une vocation internationale, mais d'un véritable destin international, auquel Genève ne saurait se soustraire.

Il apparaît que c'est justement l'excellence de son intégration mondiale et qui est l'une des principales forces du territoire genevois. Cela tient à la présence des organisations intergouvernementales, des O.N.G., des multinationales et des banques. Malgré un climat de plus en plus concurrentiel (ou peut-être justement à cause de cela) Genève a réussi ces dernières années, grâce à une approche volontariste efficace, à renforcer ses fonctions internationales (emploi, activité etc.) face aux villes concurrentes. Le combat pour le siège de l'OMC a été un véritable catalyseur.

Il faut noter qu'il existe à Genève une grande diversité d'organisations internationales, à côté des organisations intergouvernementales et des O.N.G. : nombreux syndicats internationaux, fédérations professionnelles, fédérations sportives, organisme œcuménique etc. Les foires et salons (Telecom, Salons de l'Auto) ont également un rôle important dans le positionnement international de Genève. Il en est de même pour les activités de solidarité internationale. Un aspect particulièrement intéressant est qu'un certain nombre d'organisations internationales contribuent à faire émerger des pôles d'excellence et des filières particulières impliquant le secteur privé et la société civile. On peut mentionner par exemple le BIT avec les fonctions du monde du travail, TELECOM avec les activités liées à la société de l'information, l'OMPI avec les activités liées aux brevets etc. L'importance du nombre de personnes bilingues (pratiquant des langues peu courantes) est un avantage important pour le développement des fonctions internationales de Genève.

1.1. Les organisations internationales

1.1.1. Les organisations internationales gouvernementales

Genève compte aujourd'hui 21 Organisations Internationales Gouvernementales (chiffre le plus élevé au monde), 216 missions et représentations régionales, 35.000 diplomates et fonctionnaires internationaux,

Historiquement, Genève doit sa vocation internationale à la création de la Croix Rouge en 1862/63 (Convention de Genève) ainsi qu'au premier arbitrage international (entre les USA et la Grande Bretagne). L'installation du siège de la Société des Nations en 1923 a créé un effet « boule de neige ».

L'Organisation Internationale du Travail s'installe à Genève en 1946, le GATT, devenu depuis l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1947, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1948, l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en 1951 et Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire (CERN) en 1954 (devenu depuis l'Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire), pour ne citer que les plus importantes.

Pour ce qui concerne les Nations Unies, l'importance du rôle de Genève s'est affirmée ces dernières années par rapport à New York, en particulier dans le domaine des grandes politiques humanitaires, scientifiques, techniques. Ceci résulte de la nécessité d'organiser ces débats dans un lieu neutre par rapport au rôle international des Etats-Unis.

En 2002, les dépenses annuelles des 20 organisations internationales gouvernementales basées à Genève étaient de l'ordre de 4.2 milliards de Francs. Le secteur public international emploie environ 25 000 personnes. Chaque année se déroulent plus de 3700 réunions et conférences en liaison avec les organisations internationales.

1.1.2. Les ONG et l'accueil des délégués non gouvernementaux

La présence onusienne a pour corollaire l'attraction de nombreuses organisations internationales non gouvernementales. Genève compte plus de 800 ONG (nombre variable en fonction des critères). En outre, des milliers d'ONG ont un statut consultatif auprès des organisations internationales gouvernementales (près de 2.500 pour le seul statut auprès de

l'ECOSOC) et Genève accueille entre 50 000 et 70 000 délégués non gouvernementaux par an.

Les 10 plus importantes ONG occupent plus de 3000 personnes. Leurs centres d'intérêt sont multiples, qu'il s'agisse de l'Association du Transport Aérien International (IATA), du Conseil Œcuménique des Eglises (COE), de Terres des Hommes ou du World Economic Forum.

L'ensemble du secteur international non gouvernemental procure à l'économie de Genève un volume de dépenses de 700 à 800 millions de Francs par an.

1.1.3. Stratégies, moyens et instruments de promotion de la Genève internationale

Genève, par sa situation géographique est historiquement une place d'échanges entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre l'Est et l'Ouest. Genève est en effet un passage obligé entre la France et l'Italie et entre l'Allemagne et la Méditerranée.

Outre le fait que Genève soit une capitale mondiale de la gestion de fortune, elle est aussi un centre international de commerce important, et attire de grands salons et des manifestations d'envergure, comme le salon de l'automobile, Telecom, etc...

Parmi les moyens et outils à disposition pour animer et promouvoir la Genève internationale figurent notamment :

1. la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI). Son apport aux OIG se traduit par un système combinant les mises à disposition gratuite de terrains en droit de superficie, le financement à des taux préférentiels ou à taux zéro, la location et/ou gestion des immeubles par la FIPOI ;
2. Le Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI), cofinancé par la Confédération, le canton de Genève, la Ville de Genève et le canton de Vaud qui facilite les démarches des « internationaux » qui s'installent à Genève

Exemptions fiscales et aides au loyers pour les organismes à but non lucratif ;

Le Service du Protocole de la chancellerie d'Etat ;

Le Service d'Accueil de l'aéroport international.

La Promotion économique qui relaie les demandes de permis de travail auprès des instances décisionnelles et facilite les démarches des sociétés multinationales désireuses de s'installer à Genève.

La police de Sécurité Internationale

3. Le Centre international de Congrès de Genève, mis à disposition par la Confédération pour des réunions des organisations des Nations Unies ou d'autres organisations internationales, qui peut accueillir jusqu'à 2000 personnes ;

4. Palexpo : qui constitue une infrastructure de grande qualité, permettant d'accueillir chaque année près de 200 manifestations, dont une vingtaine d'expositions majeures, grâce à de nombreux atouts (110'000 m² d'espaces couverts reliés les uns aux autres et faciles à parcourir pour le visiteur ; 7 halles, un centre de congrès ; une salle polyvalente Geneva Arena de 6500 places intégrée à la halle 7 ; la cohérence d'espaces multiples, adaptables, transformables tous situés sous le même toit et la nouvelle halle 6 ouverte en 2003 ouvre des possibilités considérables pour les organisateurs et concepteurs d'événements ; les espaces Geneva Palexpo sont situés à 10 minutes du centre de la ville, ce qui est un record européen ; Ils sont desservis directement par l'aéroport international, la gare internationale et le réseau autoroutier ; un Business Center pour traiter les affaires courantes.

L'impact financier de Geneva Palexpo est considérable. En effet, une étude réalisée en 1998 par Logilab, de la section HEC de l'Université de Genève, a estimé que les activités de Palexpo engendrent des retombées économiques annuelles de 649 millions de CHF (395 millions d'effets directs et 254 millions d'effets indirects). Il faut également souligner que ces retombées économiques génèrent environ 42 millions de recettes fiscales annuelles.

5. La Pastorale, en cours de réaménagement, permettra de réunir sur un même lieu les différentes structures impliquées dans l'accueil de la Genève internationale: CAGI, Mandat International, Fondation pour Genève et Club Suisse de la Presse.
6. La Fondation pour Genève (privée) qui assure notamment le lien avec la Genève locale ;
7. le Centre d'Accueil pour les Délégations et Organisations Non Gouvernementales (CADONG) à Valavran qui a pour but de soutenir la participation des délégués non gouvernementaux aux conférences internationales, de rapprocher les différents domaines d'activité de la scène internationale et de favoriser la coopération entre les O.N.G ;
8. L'aide aux missions des pays les moins avancés (paiement des loyers) ;
9. La politique de Solidarité internationale que mène le Canton à l'aide au développement et autres manifestations liées à la Genève internationales et impliquant les pays du Sud ;

Malgré le nombre des outils de promotion de la Genève internationale, il manque une maîtrise d'ouvrage commun et surtout une interface ou vitrine politique permanente entre Genève et les nombreuses personnalités de haut rang qu'elle accueille à longueur d'année. Un poste de Délégué permanent du gouvernement genevois aux relations internationales serait de nature à combler cette lacune.

1.1.4. Les mutations des fonctions internationales à Genève

Le contexte dans lequel ont prospéré les fonctions internationales de Genève a été relativement stable jusqu'à la fin de la guerre froide. Depuis lors, un certain nombre

d'évolutions se sont produites qui posent à Genève de nouvelles exigences et sont des facteurs potentiels d'instabilité, mais peuvent aussi représenter de nouvelles opportunités.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- la montée en puissance des ONG, notamment avec leurs représentations permanentes à Genève, qui découle du rôle formel d'interlocuteur qui leur est dévolu par l'article 71 de la Charte des Nations Unies ;

- le rôle de plus en plus important et direct joué par les organismes non étatiques qui se traduit par un nombre de plus en plus important de représentants non gouvernementaux participant aux débats et négociations dans le cadre des travaux des organisations intergouvernementales ;

- l'interaction croissante entre délégués gouvernementaux et non gouvernementaux (questions liées aux réfugiés, à l'ONUSIDA etc.) ;

- le poids croissant des pays en développement au sein des organisations intergouvernementales, agissant soit en tant que bloc (Groupe des 77), soit à titre individuel. Ces pays cherchent également à accueillir chez eux des organisations internationales ;

- les crises financières et problèmes de crédibilité auxquels sont confrontées diverses organisations intergouvernementales, ainsi que la fatigue ambiante par rapport aux grandes réunions internationales qui aboutissent souvent à peu de choses ;

- la concurrence de plus en plus forte en provenance d'autres villes et métropoles pour l'accueil d'organisations internationales ;

Genève doit faire face, dans le domaine de ses fonctions internationales, à un certain nombre de problèmes particuliers :

- la pénurie croissante de logements qui prend des proportions inquiétantes et constitue un véritable handicap, ainsi qu'une concurrence contre-productive.

- Il existe une concurrence entre les firmes multinationales, les fonctions intergouvernementales, les O.N.G. et l'économie locale pour occuper l'espace.

- la relation de Genève avec la Confédération et le reste de la Suisse est traditionnellement un peu distante. La Confédération ne considère pas suffisamment Genève comme sa vitrine internationale. Genève devrait développer plus d'efforts de conviction pour accroître la synergie entre les deux niveaux, notamment pour bénéficier d'informations stratégiques de la part de l'appareil diplomatique suisse. Les enjeux touchent aussi au projet de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (pour laquelle Genève aurait pu faire valoir ses charges liées aux organisations internationales, peut-être en coordination avec le canton de Berne).

- sur la scène internationale, Genève est actuellement très présente (Droits de l'Homme, Forum Mondial de la Société Civile, Plan de paix de Genève concernant les relations entre Israël et Palestine) ; de manière générale, le climat politique suisse qui n'est guère propice à l'ouverture européenne, confine Genève dans un certain isolement.

De nouveaux besoins se font jour dans le domaine des fonctions internationales :

- il est nécessaire d'adapter l'infrastructure aux besoins des ONG ainsi qu'au rôle croissant des délégués non gouvernementaux, notamment en termes d'accueil, d'information et d'infrastructure de travail
- les besoins par rapport aux délégués des pays en développement en structure hôtelière et d'hébergement économique sont en croissance sensible.

Les opportunités pour Genève résident surtout dans :

- la multiplication des conférences techniques spécialisées requérant un haut niveau d'expertise ;
- la possibilité de développer et de promouvoir des synergies entre les acteurs impliqués dans les activités internationales (publics, associatifs et privés).

1.2. Sociétés multinationales, secteur bancaire et salons internationaux

1.2.1. Les sociétés multinationales et le négoce international

En 2001, 569 multinationales et filiales de multinationales sont actives dans le canton de Genève. Les plus connues sont Du Pont de Nemours, Hewlett Packard, Procter and Gamble, Gilette, Ralph Lauren, etc. On peut d'ailleurs observer la poursuite du mouvement vers Genève des sièges européens de multinationales.

Genève est également la deuxième place de négoce international après Londres (volume journalier des échanges : 60 à 70 millions de Francs). Entre Genève et Lausanne, plus de 300 entreprises, souvent familiales, mais comptant également des multinationales (Cargill, Louis Dreyfus, Bunge, Australian Wheat Board), sont actives aussi bien en matière de :

- négoce international ou « trading » (financement du commerce de matières premières) : les quatre grands secteurs actifs à Genève sont les céréales, le pétrole, le coton et le sucre. Mais des sociétés commercialisent également des produits tropicaux, comme le café ou le cacao, et effectuent des transactions dans des domaines variés comme les oléagineux, le riz, le jute, le nickel ou les produits chimiques
- que du « shipping » (financement de compagnies possédant des bateaux). Près de 650 navires de haute mer sont gérés depuis les bureaux genevois de sociétés spécialisées dans le droit, le transport et le financement maritimes.

1.2.2. Le secteur bancaire

Genève appartient au très petit groupe des villes d'Europe qui ont su développer et maintenir à travers les siècles et les bouleversements du marché une fonction bancaire internationale. L'originalité de la place financière genevoise réside aujourd'hui dans sa spécialisation en gestion privée.

Genève compte aujourd'hui plus de 50 banques suisses, plus d'une centaine de banques étrangères et de très nombreuses sociétés financières qui génèrent un nombre d'emplois se situant entre 24 000 et 25 000 personnes. La présence des grandes banques françaises est affirmée à Genève. Les établissements financiers produisent 27% (soit plus du quart) de la valeur ajoutée de l'économie cantonale. Genève est la capitale mondiale de la gestion de fortune (estimation des dépôts à plus de mille milliards de Francs). Une vingtaine de banques sont également actives dans le financement du négoce international.

En plus des établissements bancaires, Genève compte de très nombreux gestionnaires privés, ainsi que des spécialistes para-bancaires (avocats, fiduciaires, consultants...) ce qui tend à renforcer ce pôle d'excellence.

Cependant, du fait des incertitudes qui pèsent sur le secret bancaire et des changements d'habitudes de certains clients désirant désormais se faire servir dans leur pays de résidence (gestion on-shore), plusieurs établissements ont décidé d'ouvrir des bureaux à l'étranger (en France, en Europe en général et en Asie principalement). Même si les chiffres récents montrent encore une croissance des fonds gérés depuis Genève (pour la plupart résultant de fortunes off-shore, autrement dit de personnes ne résidant pas en Suisse), la majeure partie des nouveaux fonds provient des filiales étrangères. On peut donc se demander si dans dix ans, Genève aura le même poids qu'aujourd'hui dans la gestion de fortune à l'échelle mondiale, d'autant que certaines places financières se profilent de manière très agressive.

Un point faible dans l'offre du secteur bancaire réside dans la fourniture de capitaux à destination des entreprises, notamment des petites entreprises en phase de démarrage.

1.2.3. Les salons et congrès internationaux

Genève attire de grands salons, congrès et manifestations internationales comme le Salon de l'Automobile, les congrès médicaux. Toutefois, face à la forte concurrence d'autres marchés, Genève a perdu l'organisation de TELECOM 2008, le plus important salon mondial des technologies de télécommunication (400 millions de francs de retombées directes et indirectes).

1.2.4. Facteurs d'attraction de Genève pour la localisation d'entreprises

L'attrait de Genève pour les localisations d'entreprises, et notamment pour les sièges européens des multinationales, tient à l'existence d'une législation souple et avantageuse.

Outre des facilités fiscales, un certain nombre de facteurs incitent des entreprises à s'installer à Genève (ou dans d'autres régions de la Suisse romande) :

- La proximité d'un environnement international ;
- Une structure d'accueil performante pour les entreprises ;
- Image positive – sans identification de l'entreprise à l'Etat qui l'héberge comme c'est le cas pour Paris (France), Londres (UK) ou même Zurich (CH) ;
- Situation géographique centrale en Europe occidentale ;

- Cadre de vie agréable ;
- Stabilité politique ;
- Paix sociale ;
- Moyens de communication développés ;
- Aéroport peu encombré et d'accès facile ;
- la possibilité de bénéficier d'aides de cautionnement d'emprunt, notamment dans les secteurs de l'innovation ;
- la recherche de nouveaux marchés en Suisse ;
- la création d'un centre de développement non français, notamment dans les technologies de l'information et de la communication.

On observe également un repli sur Genève et sur l'espace lémanique de filiales d'entreprises suisses installées en France, en raison du rapprochement des coûts salariaux entre les deux pays.

Genève pratique de ce fait une politique active pour favoriser sur son territoire l'implantation d'unités de production d'entreprises françaises (en particulier du sillon alpin), notamment dans les secteurs de l'instrumentation, du médical et des biotechnologies. L'objectif est de contrecarrer le déclin industriel à Genève et d'offrir à ces entreprises un relais pour leur développement international, européen et extra-européen.

Selon l'enquête de l'OCSTAT sur "L'emploi dans les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique", en 2003, 109 entreprises venant de l'étranger ont été aidées par le Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures ou des organismes d'aide liés à l'Etat.

Le Canton a regroupé sous une même structure la promotion économique exogène et endogène, car il devient toujours plus difficile de les dissocier l'une de l'autre, les effets d'entraînement étant importants. On peut citer une série d'outils et d'organismes qui participent aux activités de soutien aux entreprises :

- le Guichet pour entreprises, centrale d'informations et d'orientations pour les créateurs d'entreprises et les entreprises en développement, qui est le partenaire privilégié des différents organismes de développement économique ;
- la participation à REMINNO (Réseau des Micro-organismes d'aide à l'innovation), dont font partie divers organismes (Fondation Start PME, LAPMI, OGCM, OPI etc.). Entre autres activités, REMINNO facilite la participation des entreprises genevoises à des projets du programme-cadre de recherche de l'Union Européenne ;
- Smartcapital, plateforme de mise en relation entre nouvelles entreprises innovantes à la recherche de fonds propres et investisseurs ;

- la fondation Start PME, qui prend des participations dans le capital des entreprises ;
- les cautionnements d'emprunts accordés sur la base de la LAPMI (Loi instituant une aide financière aux PME) ;
- l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans ;
- GENILEM qui apporte des prestations de coaching aux entreprises ;
- FONGIT, qui assure des fonctions d'évaluation, de structuration et d'études préliminaires de projets sur son fonds de roulement sans facturer les prestations au porteur de projet ;
- le Fonds de Microcrédit pour petites entreprises ;
- le Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels.

2. Positionnement européen et interrégional de Genève

La position géo-économique de Genève est très centrale en Europe. De ce fait, son accessibilité globale depuis les autres régions européennes est de tout premier plan. De plus, la région genevoise a renforcé son essor démographique durant la seconde moitié des années 90. La prééminence des fonctions internationales de Genève occulte quelque peu son intégration européenne. Genève possède une économie de niche qui est beaucoup plus tournée vers les marchés extra-européens (américains et asiatiques) que ce n'est le cas pour la Suisse dans son ensemble. La participation de la Suisse au Conseil de l'Europe et à certains programmes communautaires, (Interreg + programmes de recherche) n'ont pas permis à Genève de tisser un réseau dense de contacts permanents et de coopérations avec des régions des diverses parties de l'Europe.

Sur le plan interrégional, les coopérations se développent positivement dans l'espace lémanique, notamment dans le domaine des biotechnologies. Il reste toutefois beaucoup à faire, aussi bien dans le contexte de la Suisse occidentale que dans celui des relations avec Rhône Alpes. Le contenu des activités mises en œuvre dans le cadre de la Convention de coopération conclue en 2001 entre le Canton de Genève et la Région Rhône-Alpes demeure très modeste. Par ailleurs, les liaisons et services ferroviaires entre Genève et la région Rhône-Alpes sont très déficients. L'isolement de Genève par rapport à l'Italie du Nord, et notamment par rapport à la Lombardie et au Piémont, demeure un handicap.

2.1. Positionnement européen de Genève

La position de Genève est très centrale en Europe. Genève était déjà incluse dans la célèbre «banane bleue» définie par Roger Brunet il y a une dizaine d'années. Plus récemment, le Schéma de Développement de l'Europe Communautaire (SDEC) a identifié le Pentagone «Londres-Paris-Milan-Munich-Hambourg » comme l'unique «grande zone géographique d'intégration économique d'importance mondiale» en Europe. Cette zone assure des fonctions économiques et des services globaux performants qui rendent possible un niveau de revenus élevé et une infrastructure bien développée. Les tendances territoriales actuelles en Europe se caractérisent par la poursuite de la concentration de fonctions globales très performantes dans cette zone d'intégration économique dont fait partie Genève. Le programme d'études européen ORATE (Observatoire en réseau d'aménagement du territoire en Europe), auquel la Suisse participe, a tenté de caractériser davantage le « Pentagone », ainsi que les fonctions et les tendances qui s'y rattachent. Au niveau de l'Union européenne des quinze anciens pays membres, le Pentagone représente 20 % de la surface de l'Union, 40 % de sa population et 50 % de son PIB. Le Pentagone comporte un ensemble de grandes agglomérations et de conurbations de densité très élevée (plus de 500 habitants au km²) dont un certain nombre ne sont pas très éloignées de Genève (régions urbaines de Milan et Turin, de Lyon, de Stuttgart, de Munich). L'indice d'accessibilité multimodale pour la population dans une large partie du Pentagone est très supérieure à la moyenne de l'espace d'étude ORATE (EU27+2¹). La région genevoise se situe dans une fourchette de 120 % à 140% de cette moyenne. Au sein de

¹) EU27+2= 27 pays membres et candidats à l'Union Européenne + Suisse et Norvège).

l'espace d'études ORATE, la région genevoise a consolidé, durant la seconde moitié des années 90, son positionnement démographique (croissance de la population supérieure à la moyenne). L'ensemble de villes Lyon / Saint-Étienne / Chambéry / Annecy / Grenoble / Valence / Genève / Lausanne est considéré par le programme ORATE comme une importante zone d'intégration potentielle à l'échelle européenne.

2.2. Genève et l'intégration européenne

L'intégration européenne de Genève dépend bien évidemment prioritairement de la politique étrangère menée par la Confédération, mais aussi des coopérations transfrontalières.

La Suisse qui est membre du Conseil de l'Europe depuis 1963, n'a pas souhaité adhérer à la Communauté économique européenne (CEE) en 1957. En 1960, la Suisse participe à l'Association européenne de libre-échange (AELE). En 1972, l'AELE va signer des accords de libre-échange avec la CEE. Ces accords porteront sur la réduction des tarifs pour les produits industriels.

En 1992, la Suisse refuse l'Espace économique européen (EEE) et dès 1994 entame des négociations bilatérales avec l'UE qui aboutiront en 1999 sur sept accords sectoriels. Enfin, depuis juin 2002 des négociations sont menées entre la Suisse et l'UE dans 9 domaines, constituant les accords bilatéraux II. Ces dernières ont été paraphés en juin 2004 et devraient entrer en vigueur au deuxième semestre 2005.

L'intégration européenne de Genève est toutefois assez spécifique, car son intégration internationale occulte quelque peu son intégration européenne, et ce malgré son enclavement en territoire français, donc dans un environnement européen.

- en dehors de l'AELE, Genève n'accueille pas d'institutions spécifiquement européennes (la Commission Economique pour l'Europe fait partie de l'Organisation des Nations Unies) ; elle joue néanmoins un rôle important de quartier général des organisations internationales pour les institutions européennes

- Genève est moins tournée vers l'Europe que ne l'est la Suisse dans son ensemble. La majeure partie des exportations de la Suisse se fait vers l'Europe. Pris dans son ensemble, l'UE représente le principal partenaire commercial de Genève. Environ 42% des exportations de Genève se font en direction de l'Union Européenne, mais à l'échelle des pays individuels, les Etats-Unis sont le premier partenaire avec 15% des exportations, Hongkong et la France sont au deuxième rang avec 11% des exportations. En matière d'importations, le premier fournisseur est la France (26%), le deuxième les Etats-Unis (12%), le troisième l'Allemagne (11%) et le quatrième l'Italie (9%) ;

- la Suisse est membre du Conseil de l'Europe et Genève dispose d'un représentant au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE).

- le Canton de Genève est membre de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), de l'Association des régions frontalières d'Europe (ARFE) et la Ville de Genève de divers réseaux de villes. Le canton de Genève n'a pas pour l'instant mis suffisamment à profit les organisations auxquelles il adhère pour nouer des réseaux ;

- les banquiers et patrons suisses, donc genevois, sont représentés à Bruxelles auprès de l'Union Européenne au sein de la représentation des organisations patronales (UNICE) ; les syndicats sont eux aussi représentés auprès de la Confédération européenne des syndicats ;

- Genève prospecte sur les marchés européens dans les domaines high-tech (TIC, biotechnologie), afin de faire venir à Genève des entreprises à très forte valeur ajoutée et faiblement consommatrices d'espace ;

- l'intégration européenne de Genève se produit également dans le domaine du marché du travail. Sur les 260'000 emplois du marché genevois, plus de 43'000 sont occupés par des frontaliers et 50'000 par des ressortissants européens, qui forment par ailleurs la majorité de la population étrangère résidente. Genève est le canton qui emploie le plus grand nombre de travailleurs frontaliers de Suisse et la Suisse reçoit près de la moitié des frontaliers en Europe. De façon paradoxale, Genève peut être considéré comme un des rares lieux où se réalise une forme de mobilité communautaire. Les accords bilatéraux avec l'Union Européenne vont formaliser ce phénomène et éventuellement le stimuler. Cette évolution comporte toutefois certains risques : celui du dumping social et salarial dans un contexte de chômage déjà relativement élevé (environ 7%) et celui que le patronat genevois participe de moins en moins aux efforts de formation de la jeunesse genevoise (en particulier dans le domaine de l'apprentissage) ;

- Genève, tout comme la Suisse, profite de sa non appartenance à l'Union européenne pour offrir aux entreprises un taux de TVA attractif dans un contexte hors zone euro ; elle profite également de sa réglementation moins lourde et sa fiscalité par rapport à ses voisins français et allemand ;

- Genève participe depuis une dizaine d'année au programme communautaire Interreg de coopération transfrontalière ; il réalise des projets de développement régional en particulier avec ses partenaires français, vaudois et valaisans du bassin lémanique. Les acteurs genevois participent également à d'autres programmes européens, tels que les programmes de recherche.

En conclusion, on peut constater qu'une intégration européenne de fait progresse dans certains domaines (marché du travail, échanges commerciaux, brevets etc.). De nombreuses entreprises genevoises ont créé des filiales dans divers pays de l'Union européenne. De ce fait, on peut considérer que l'intégration européenne de l'économie genevoise s'est déjà produite, bien que la Suisse ne fasse pas partie de l'Union européenne. Néanmoins, dans aucun domaine Genève n'a été à même de développer au niveau européen des fonctions d'excellences semblable à celles de son intégration mondiale. Par ailleurs, la non-appartenance de la Suisse à l'Union Européenne pèse de plus en plus fortement sur les coopérations de proximité, malgré la mise en œuvre des accords bilatéraux. Plus l'intégration européenne progresse et s'approfondit au sein de l'Union (normes communes, etc.), plus la Suisse paraît éloignée aux yeux de nos voisins français.

2.3. Genève dans le contexte interrégional

L'environnement interrégional immédiat de Genève se compose essentiellement du bassin lémanique et de la Suisse romande ainsi que de la région Rhône Alpes. Les relations de voisinage plus étendues concernent également le reste de la Suisse et l'Italie du Nord.

L'aire urbaine genevoise se trouve elle-même à la jonction de deux conurbations : la métropole lémanique côté suisse avec les agglomérations de la rive nord du lac Vevey-Montreux, Lausanne, Nyon et la conurbation Genève-Annecy, englobant la grande périphérie d'Annecy. Dans ce sens, on peut définir un espace transfrontalier élargi qui englobe les cantons de Genève et de Vaud ainsi que les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Sur le plan démographique, cet ensemble représente environ 2,5 millions d'habitants, dont 1,35 millions pour la partie suisse et 1,15 millions pour la partie française.

Le Canton de Genève est actif au sein de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale. Cette conférence créée en 1993 regroupe tous les cantons romands (Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Genève) et Berne. Organisme de concertation politique, elle a notamment pour but de défendre les intérêts spécifiques de la Suisse occidentale par rapport à la Confédération et à la Conférence des Gouvernements cantonaux. Elle vise également à favoriser l'échange d'informations, à faciliter et à assurer la mise en place de solutions communes à des problèmes régionaux en coordination avec les conférences intercantionales spécialisées. La CGSO est amenée à se développer.

Parmi les cantons de la Suisse romande, c'est avec le canton de Vaud que Genève entretient les relations les plus étroites. La population du canton de Vaud se développe grâce à un solde migratoire positif, qui s'est accru ces dernières années. L'impact des accords bilatéraux sur la population résidant dans le canton de Vaud semble un peu plus sensible qu'à Genève. Par contre, l'emploi dans le canton de Vaud a baissé au cours des dix dernières années malgré les progrès de la tertiarisation. La tension sur le marché immobilier est particulièrement grande dans le district de Nyon et jusque dans la région lausannoise.

Sur le plan économique, organisationnel et technologique, le trait d'union de la rive nord du lac Léman est très dense et il est en train de former un seul bassin d'emploi et une région culturellement interconnectée. Ces liens sont incarnés par BioAlps, l'espace lémanique des biotechnologies et des sciences de la vie (universités, EPFL, centres de recherche et d'expérimentation, PME et entreprises multinationales, hôpitaux et cliniques, écoles spécialisées etc.). Une partie des organisations internationales sont concentrée sur le Canton de Vaud (notamment celle du sport).

La région Rhône-Alpes, quant à elle, compte près de 5,5 millions d'habitants. Lyon et Grenoble sont ses principaux centres urbains, notamment en termes économiques, technologiques et scientifiques. La région compte plus de 20 000 chercheurs. Alors que les relations entre Genève et Lyon sont souvent de type concurrentiel, notamment en matière de fonctions internationales, les complémentarités sont plus évidentes avec Grenoble ainsi qu'avec Annecy et Chambéry.

A partir de quatre indicateurs appliqués aux espaces de la région Rhône Alpes (croissance de la population, solde migratoire, croissance des emplois salariés industriels et taux de chômage), ont été identifiées des zones de fort dynamisme parmi lesquelles figurent le genevois français, la vallée de l'Arve et la région de Chambéry, alors que les régions d'Annecy et du Chablais sont classées dans les zones de dynamisme modéré. Les perspectives d'évolution démographique à long terme placent les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie très largement en tête de la région Rhône Alpes.

Les relations économiques de Genève avec l'Italie du Nord ne sont pas négligeables. L'Italie est un grand partenaire commercial de Genève (4^{ème} en ce qui concerne la provenance des importations, 6^{ème} en matière d'exportations).

L'Italie du Nord est toutefois très axée sur l'industrie manufacturière et n'a pas besoin des fonctions internationales de Genève pour prospérer. Ses exportations, essentiellement vers l'UE, se font par d'autres canaux. Les banques italiennes qui s'étaient installées à Genève sont néanmoins reparties. La réalisation du corridor et du tunnel Lyon-Turin et le développement des liens entre Lyon et l'Italie du Nord qui en résultera (TGV, fret) renforceront encore l'isolement relatif de Genève par rapport à l'Italie du Nord.

Si l'on considère le rôle des infrastructures de transport dans l'intégration à l'échelle des régions environnantes, on constate que les liaisons autoroutières avec Rhône Alpes sont récentes et de bonne qualité. Il en va autrement des liaisons et des services ferroviaires qui présentent encore d'importantes carences, mais sont en cours de modernisation. Grâce à la modernisation d'un tronçon d'une cinquantaine de kilomètres entre Bellegarde et Bourg-en-Bresse, la liaison rapide vers Paris au nord, Lyon et Marseille au sud bénéficiera d'un gain de temps d'une demi-heure. Ce projet de modernisation est financé à la fois par la France et la Suisse.

À une échelle plus régionale, le raccordement du réseau ferroviaire suisse (gare de Cornavin) au réseau ferroviaire français longeant la rive sud du lac Léman (Annemasse via Eaux Vives) est projeté dans le cadre du projet CEVA. Cette liaison est attendue depuis plus d'un siècle. En juin 2002, le Grand Conseil a voté un financement cantonal de 400 MF pour la réalisation de l'infrastructure. Cet engagement a permis la signature d'un accord entre la Confédération, le Canton de Genève et les CFF, plus de la moitié des coûts (540 MF) étant pris en charge par les CFF. Il s'agit néanmoins d'un projet à l'horizon de dix ans dans le meilleur des cas, ce qui laissera la métropole genevoise déconnectée sur le plan ferroviaire de son environnement haut-savoyard durant la décennie à venir. La carence de services ferroviaires entre Annecy et Genève est particulièrement sensible face à l'augmentation des flux routiers. Les liaisons ferroviaires entre Genève et Grenoble s'effectuent via Bellegarde, Culoz et Chambéry. La qualité du service (notamment les fréquences) pourrait être améliorée.

Sur un autre registre, les liaisons terrestres de Genève avec l'Italie du Nord sont particulièrement pénalisantes. Pour ce qui concerne le Piémont, il n'existe aucune liaison ferroviaire directe (ce qui conduit à consentir un détour par Brig et Milan) et la liaison routière la plus utilisable est le tunnel du Mont-Blanc.

Alors que Genève est reliée au monde par le biais de son aéroport, elle est encore assez enclavée sur le plan des liaisons terrestres par rapport à son environnement interrégional de proximité. Ceci a pu constituer une chance pour sa spécialisation vers le haut, mais la performance des liaisons interrégionales devient aujourd'hui également un facteur stratégique.

3. Les contraintes et opportunités du territoire genevois

Malgré l'importance de ses fonctions internationales économiques et politiques, le territoire genevois est exigu et très fortement peuplé. Ses réserves d'espace sont faibles, ce qui engendre une certaine concurrence territoriale entre les organisations internationales, les sociétés multinationales et l'économie genevoise endogène. La pénurie de logements est devenue un véritable handicap et elle affecte tous les segments de la société genevoise. Les atouts du territoire genevois demeurent la qualité de sa desserte aérienne, avec un aéroport dans le trafic est en progression (contrairement aux autres aéroports de la Suisse) ainsi qu'un environnement naturel et culturel très attractif et une image de premier plan. La gouvernance territoriale bénéficiant de la large autonomie décisionnelle des autorités cantonales, mais le morcellement des compétences politico-administratives n'est pas favorable à une politique efficace d'agglomération.

3.1. Un territoire exigu et excentré par rapport au reste de la Suisse

Malgré l'importance de ses fonctions internationales économiques et politiques, le territoire genevois ne s'étend que sur 282 km². Le Canton de Genève compte plus de 430 000 habitants, ce qui correspond à une densité très élevée de 1502 habitants au kilomètre carré. Depuis maintenant quatre ans, la population du canton s'accroît de 5000 à 6000 personnes chaque année. Le territoire du canton est presque totalement encerclé par le territoire français (103 km). La frontière terrestre avec le territoire suisse (Canton de Vaud), ne compte que 4,5 km. Le canton de Genève est fortement excentré par rapport au reste de la Suisse, malgré un bon niveau de communications autoroutières et ferroviaires avec les autres grandes villes de la Confédération. La population genevoise n'a toutefois qu'une modeste conscience de l'exiguïté de son territoire, ce qui n'est pas sans implications pour l'évolution des relations frontalières.

3.2. Un marché immobilier tendu

L'exiguïté du territoire et la forte demande immobilière dans le domaine économique et résidentiel ont pour résultat une forte tension sur le marché immobilier, se traduisant elle-même par des prix d'achat ou de location très élevés, voire prohibitifs. L'évolution de la construction dans le canton de Genève, qui avait été caractérisée par une forte hausse au cours des années 80, a connu un véritable effondrement au cours des années 90. Alors que les investissements dans les immeubles commerciaux ont bénéficié de quelques grands projets (stade, centre commercial de la Praille, agrandissement de Palexpo, complexe du Grand Pré), les investissements dans le logement ont stagné.

Tout au long des années 90, le taux d'immeubles commerciaux vacants n'a cessé d'augmenter, mais il s'est à nouveau restreint ces dernières années. Si les immeubles commerciaux restent actuellement vacants, c'est surtout parce qu'ils ne correspondent plus aux besoins de la demande.

Le taux de logements vacants (0,15 % en juin 2004) est nettement inférieur à la moyenne nationale et a atteint l'un des niveaux les plus faibles observés après la seconde guerre mondiale. Cette pénurie extrême touche aussi bien les petits que les moyens et grands

logements. Le degré d'absorption des nouveaux logements est très élevé. Au cours des dernières années, les loyers à Genève ont évolué de manière relativement synchrone avec ceux établis à l'échelon suisse. Pour les logements petits ou de taille moyenne (de une ou de deux pièces, cuisine non comprise), le niveau moyen des loyers par m² à Genève et en Suisse est relativement proche. En revanche, pour les logements plus grands, le niveau genevois est nettement supérieur (+ 10%) à la moyenne helvétique (+ 15% pour les six pièces ou plus). Depuis 1999, année où le taux de vacance a chuté, les loyers ont augmenté en moyenne de 5,1%. Les nouveaux logements de haut standing connaissent une demande croissante en raison de l'implantation de nouvelles entreprises étrangères dans la région. Dans le même temps, les réserves de surface à bâtir sont limitées et en grande partie réservées à la construction de logements subventionnés. En 2002, un peu plus d'un millier de logements ont été mis en chantier à Genève, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de 1990 à 1999 (1700 logements par an). On semble atteindre un assèchement du marché du logement à Genève, ce qui ne restera pas sans conséquences pour les communes voisines de France et du canton de Vaud.

3.3. Une desserte aéroportuaire de qualité

L'aéroport international de Genève a connu une période de développement important depuis une vingtaine d'années. En effet, alors que les estimations faites à la fin des années 60 prévoient que les structures aéroportuaires, prévues pour cinq millions de passagers, seraient suffisantes jusqu'en l'an 2000, ce chiffre était atteint en 1985 déjà. Ceci s'est traduit par l'extension de l'aérogare avec de nouveaux guichets d'enregistrement et une mezzanine commerciale rénovée et agrandie; par la construction d'un nouveau tri bagages, ainsi qu'une gare ferroviaire plaçant désormais l'aéroport de Cointrin à seulement six minutes du centre-ville, ce qui constitue un atout de taille pour l'AIG en comparaison internationale. De plus, en terme de trafic passagers, l'AIG représente :

- Un trafic annuel de près de 8 millions de passagers, 133'000 mouvements et 32'000 tonnes de marchandises en 2003,
- Une prévision de croissance du trafic passagers s'établissant à 14,5 millions d'ici 2020,
- Une zone de chalandise à cheval sur trois pays (Suisse, France et Italie) dotée d'une population de 6 millions d'habitants vivant à moins de 120 minutes de l'Aéroport.

L'effort d'adaptation des infrastructures de l'aéroport international de Genève se poursuit actuellement et devrait aboutir en 2005 à la construction d'un satellite gros-porteurs prenant place devant l'Arena, ce qui devrait assurer à l'AIG une capacité de plus de dix millions de passagers par an.

3.3.2. L'impact de l'AIG pour Genève et sa région

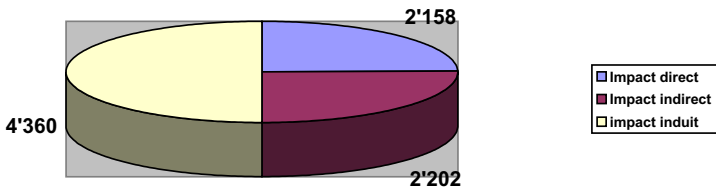
Comme on a pu le constater, l'AIG dispose d'une infrastructure aéroportuaire de qualité qui n'est pas saturée pour l'instant et représente un élément capital pour Genève et sa région. D'une manière globale, à la différence d'autres modes de transport, les aéroports constituent d'eux-mêmes des pôles d'emploi, agissent comme générateurs importants d'activités économiques et établissent des liens entre les habitants et les marchés.

En effet, comme le souligne une étude datant de 1999 sur l'impact économique de l'AIG², ce dernier contribue de manière significative à l'activité économique des cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Jura et des départements français de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et du Jura.

L'impact total se montait en 1998, selon l'étude citée, à 8'720 millions de CHF et peut-être décomposé de la manière suivante :

- **L'impact direct** mesuré en termes d'emploi et de chiffre d'affaires réalisé par l'AIG et les entreprises situées sur l'aéroport même est estimé à 2'158 millions de CHF et à plus de 6'500 emplois à plein temps et à temps partiel.
- **L'impact indirect** est mesuré en termes d'emploi et de chiffre d'affaires générés par les passagers visitant la zone de chalandise desservie. D'après les calculs de l'étude, l'impact indirect s'élève à CHF 2'202 millions.
- **L'impact induit** est l'effet multiplicateur des impacts directs et indirects. C'est l'augmentation des emplois et des recettes au delà des impacts directs et indirects combinés, résultant des cycles successifs de dépense. L'impact induit se monte à CHF 4'360 millions.

Graphique 2 : impact économique de l'Aéroport International de Genève sur la région. (Impact économique direct, indirect, induit en millions de CHF)



Source : Aéroport International de Genève, *Rapport final : L'impact économique de l'Aéroport International de Genève*, Amsterdam, 1999

Il faut encore ajouter à cela l'impact catalyseur de l'AIG, qui est un impact qualitatif et n'est donc pas inclus dans l'impact total. Cet impact montre qu'un aéroport attire des activités qui n'ont pas de relation intersectorielle avec l'activité aéroportuaire mais qui mettent à profit les services aéroportuaires. L'étude a en effet démontré que l'AIG agit comme un aimant qui attire des organisations et des entreprises internationales à Genève et dans sa région et qui favorise les investissements.

² Voir Aéroport International de Genève, *Rapport final : L'impact économique de l'Aéroport International de Genève*, Amsterdam, 1999.

En ce qui concerne l'emploi, l'étude démontre qu'à partir de 6'587 emplois situés directement sur l'Aéroport, ce ne sont pas moins de près de 24'000 emplois globalement générés par l'AIG. Il est possible de détailler ces 24'000 emplois de la façon suivante :

- Impact direct : 6'587 emplois
- Impact indirect et induit : 6'587 emplois
- Impact catalyseur : 10'779 emplois

Total : 23'953 emplois

Avec un trafic annuel de près de 8 millions de passagers, 160'000 mouvements et 55'000 tonnes de marchandises, ça n'est pas moins d'une quarantaine de compagnies de ligne qui opèrent plus de l'000 départs par semaines, ainsi qu'une centaine de compagnies charters.

Le rôle des opérateurs de l'aviation générale, la quantité importante du fret, ainsi que la proportion relativement forte de passagers en classe affaires, indiquent que l'AIG est un centre important de communication pour les entreprises.

Les relations entre l'aéroport de Genève et celui de Lyon sont actuellement de type concurrentiel. Toutefois, lorsque l'aéroport de Genève aura atteint un certain seuil de saturation, la coopération avec l'aéroport de Lyon deviendra une nécessité. Actuellement, ce sont principalement les liaisons aériennes avec Paris qui se développent fortement.

3.4. Un environnement très attractif et une image de premier plan

L'environnement naturel de la région genevoise est de tout premier plan et constitue un facteur important de son attractivité. Le lac Léman et la proximité du massif du Mont Blanc sont les deux pierres angulaires qui confèrent à la région genevoise une image environnementale de haute qualité au niveau international.

Les attraits de Genève ne s'arrêtent toutefois pas là. Avec à peu près la moitié de son territoire situé en zone agricole et ses 623,8 hectares de verdure, Genève est également une cité de parcs. Le patrimoine culturel de Genève est également prestigieux aussi bien sur le plan monumental que sur le plan urbain. En matière d'offre culturelle, Genève possède 27 musées, 140 galeries d'art, 40 théâtres, un opéra prestigieux, etc... De nombreuses projections cinématographiques étrangères sont en version originale. En dépit de tous ces atouts, on peut observer un ressenti à propos de l'image de Genève qui a eu tendance à se dégrader quelque peu ces dernières années (déclin de la traditionnelle propreté urbaine, croissance de la petite délinquance etc).

L'environnement français de Genève, n'est pas non plus dépourvue d'atouts, d'ailleurs très complémentaires à ceux de Genève. La qualité de vie est un des atouts majeurs de la Haute-Savoie. Ici, pas de grandes cités mais de nombreux bourgs et villes moyennes, une nature partout présente et un mode de vie alliant tradition et modernité. Un environnement naturel d'exception ajouté à une économie dynamique et à la proximité de l'agglomération genevoise en font un département qui plaît et attire chaque année plusieurs milliers de nouveaux habitants. Pays de montagne d'été et d'hiver, la Haute-Savoie est fréquentée en toute saison par une clientèle française et étrangère séduite par les multiples activités (sportives, culturelles ou de loisirs). L'Ain bénéficie pour sa part d'une position stratégique entre Lyon et Genève, sur l'axe européen nord/sud. L'esprit entreprenant d'une population jeune et dynamique est à l'origine d'une économie active et saine. Respectueux de ses valeurs et tourné vers l'avenir, le

département de l'Ain préserve harmonieusement une qualité de vie reconnue. Riche d'un environnement naturel valorisé par chacun de ses quatre pays, la Bresse, la Dombes, le Bugey et le Pays de Gex, l'Ain est également un département séduisant pour les touristes par la richesse de son patrimoine culturel et la diversité de ses loisirs.

3.5. Forces et faiblesses de la gouvernance territoriale

Par rapport à son environnement immédiat, et notamment français, l'un des grands atouts de Genève réside dans la large autonomie décisionnelle des autorités cantonales, dont les seules limites (vers le haut) sont les prérogatives de la Confédération. Il ne fait pas de doute que cette autonomie décisionnelle a été l'un des facteurs les plus importants du succès de Genève dans le développement de ses fonctions internationales : marketing territorial, ciblage de la fiscalité des entreprises et des cadres étrangers etc.. Toutefois, la contrepartie de l'autonomie est parfois ressentie comme étant la solitude.

Au niveau cantonal, le contexte actuel de répartition des compétences politico-administratives, qui est morcelé, n'est pas favorable à la mise en œuvre d'une politique globale d'agglomération. Il existe en sus une forte dualité d'attitude entre le Canton de Genève et la ville de Genève par rapport à la présence et à l'enjeu des fonctions internationales de Genève.

Par ailleurs, aux yeux de Genève, la Confédération n'apporte qu'un soutien trop modeste au développement des fonctions internationales de Genève, notamment en termes de relations publiques au niveau des réseaux diplomatiques. La confédération considère Genève comme un canton riche qui est contributeur net dans la péréquation financière. Au cours du débat sur la péréquation financière entre les Cantons et la Confédération, il a été suggéré que Genève et Berne, également concernée par le financement spécifique des fonctions de ville capitale, fassent valoir ensemble leurs revendications.

On peut encourager la création à Genève d'un Délégué permanent du Conseil d'Etat, chargé des fonctions internationales et des contacts avec les diplomates étrangers.

4. Nature et évolution des interactions transfrontalières

Du fait de son enclavement au sein du territoire français, mais aussi de son expansion économique et démographique, le canton de Genève est sujet à des interactions intenses et très diverses avec le territoire français environnant. Alors que l'emploi se concentre principalement dans le canton de Genève, les fonctions résidentielles se développent davantage dans la couronne de l'aire urbaine. Ceci crée un fort déséquilibre entre Genève et son environnement frontalier français en termes de répartition des fonctions urbaines à la fois emplois/résidences et emplois de haut niveau/emplois moins qualifiés. L'accroissement continu de ce déséquilibre est devenu source de tensions. La pénurie de logements dans le canton de Genève se répercute sur le Genevois français, en y élevant considérablement le coût de l'habitat et des terrains à bâtir.

Le Genevois français, pour sa part, retire des bénéfices substantiels de la proximité de Genève en termes d'emplois, de services de haut niveau et d'image. Toutefois, sa stratégie de promotion économique n'intègre pas suffisamment cette composante, notamment pour attirer les entreprises françaises et européennes.

Parmi les interactions transfrontalières majeures figure le phénomène des frontaliers, dont le nombre dépasse actuellement les 43 000 dans le canton de Genève. La LCP renforce les tendances déjà existantes (résidence sur territoire français, emploi en Suisse). Un autre impact des accords bilatéraux est l'augmentation des résidents européens à Genève, en particulier pour les séjours de courte durée. L'intensification des relations transfrontalières de toute nature a pour conséquence une forte augmentation de la mobilité et des déplacements, avec des conséquences préoccupantes, étant donné que les déplacements transfrontaliers s'effectuent essentiellement par la route.

Dans certains domaines de l'économie, les interactions transfrontalières sont assez faibles et pourraient être développées (accueil et services aux entreprises, promotion économique). Les relations transfrontalières sont empreintes d'une dimension psychologique qui agit sur les populations et alimente le sentiment de subir l'impact d'une politique déterminée à l'étranger. On observe du côté français des ressentis (voire des ressentiments) qui atteignent maintenant une large proportion de la population. On peut en conclure que les problèmes d'information et de connaissance du voisin demeurent d'actualité et qu'une politique efficace d'information et de communication doit être développée sans tarder.

Du fait de son enclavement au sein du territoire français, mais aussi de son développement économique et démographique, le canton de Genève est sujet à des interactions intenses et très diverses avec le territoire français environnant, qu'il s'agisse de l'urbanisation et de l'immobilier, du marché du travail, de la consommation, de la formation, des transports et communications, de la culture et des loisirs etc.. Ces interactions sont en évolution permanente et les accords bilatéraux entre la Confédération Helvétique et l'Union Européenne, en cours de mise en œuvre, sont de nature à les intensifier encore.

4.1. Urbanisation et immobilier

Le Plan Directeur Cantonal « Genève 2015 » reconnaît que « le destin du canton est de plus en plus inséparable de celui d'une vaste aire urbaine transfrontalière, habitée par des populations rendues toujours plus solidaires par le travail, l'habitat, les transports, les loisirs, l'environnement etc.. La frontière n'a pas empêché l'agglomération franco-valdo-genevoise de connaître un étalement urbain comparable à bien des villes d'Europe, la périphérie et notamment la couronne suburbaine se développant nettement plus rapidement que le centre ».

L'aire urbaine franco-valdo-genevoise englobe, outre le canton de Genève (45 communes), le district de Nyon (32 communes), la quasi-totalité du pays de Gex (24 communes) et un espace moins bien défini nommé Genevois-Haut-Savoyard (100 communes). À la fin de 2000, l'agglomération genevoise comptait 637 000 habitants, dont un quart en France. Durant les années 1990, la population de l'espace franco-valdo-genevois s'est accrue de 10 %.

Alors que l'emploi se concentre principalement dans le canton de Genève, les fonctions résidentielles se développent davantage dans la couronne de l'aire urbaine, à tel point que plus de 45 % des fonctionnaires internationaux travaillant à Genève résident dans la partie française. Il existe de ce fait un fort déséquilibre entre Genève et son environnement frontalier français en termes de répartition des fonctions urbaines emplois/résidences. L'accroissement continu de ce déséquilibre est devenu source de tension.

La tension sur le marché immobilier résidentiel de la zone frontalière française reflète celle qui règne au sein du canton de Genève. Le prix des logements collectifs neufs s'est accru de 27 % depuis 1994. Alors qu'en 2001 et 2002, l'offre régionale de logements s'est tassée en raison du ralentissement conjoncturel de l'activité du bâtiment, la zone frontalière française fait encore preuve d'un dynamisme soutenu, notamment dans la partie haut-savoyarde du genevois où, en 2002, 2200 logements ont été commencés, niveau jamais atteint depuis 1991. La demande de grands logements est particulièrement forte, ce qui traduit une nouvelle demande de la part de résidents suisses ou européens s'installant en France voisine.

Un aspect particulier de l'interpénétration transfrontalière des fonctions urbaines concerne l'hébergement hôtelier. Alors que la capacité hôtelière de Genève correspond déjà à celle d'une ville d'un million d'habitants (12 710 lits disponibles dans 125 hôtels recensés, dont 15 cinq étoiles), elle est largement insuffisante lorsqu'il s'agit d'absorber les pics engendrés par les grandes conférences. La capacité d'hébergement et d'excursion du côté français est fortement sollicitée lors des grands salons internationaux organisés à Genève. D'une manière plus générale, la qualité de l'hôtellerie à Genève est compétitive dans le haut de gamme (par rapport à d'autres grandes villes), mais en déclin dans le domaine de l'hôtellerie de base. On constate également une insuffisance en matière de salles de conférences à Genève (en dehors naturellement des organisations internationales). Ceci conduit à l'organisation d'un certain nombre de conférences du côté français.

4.2. Marché de l'emploi

La main-d'œuvre frontalière, d'importance considérable dans le réseau d'échanges qui se construit a atteint un niveau inconnu jusqu'alors. Au début 2004, près de 40 000 résidents principalement de l'Ain et de la Haute-Savoie, allaient travailler dans le canton de Genève et l'aire géographique de leur recrutement continue à s'étendre plus loin en Haute-Savoie, en direction d'Annecy notamment. Depuis 1998, le nombre de personnes bénéficiant d'un permis

de frontalier s'est accru à un rythme nettement supérieur à celui de l'emploi total : + 43 % pour le Canton de Genève. La part de la main-d'œuvre frontalière dans l'emploi total du canton de Genève avoisine les 15 %.

Alors qu'en dix ans (de 1991 à 2001) l'emploi est resté stable à Genève (en fait, seul le solde est faible, car on assiste à un profond renouvellement de la structure de l'emploi), l'emploi est en progression constante dans le département de l'Ain et de la Haute-Savoie depuis 1994, à un rythme supérieur à la moyenne de Rhône Alpes. Cette progression s'est accélérée depuis 1997. En dix ans (1990-2000), l'emploi s'est accru de 13 % dans la Haute-Savoie et de 16 % dans l'Ain (contre 9 % pour l'ensemble de Rhône Alpes). L'effet frontière provoque des évolutions d'emplois particulièrement favorables dans des branches comme le commerce, hôtellerie et la restauration ou la construction.

En matière de taux de chômage, les différences sont beaucoup plus réduites autour de la frontière qu'à l'échelle des pays. Les taux de chômage de l'Ain (5,3 % en 2002 et 6,2% en Novembre 2003) et de la Haute-Savoie (6,6 % au deuxième trimestre 2002) sont moins élevés que la moyenne française (9 % en 2002 et plus de 10% en 2003), tandis que le taux genevois (5,1 % en 2002, 6,5% fin 2003 et 7,2% en septembre 2004) est plus élevé que la moyenne Suisse (2,6 % en 2002, 3,7% fin 2003). L'évolution du taux de chômage ne diffère pas dans les trois territoires. Les inflexions se situent aux mêmes années et les écarts demeurent grosso modo semblables.

Le premier facteur incitatif au développement des flux de frontaliers réside dans les disparités salariales de part et d'autre de la frontière. À Genève, les salaires bruts horaires sont globalement plus du double de ceux en vigueur dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Les tensions qui existent dans la partie française sur le marché de l'emploi dans plusieurs branches (métiers de la santé, construction, hôtellerie, commerce, transports) sont encore avivées localement par l'attrait d'un emploi en Suisse voisine. En effet, les personnes bénéficiant d'un permis de frontalier travaillant dans le canton de Genève sont particulièrement présentes dans cinq branches : l'industrie, la construction, le commerce de détail, le domaine de la santé et du social ainsi que l'hôtellerie et la restauration. Les branches se renforçant dans les flux de frontaliers sont la santé et le social, l'hôtellerie et la restauration, les « autres activités de services » (commerce de gros, transports, services personnels, administration) ainsi que la branche « banques, assurances, conseil, immobilier, informatique ». Par contre, le commerce de détail est la seule branche en repli en matière de main-d'œuvre frontalière.

Il semble que depuis quelques années les entreprises genevoises recourent à la main-d'œuvre frontalière quelle que soit la conjoncture. Autrement dit, la main-d'œuvre frontalière ne peut plus être considérée principalement comme une main-d'œuvre d'appoint qui aurait l'avantage pour les employeurs Suisse d'une plus grande souplesse.

4.3. Formation et santé

Les interactions transfrontalières dans le domaine de la formation sont plus équilibrées mais moins intenses que dans celui du marché du travail. En septembre 2002, 670 élèves de nationalité suisse fréquentaient les collèges, lycées, lycées professionnels des établissements scolaires des deux départements français frontaliers. La majorité d'entre eux fréquentaient les établissements de formation des bassins d'Annemasse et de Thonon, devant ceux du pays de Gex.

Environ 400 apprentis genevois résident dans l'Ain et la Haute-Savoie. En 2002, environ 2000 français résidant dans l'Ain et la Haute-Savoie se formaient à Genève (enseignement général et professionnel, université).

Dans le domaine de la santé, les statistiques de fréquentation hospitalière ne permettent qu'une lecture approximative des relations transfrontalières. Du côté français, le nombre de patients résidant en Suisse et soignés dans les hôpitaux français reste très ténue (une centaine par an environ), alors que du côté suisse, la fréquentation des hôpitaux par des résidents français est plus importante. En 2001, on a compté 3800 séjours hospitaliers de patients résidant en France, dont 2000 français. Il existe en fait un accord transfrontalier pour les urgences avec l'hôpital universitaire de Genève, valable en dehors des frontaliers qui ont une assurance privée.

4.4. Transport et mobilité

L'intensification des relations transfrontalières dans tous les domaines, notamment le marché de l'emploi, la formation, la consommation, la culture et les loisirs a pour conséquence une forte augmentation de la mobilité et des déplacements. Dans la zone frontalière française, le trafic est élevé sur les routes nationales, dans l'Ain comme en Haute-Savoie. On a enregistré une croissance de 14 % sur la N.206, sur la période 1998-2002, aux abords ouest de Saint-Julien-en-Genevois. Des accroissements de trafic également proches de 15 % sont enregistrés sur la même nationale en direction d'Annemasse, ainsi que sur la N.5, entre Douvaine et la frontière. L'augmentation du trafic est plus mesurée sur la N. 5 entre Gex et Ferney-Voltaire. À l'échelon des routes départementales, certaines progressions sont encore plus marquées (D. 992, D984c, D903). Il est probable que l'engorgement de certaines routes nationales aux heures de pointe détourne les véhicules sur les départementales.

Sur l'autoroute A40, le trafic le plus intense à lieu entre Annemasse et Bonneville. La croissance est très soutenue sur l'axe Annecy-Genève via l'A41 et la jonction avec l'A40. Cette évolution reflète l'extension de l'aire de recrutement des frontaliers venant travailler à Genève.

En 2000, 200'000 passages quotidiens (du lundi au vendredi) de véhicules privés à la frontière franco-genevoise étaient comptabilisés. Une partie de ces passages est liée aux loisirs et aux achats transfrontaliers de la population genevoise. C'est dans le secteur de Saint-Julien, où se trouve la douane autoroutière de Bardonnex, que la hausse du trafic transfrontalier a été la plus vive entre 1998 et 2002 (+ 22 %). Pour les deux autres secteurs situés à la frontière avec la Haute-Savoie, l'augmentation est plus mesurée (+ 4 %). Le trafic privé avec le pays de Gex progresse sensiblement (+ 11 %).

L'une des caractéristiques majeures du déplacement des frontaliers est qu'il s'effectue majoritairement par la route. Les transports collectifs ne représentent que 4 % pour les déplacements entre le département de l'Ain et Genève et 3 % pour ceux entre le département de la Haute-Savoie et Genève. L'enjeu du développement des transports publics transfrontaliers est donc extrêmement important pour l'avenir.

4.5. Economie et entreprises

Les interactions transfrontalières en matière de services aux entreprises sont relativement peu développées. Ceci s'explique en partie par le fait que les sociétés genevoises de services aux entreprises travaillent à l'échelle internationale et que leurs tarifs sont très élevés. Elles ne sont pas tellement spécialisées dans les services aux petites PME locales. Par ailleurs, du fait qu'il existe de part et d'autre de la frontière un marché aux caractéristiques très spécifiques, les services aux entreprises (surtout aux PME) ont une vocation nationale, beaucoup plus que transnationale. On voit néanmoins se développer un peu d'ingénierie transfrontalière.

Les interactions économiques transfrontalières sont assez faibles dans le pays de Gex, territoire traditionnellement replié sur lui-même, qui n'a pas su, jusqu'à ce jour, tirer grand profit de la proximité des Genève, si l'on excepte le CERN et la localisation de supermarchés destinés aux consommateurs gessiens, frontaliers et genevois, de restaurants et d'hôtels situés près de la frontière, et naturellement le lieu de villégiature et de loisirs que représente Divonne. Le développement du Rectangle d'Or vise justement à faire émerger un pôle économique avancé dans le pays de Gex. D'autres potentialités d'interaction économique paraissent également exister, comme par exemple le développement possible d'un secteur hôtelier au pied du Jura.

Dans le domaine de la promotion économique, il n'existe pratiquement pas d'interaction avec la France, à l'exception du MIPIM (marché international des professionnels de l'immobilier) qui marche bien. Le peu d'interaction avec la France en matière de promotion économique exogène correspond en fait au peu d'interaction apparent au niveau des entreprises. Il semble difficile actuellement de définir quels intérêts économiques les entreprises genevoises pourraient avoir à développer de l'autre côté de la frontière. Des coopérations technologiques sont par ailleurs amorcées entre l'arc lémanique et Rhône-Alpes (BioData etc.). Il existe une préoccupation au sujet du risque d'accroissement du travail clandestin dans toute la région, en particulier dans le domaine des services domestiques à destination des ménages liés aux fonctions internationales.

4.6. Impact des accords bilatéraux

L'impact des accords bilatéraux (libre circulation des personnes) est loin d'être négligeable : le solde migratoire du à ces accords, positif pour Genève, s'élevait à près de 3500 personnes en 2003. Il s'agit toutefois, pour la majeure partie, de résidents de courte durée (moins d'un an). Ce sont des travailleurs de la construction, de l'hôtellerie et de la restauration, des chargés de mission, des stagiaires, des jeunes au pair etc.. Aux anciens saisonniers, s'ajoutent maintenant de nouveaux professionnels. Quant au solde migratoire total entre Genève et l'UE, il est largement positif : + 2 650 personnes environ en 2003, contre moins d'un millier en 2002. Il représente environ 75% du solde européen. Parmi les nouveaux résidents genevois de longue durée (permis B), le nombre des ressortissants de l'UE augmente en 2003, comparativement à 2002, mais moins que celui des extra-européens (respectivement, + 4,8% et + 6,2%). Au total, la population européenne (UE) reste stable à Genève (24% de la population du canton). Les premiers chiffres de 2004 confirment ces évolutions.

Par contre, les mouvements dans le sens inverse sont nettement plus affirmés. Ils ont démarré dès la première moitié des années 90 avec l'installation de résidents genevois non suisses dans les deux départements frontaliers. Vers 1998, un mouvement de Suisses s'y est ajouté vers l'Ain dans un premier temps puis, plus vigoureusement, vers la Haute-Savoie. Ils ont

vraisemblablement anticipé l'entrée en vigueur des accords bilatéraux à la faveur de la nouvelle lecture qui a été faite du « Traité d'établissement des Suisses en France et des Français en Suisse de 1882 ». On estime le mouvement des Suisses vers la France à environ un millier de personnes en moyenne chaque année depuis 1998, dont 70 % vers la Haute-Savoie. Cette émigration est liée davantage à un effet « famille » (forte proportion de personnes jeunes) qu'à un effet « retraite ».

Les accords bilatéraux vont favoriser l'installation de travailleurs indépendants français à Genève, ainsi que la fourniture de services par les spécialistes français (par exemple des paysagistes, des restaurateurs de meubles, des décorateurs), notamment avec la possibilité de faire des prestations transfrontalières de services de 90 jours au plus par an sans autorisation de travail dès le 1^{er} Juin 2004. Mais l'inverse est également vrai. Les suisses résidant en France souhaitent des services suisses, ce qui conduit à un mouvement des prestataires de services suisses vers la France.

4.7. Facteurs psychologiques des relations transfrontalières

Des tensions et des incompréhensions subsistent de part et d'autre de la frontière. Le principal facteur de tension réside dans le fait que les populations perçoivent les problèmes existants uniquement comme des problèmes liés à la frontière et non pas comme des problèmes de relations centre-périphérie parfaitement normales au sein d'une grande agglomération, de plus économiquement riche et en développement. Sans centre fort et pouvant s'appuyer sur une périphérie en harmonie avec son développement, le genevois français serait globalement périphérique et sans doute en décroissance économique et démographique.

Alors que Genève se sent petite et enclavée, très largement encerclée par le territoire français, la partie française de la région genevoise se sent dominée par Genève, à tel point que l'on se dirige actuellement vers une situation de blocage. On peut observer dans la partie française un climat hostile à l'égard de ceux qui tirent leurs revenus de la Suisse, qu'il s'agisse des travailleurs frontaliers ou d'autres. Cette attitude a également des impacts sur les projets de coopération transfrontalière. La Société d'Economie Mixte du Rectangle d'Or n'a toujours pas pu être mise en place à cause de la réticence de certains élus, eux-mêmes sous pression de la part de leur électorat.

Les ressentiments se sont cristallisés autour de la problématique des accords bilatéraux. La population et les élus de la partie française se considèrent comme mis devant le fait accompli.

On doit objectivement reconnaître que se développe dans la partie française une société à deux vitesses, avec d'un côté ceux qui sont en mesure de tirer profit de la proximité de Genève (travailleurs frontaliers, propriétaires fonciers et immobiliers etc.) et de l'autre le reste de la société. La population de la Haute-Savoie s'accroît de 6 500 habitants en moyenne annuelle entre 1998 et 2001 en raison de l'attractivité de Genève, ce qui provoque d'importantes pressions sur les prix du foncier et de l'immobilier. La population de la partie française ignore toutefois qu'une société à deux vitesses existe également à Genève et que les classes moyennes de Genève ne peuvent avoir accès à la propriété. Une certaine partie des habitants de Genève ne payent pas eux-mêmes leur loyer, car celui-ci est payé directement par leur employeur (sociétés multinationales). Même si par rapport à la population totale, ce phénomène est assez marginal, il est néanmoins important sur le segment des loyers élevés. Une autre partie des loyers (à l'autre extrémité de l'échelle sociale) est fortement

subventionnée par l'Etat. Ceci renforce les difficultés pour les groupes sociaux ne bénéficiant ni de l'un ni de l'autre avantage.

Certains facteurs exogènes ont également des effets pervers. La montée des prix à la consommation dans la partie française, liée à l'Euro, réduit la consommation des Suisses dans la partie française et attise le sentiment que la partie française est perdante sur tous les tableaux face à Genève.

On peut en conclure que les problèmes d'information et de connaissance du voisin demeurent d'actualité et qu'une politique efficace d'information et de communication transfrontalière doit être développée sans tarder. Dans ce contexte, il apparaît qu'un journal transfrontalier gratuit pourrait apporter une contribution non négligeable, pour autant qu'il ne soit pas accaparé par le niveau politique.

La rétrocession fiscale demeure la clé de la coopération transfrontalière. Les ressources qu'elle procure pourrait cependant être utilisée du côté français pour atténuer certaines tensions de caractère frontalier, notamment par le biais de la constitution de réserves foncières.

5. Coopérations interrégionales et transfrontalières

Actuellement, la coopération transfrontalière/interrégionale repose sur deux organes : le C.R.F.G. et le Comité du Léman. Il existe une certaine redondance entre les deux organismes en ce qui concerne les matières traitées, mais aussi entre les personnes. On assiste aussi à la création de nouvelles structures et de nouveaux outils pour la coopération transfrontalière (Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière sur la base de l'accord de Karlsruhe, agglomérations transfrontalières, structure de coopération transfrontalière pour les transports publics, Convention de coopération entre le Canton de Genève et la Région Rhône Alpes). Malgré cela, les pratiques actuelles de coopération se caractérisent encore par de nombreuses insuffisances. Pour ce qui concerne la coopération transfrontalière avec la France, on observe une forte dispersion des activités entre les diverses administrations sectorielles, sans réelle vision stratégique d'ensemble. Il apparaît également indispensable d'orienter la coopération vers une meilleure répartition géographique des retombées de la croissance du pôle genevois, de manière à aboutir à une plus grande acceptation des interactions transfrontalières par la population régionale et par les responsables politiques. Pour ce qui concerne la coopération de Genève avec la Suisse romande, malgré des résultats encourageants dans certains domaines (BioAlps), il existe également des insuffisances, notamment dans le domaine de la promotion économique. Les potentialités existent pour des coopérations plus nombreuses et plus diversifiées à l'échelle interrégionale, entre le bassin lémanique et l'espace rhônalpin.

5.1. Organes de coopération

Il existe deux organes principaux de coopération transfrontalière/interrégionale :

- le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) créé en 1973 sur la base d'un échange de lettres franco-suisse du 12 Juillet 1973, qui est composé des représentants du Canton de Genève et, pour la partie française, de l'Etat (représenté par le Préfet de la Région Rhône-Alpes), des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et de la région Rhône-Alpes. Il est co-présidé par le préfet de la Région Rhône-Alpes et le Conseiller d'Etat genevois en charge des affaires extérieures. Il est chargé de définir les orientations du développement de la région franco-genevoise et de donner les impulsions nécessaires à la réalisation de projets d'intérêt commun. Il travaille sous l'égide de la Commission Mixte Consultative Franco-Suisse, issue des Ministères respectifs des Affaires Etrangères de France et de la Confédération. Il comprend désormais cinq commissions. Les administrations sectorielles sont représentées dans les Commissions. Les Commissions se réunissent deux fois par an, le Comité Plénier une fois par an et le Bureau une fois par an. La Région Rhône Alpes et les Communautés de communes, qui n'existaient pas lors de la création du CRFG, n'en font pas partie. Le CRFG est une instance très institutionnelle. On y traite peu d'initiatives venant du bas. Pour autant, c'est un lieu important de concertation, d'information et d'impulsion pour le développement de projets. Les autorités représentées y prennent des engagements, notamment financiers. Le CRFG ne dispose pas d'instruments juridiques pour réaliser lui-même des opérations. Il donne l'impulsion pour créer des structures ad hoc destinées à réaliser des opérations spécifiques.

- le Conseil du Léman. Organe de concertation, il est composé du côté suisse des Cantons de Genève, de Vaud et du Valais et du côté français, des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il a été créé le 19 Février 1987. L'Etat français y a un statut d'observateur. Le Conseil du Léman est moins institutionnel que le CRFG. Il s'occupe notamment les échanges de jeunes, de culture, de sport, de formation. Le Conseil du Léman est également structuré sur la base de cinq Commissions. Son aire de coopération est beaucoup plus vaste que celle du CRFG. Elle constitue un ensemble géographique de 2,5 millions d'habitants et possède le poids économique d'une région européenne. Alors que le CRFG est centré sur les questions de proximité, le Conseil du Léman s'occupe des questions interrégionales. On observe toutefois que la sphère d'influence du CRFG s'élargit.

Il existe une certaine redondance entre les deux organismes en ce qui concerne les matières traitées, mais aussi entre les personnes : environ 80 % des représentants sont les mêmes dans les deux organismes. Certaines Commissions des deux organismes se réunissent ensemble. Il serait utile d'avoir un secrétariat commun qui puisse faire circuler l'information à l'un ou l'autre des deux organismes, de manière à renforcer les synergies.

On assiste actuellement à la création de nouvelles structures et de nouveaux outils pour la coopération transfrontalière :

- l'entrée en vigueur de l'extension de l'accord de Karlsruhe, permettra la création de Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière (GLCT), dotés d'une personnalité juridique et du pouvoir de disposer de fonds propres. Dès à présent, un GLCT est prévu pour s'occuper des dédommagements du côté français pour les nuisances liées à l'aéroport ;

- du côté français se constitue actuellement l'ARC sur un plan informel, regroupant des représentants des Communautés de communes et des deux Départements frontaliers. Cette structure, se pose en partenaire incontournable du projet d'agglomération. Sa constitution représente une avancée considérable en raison de sa capacité à pallier au morcellement et la dispersion des centres de décision du côté français, qui ont toujours rendu difficile et complexe la coopération transfrontalière.

- la création de l'agglomération transfrontalière, lieu de concertation des communes qui devrait intégrer le CRFG

- la Convention de coopération signée en Septembre 2001 entre le Canton de Genève et le Conseil Régional de Rhône-Alpes voit se concrétiser quelques initiatives de coopération, en particulier dans les domaines de la formation continue et des biotechnologies. Il existe un projet de fondation franco-suisse pour les biotechnologies. Le 6 juin 2004, la région Rhône-Alpes a été intégrée comme membre à part entière du CRFG.

5.2. Pratiques et tendances en matière de coopération

5.2.1. Coopérations entre Genève et la France

Alors que la coopération transfrontalière se déroule dans un contexte de grande complexité institutionnelle, on peut identifier un certain nombre de tendances d'évolution :

- le rapport coût- bénéfice de la coopération transfrontalière est en train d'évoluer. Alors que dans le passé, pour un coût relativement limité, les bénéfices étaient substantiels, aujourd'hui

la coopération exige des efforts bien plus intenses et les retombées en sont moins visibles. La coopération transfrontalière est devenue plus ambitieuse, donc plus difficile. Il est néanmoins de plus en plus indispensable de coopérer, car les potentialités de pertes sont devenues plus importantes si on ne coopère pas.

- les aires de coopération ont tendance à s'étendre. En Haute-Savoie, où la présence de la frontière est considérée comme un stimulant, on considère que la coopération concernera bientôt l'ensemble du département. Le Conseil Général a défini sept priorités pour la coopération transfrontalière (la formation et l'enseignement supérieur, le logement, le développement économique concerté, la circulation des personnes et l'impact des accords bilatéraux, les transports, la santé, les questions juridiques et institutionnelles).

Les pratiques actuelles de coopération se caractérisent quant à elles par de nombreuses insuffisances :

- il n'existe pas de promotion économique à l'échelle de la région (si l'on fait abstraction du MIPIM qui est un événement ponctuel). La promotion économique genevoise se limite aux frontières du Canton, sans associer en aucune manière la partie française. Même si les cibles sont différentes et s'il existe des différences notables de part et d'autre de la frontière dans le domaine des salaires et des charges supportées par les entreprises, une concertation transfrontalière sur la localisation d'entreprises apparaît indispensable, à la fois en raison du manque d'espace sur le territoire genevois et en raison de la nécessité d'un rééquilibrage des fonctions économiques et urbanistiques de part et d'autre de la frontière. Pour ce qui concerne la facturation au Cost Plus entre les filiales et leurs maisons-mères, il s'agit d'une facilité admise par les autorités fiscales des deux côtés de la frontière qui peut représenter une opportunité dans le court terme, encore que les exemples d'application soient peu nombreux, mais qui peut difficilement être érigée en stratégie pour le long terme.

- il existe une forte dispersion des activités de coopération entre les diverses administrations sectorielles, aussi bien à Genève que dans la partie française. Il apparaît nécessaire de créer une cohérence plus forte entre ces diverses activités de coopération pour en accroître l'efficacité, et donc de créer une gouvernance plus performante de la coopération ;

- la coopération transfrontalière demeure une affaire de personnes au niveau tant politique qu'administratif. De ce fait, elle est fragile. Il manque un projet global commun ou une vision structurante commune ayant un caractère pérenne, qui permettrait à la fois de s'affranchir de la dépendance des personnes et de servir de cadre d'entraînement et d'intégration pour toutes les formes de coopération existantes. Ceci permettrait également d'obtenir un minimum de convergence des volontés politiques de part et d'autre de la frontière, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le projet d'agglomération transfrontalier est susceptible de constituer une amorce de vision commune ;

Il est important de prendre en compte le fait que la majeure partie des interactions transfrontalières et des enjeux de la coopération transfrontalière sont étroitement liés à la croissance du pôle genevois. C'est ce phénomène de croissance qui engendre des pressions, notamment foncières et immobilières, dans la partie française et qui aspire la main-d'œuvre qualifiée vers Genève. Il en résulte pour la partie française à la fois des avantages (nombreux emplois disponibles à Genève pour les frontaliers, activités commerciales en France pour les consommateurs suisses, profit pouvant être retiré de l'image et des services de Genève) et des inconvénients (renchérissement du coût de la vie, carence de personnel dans de nombreux

domaines, mono-fonctionnalité résidentielle etc.). Il est évident que la coopération transfrontalière de proximité ne peut pas régler à elle seule tous les problèmes découlant de la friction entre des systèmes nationaux très différents (niveaux de salaires, fiscalité, coût du logement etc.). Il apparaît néanmoins indispensable d'orienter la coopération vers une meilleure répartition géographique des retombées de cette croissance de manière à aboutir à une plus grande acceptation des interactions transfrontalières par la population régionale et par les responsables politiques.

5.2.2. Coopérations de Genève au sein de la Suisse occidentale

Si l'axe de coopération Genève-Lausanne se développe au sein des conférences spécialisées dans certains domaines (transports, éducation, HES-SO, Université, santé, etc.), elles ne sont pas encore pleinement satisfaisantes. De plus, avec l'implantation d'activités technologiques de services du côté genevois et d'activités technologiques industrielles du côté de Lausanne, s'inscrit dans le contexte de l'émergence d'une métropole lémanique.

Les relations économiques entre Genève et la Suisse occidentale sont à la fois coopératives et concurrentielles :

- la coopération s'est développée de manière très satisfaisante dans le bassin lémanique dans le domaine des biotechnologies, avec BioAlps et les programmes de recherche communs, tels que « Frontiers in Genetics », ou « Oncology ». Ceci correspondait à une nécessité absolue en matière d'échelle. D'autres coopérations sont en route dans le domaine IT/Télécom, promotion des industries et des technologies (OPI) ainsi que du transfert de technologie (Hautes Ecoles, RST), etc.

- il n'existe pas de coopération entre Genève et les autres cantons de la Suisse occidentale en matière de promotion économique directe. Genève ne fait pas partie de l'association DEWS (Development Western Switzerland) dont font partie les Cantons de Neuchâtel, de Vaud et du Valais, en raison de divergences d'intérêt;

- il existe par ailleurs des tensions entre Genève et les Cantons de Suisse romande qui bénéficient des aides aux investissements des entreprises (allègements fiscaux en particulier) dans le cadre de la politique régionale de la Confédération (« zones économiques de redéploiement » ; anciens « Arrêtés Bonny »). Ces mesures favorisent surtout l'implantation de PME innovantes en Suisse romande dans les zones concernées et constituent en quelque sorte un outil de distorsion de concurrence en défaveur de Genève.

- les (autres) mesures prévues par la nouvelle politique régionale (promotion des zones urbaines comme moteur de développement, par le biais du soutien aux pôles de création de valeur et de clusters régionaux) sont susceptibles de faire émerger des possibilités de coopération entre Genève et sa région. Dans la nouvelle politique régionale, un des aspects est justement que l'aide irait dans les projets centre-périphérie et non pas centre-centre (pas de soutien aux coopérations entre aires urbaines). Genève pourrait bénéficier dans ce cadre d'aides aux agglomérations transfrontalières.

DEUXIÈME PARTIE : TENDANCES ET SCÉNARIOS

6. Tendances et prospective

Les tendances observées montrent que face aux vicissitudes conjoncturelles qui ont traversé l'Europe à partir du milieu des années 90, l'économie de la région genevoise a fait preuve d'une assez bonne résistance. Néanmoins, les fonctions internationales de Genève évoluent dans un contexte de plus en plus concurrentiel à l'échelle mondiale. Pour les années à venir, il est loisible de penser que la globalisation de l'économie se poursuivra, accompagnée ou précédée par des mesures de libéralisation dans le contexte de l'OMC, notamment dans le secteur des services. L'intégration européenne devrait poursuivre son approfondissement, faisant ressortir davantage, le long des frontières, les différences avec la Suisse.

Dans ce contexte commun, deux scénarios ont été élaborés qui se différencient essentiellement par les modalités de coopération qui prévaudront dans les années qui viennent. Le premier repose sur un statu quo des structures, procédures et méthodes de coopération, c'est-à-dire essentiellement sur des coopérations projet par projet et secteur par secteur, sans vision stratégique d'ensemble. Il aboutit à un renforcement des déséquilibres transfrontaliers et des tensions qui en résultent. La carence de coopération interrégionale dans les secteurs économique-technologiques inhibe la régénération du tissu économique genevois et le fragilise.

Le second scénario repose sur un saut qualitatif dans le domaine des coopérations, aussi bien ce qui concerne la coopération transfrontalière de proximité que la coopération interrégionale avec Rhône-Alpes et la Suisse romande. À l'échelle de l'agglomération, des actions proches du terrain permettront de d'atténuer les tensions. Une mutation s'opérera progressivement dans la promotion économique de l'espace genevois, avec une attention plus déterminée aux intérêts de la région au sens large, permettant d'atténuer les disparités transfrontalières. Les coopérations qui se développeront au sein de l'espace lémanique/rhônaldin permettront l'émergence de nouveaux pôles d'excellence et conforteront la base économique de l'ensemble de la région.

Alors que le premier scénario n'exige pas d'effort particulier à court terme dans la remise en cause des modes d'intervention des coopérations, le second scénario suppose un volontarisme important dans ce domaine. Ces efforts devraient néanmoins se révéler payants à plus long terme.

6.1. Synthèse des tendances dans la région genevoise

Face aux vicissitudes conjoncturelles qui ont traversé l'Europe à partir du milieu des années 90, l'économie de la région genevoise a fait preuve d'une assez bonne résistance, s'accompagnant d'une croissance démographique soutenue, en particulier grâce à la contribution d'un solde migratoire positif. La population de l'espace franco-valdo-genevois s'est accrue de près de 10 % durant les années 90.

Les fonctions internationales intergouvernementales de Genève évoluent dans un contexte de plus en plus concurrentiel à l'échelle mondiale. Ce contexte est en train de se modifier en profondeur. Les pays en développement ont un poids de plus en plus important au sein des organisations. Diverses organisations intergouvernementales sont confrontées à des crises financières et à des problèmes de crédibilité. On assiste par ailleurs à la montée en puissance des ONG ainsi que du nombre de délégués non-gouvernementaux se rendant régulièrement à Genève. Alors que la localisation des sièges des sociétés multinationales poursuit son développement, dans le domaine bancaire, la fonction de gestion des grandes fortunes tend à se déployer également vers d'autres grandes villes d'Europe et du monde.

Le genevois français et, d'une manière plus large, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ont affiché ces dernières années des performances économiques très encourageantes, notamment en nombre d'emplois, de salariés du secteur privé et de solde migratoire. Ceci est d'autant plus vrai pour le Genevois français, pour la vallée de l'Arve ou la région de Chambéry.

Après une pause durant les années de ralentissement économique (milieu des années 90), le flux des frontaliers vers Genève a connu un fort accroissement ces dernières années, pour atteindre un volume inégalé jusqu'à ce jour (43 473 à fin septembre 2004). Les aires de recrutement des frontaliers sont caractérisées par un agrandissement significatif. L'accroissement de la perméabilité de la frontière, auquel les accords bilatéraux ne sont pas étrangers, conduit à l'installation renforcée, dans la partie française, de Suisses et de non Suisses travaillant à Genève. Pour l'instant, l'installation à Genève de ressortissants français connaît une progression limitée.

La forte tension sur le marché du logement dans le canton de Genève est très largement responsable de la délocalisation dans la partie française des lieux de résidence de nombreux employés d'organisations et d'entreprises genevoises. De ce fait, le genevois français connaît également une situation tendue sur le marché du logement, s'accompagnant d'un accroissement significatif des prix. Le développement d'une société à deux vitesses dans la partie française (ceux qui bénéficient et ceux qui ne bénéficient pas de l'économie genevoise), mais également dans une certaine mesure dans le canton de Genève, et l'intensification des interactions transfrontalières conduisent à l'émergence de tensions et de ressentis négatifs.

En raison de la faiblesse des transports publics transfrontaliers, les flux routiers dans la région genevoise s'accroissent de manière préoccupante. Dans le domaine des infrastructures ferroviaires, des améliorations sont en cours de réalisation (ligne TGV vers Bourg-en-Bresse) ou en projets (CEVA). Le trafic de l'aéroport de Genève connaît un développement favorable, malgré la crise du secteur et l'aéroport possède encore des réserves de capacité.

De nouveaux outils et structures apparaissent dans le domaine de la coopération transfrontalière (Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière, ARC, agglomération transfrontalière, nouvelle structure de coopération transfrontalière pour les transports publics, convention entre le Canton de Genève et la Région Rhône-Alpes). Toutefois, la coopération demeure très morcelée et compartimentée et peine à se remettre en question par rapport aux nouveaux enjeux et à se remodeler. La relation coûts-bénéfices en matière de coopération transfrontalière évolue dans un sens défavorable.

6.2. Scénarios d'intégration et de coopération

A partir du contexte et des tendances analysés jusqu'à présent, il est apparu opportun de formaliser deux scénarios contrastés sur le développement à long terme de la région genevoise. L'objet est d'attirer l'attention sur les nouveaux enjeux et sur la manière de les traiter dans le contexte de la coopération. L'horizon des deux scénarios est d'une dizaine d'années.

6.2.1. Contexte commun aux deux scénarios

Le contexte commun aux deux scénarios est défini sur la base de tendances à long terme dont la poursuite paraît à ce jour empreinte d'une assez forte probabilité. Il s'agit par ailleurs de tendances relatives à l'environnement global, sur lesquelles l'intensité et les modalités de la coopération au sein de la région genevoise n'ont guère prise. Les scénarios se différencient par la manière dont sont gérées les implications de ces tendances globales de contexte.

Les tendances de contexte sont les suivantes :

- poursuite et approfondissement de l'intégration au sein de l'Union Européenne, alors que la Suisse reste en dehors de l'Union Européenne ;
- la globalisation de l'économie se poursuit, accompagnée ou précédée par des mesures de libéralisation dans le contexte de l'OMC. Après les activités industrielles, la globalisation affectera de plus en plus les secteurs des services. Pour résister à ces tendances, le besoin de pôles d'excellence se fera de plus en plus sentir ;
- l'espace régional genevois est une zone en phase de libéralisation. L'ouverture complète des marchés reste tributaire de deux systèmes nationaux différents ;
- le maintien et le développement des fonctions internationales de Genève se déroulent dans un contexte de concurrence de plus en plus vive par rapport aux villes internationales à l'échelle mondiale ;
- dans un contexte de ralentissement et de vieillissement démographique en Europe, la pression démographique sur l'espace cantonal et régional de Genève reste soutenue, en raison d'une forte attractivité.

6.2.2. Scénario 1 : Stabilité dans la nature et les structures de coopération (coopération corrective)

Les stratégies, structures, pratiques et méthodes de coopération demeurent ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire essentiellement centrées sur des approches projet par projet et secteur par secteur sans vision stratégique d'ensemble ;

Le développement de l'emploi fortement qualifié ainsi que de l'emploi dans les services à la personne (santé, restauration etc.) poursuit sa concentration sur le territoire genevois, alors que les zones frontalières françaises connaissent à la fois un déficit d'emplois et un déficit de main-d'œuvre disponible dans ces segments. Cette évolution est exacerbée par la carence de coopération transfrontalière dans le domaine de la promotion économique et de l'emploi.

Les disparités socio-économiques s'accroissent de part et d'autre de la frontière. Les fonctions économiques à forte valeur ajoutée poursuivent leur concentration dans le canton de Genève. Toutefois, la globalisation et la libéralisation des secteurs des services affectent négativement l'emploi genevois en raison du redéploiement des sociétés financières et de services avancés à l'échelle mondiale. Dans le genevois français, seules des fonctions économiques plus subalternes (grande distribution, hôtellerie de moyenne et basse catégories, restauration, loisirs, commerce de détail) sont en mesure de se développer dans la logique des relations centre-périphérie d'une grande agglomération. La carence de synergies avec l'économie genevoise ne permet pas de substituer des activités à forte valeur ajoutée à celles qui sont affectées par les tendances de désindustrialisation.

La perméabilité transfrontalière, facilitée par les accords bilatéraux, contribue au renforcement des déséquilibres et des spécialisations de part et d'autre de la frontière, tandis que les flux de frontaliers continuent tout d'abord à s'accroître, mais atteignent finalement un seuil lié au tassement de l'emploi à Genève.

Du côté français, l'évolution apparaît de plus en plus comme une situation subie et non maîtrisable. Les frustrations s'accroissent et enlèvent de plus en plus de crédibilité à la coopération transfrontalière. Le développement d'une société à deux vitesses se confirme. Les tensions entre les frontaliers et les non frontaliers (français ou non) s'accroissent et finissent par peser négativement sur l'attractivité de la région genevoise. Le renouvellement du tissu économique marque le pas alors que la désindustrialisation progresse.

Dans le canton de Genève, la tension sur le marché immobilier, en particulier du logement, atteint son paroxysme. La promotion des fonctions internationales requiert des efforts financiers de plus en plus importants et elle s'opère au détriment d'une diversification du tissu économique, dont la fragilité par rapport à une possible défaillance de certaines organisations internationales, s'accroît. La concurrence entre Genève et les autres cantons de la Suisse romande en matière de promotion économique contrecarrent les progrès de la coopération technologico-économique dans l'espace lémanique. Une société à deux vitesses se profile également dans le canton de Genève, les groupes sociaux les moins performants étant de plus en plus marginalisés par les flux de frontaliers, par la réduction de l'effort de formation et par le poids de l'économie internationale.

La coopération frontalière de proximité progresse au niveau de l'agglomération, mais uniquement dans quelques domaines techniques (infrastructures, urbanisme) et elle ne parvient pas s'épanouir et à impliquer davantage la société civile, en raison des tensions qui s'exacerbent. Les propositions émanant des instances communales dans le cadre du projet d'agglomération ne trouvent pas un appui suffisamment intégré et structuré au niveau des instances officielles de coopération. Bon nombre de ces propositions ne connaissent pas de concrétisation.

La coopération interrégionale entre l'espace lémanique et Rhône-Alpes ne parvient pas à réussir son décollage et demeure confinée à quelques créneaux ponctuels dans le domaine technologique (participations conjointes aux foires et salons). Des pôles d'excellence d'importance européenne et internationale ne parviennent pas à se développer en raison des carences et des limites de la coopération. De ce fait, l'espace rhônalpin/lémanique ne parvient pas à émerger en tant que grande région technologique européenne.

Genève continue à prospérer sur la base de ses fonctions internationales dans un climat de plus en plus fragilisant sur le plan économique et social et de plus en plus tendu sur le plan des relations frontalières, alors que le genevois français, moins prospère, voit son potentiel de développement s'amoinrir.

6.2.3. Scénario 2 : Organisation des coopérations de manière à optimiser l'épanouissement de l'espace genevois au sens large (coopération prospective)

Devant le fort accroissement des flux de frontaliers, la mutation des problématiques transfrontalières et les tensions qui se cristallisent, en particulier dans le genevois français, les autorités franco-genevoises considèrent qu'il est temps d'envisager la promotion du territoire genevois ainsi que la coopération transfrontalière à une échelle moins restrictive. Après avoir organisé une concertation parmi l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et culturels genevois concernés par les interactions transfrontalières, par la coopération et par le développement régional, elles décident, malgré la réticence de certains acteurs, de promouvoir une approche plus volontariste et plus intégrée de la coopération qui s'appuierait à la fois sur une stratégie de développement territorial pour l'espace genevois et sur une réforme des structures et pratiques de la coopération. Pour ce faire, elles décident de porter cette initiative au niveau des diverses instances de coopération. La perspective d'un développement économique plus équilibré au niveau transfrontalier anticipé et guidé par une coopération à la fois plus ambitieuse et plus intégrée donne lieu à un débat nourri, et parfois contradictoire, au sein des instances de coopération. Celles-ci se déclarent finalement en faveur d'une mise en œuvre progressive de la nouvelle approche.

Deux échelles de pertinence pour la coopération sont mises en évidence, correspondant à des enjeux fonctionnels distincts : celle de l'agglomération transfrontalière, au sein de laquelle doivent être normalisées les relations inhérentes au développement harmonieux d'une grande ville et de sa zone d'influence, et celle d'une région Léman/Rhône-Alpes (région LERA) plus vaste, pour laquelle le positionnement et le rayonnement européen et international constituent un objectif prioritaire.

A l'échelle de l'agglomération, des activités de nature diverse sont engagées :

- les premières étapes sont proches du terrain. La mise en place d'un forum transfrontalier ouvert à la société civile atténue quelque peu les tensions liées aux interactions transfrontalières et permet de faire émerger un certain nombre de propositions constructives.
- une politique active et concertée est mise en place dans le domaine du logement, ce qui permet d'accroître et de diversifier l'offre. Cette politique s'inscrit dans un schéma transfrontalier d'agglomération et tient particulièrement compte des réseaux de transport public et des zones d'emplois.
- une mutation s'opère progressivement dans la promotion économique de l'espace genevois, avec une attention plus déterminée aux intérêts de la région au sens large. Du côté du canton de Genève, un pôle d'expertise, de savoir et de prospective sur les grands enjeux sociétaux mondiaux est constitué, afin de se prémunir contre la fragilisation des fonctions internationales genevoises. Du côté français, la proximité de Genève et de ses fonctions avancées (banques, assurances, conseil, aéroport international etc.) est considérée comme un atout d'attractivité pour la promotion exogène du genevois français. Cette nouvelle stratégie permet l'implantation dans le genevois français d'entreprises dans des secteurs avancés de

l'économie qui sont tributaires d'un environnement de qualité, aussi bien en matière de services, d'accessibilité que de cadre de vie. Le développement d'emplois de qualité dans le Genevois français permet d'atténuer les déséquilibres socio-économiques transfrontaliers.

- les opérations conjointes de promotion économique entre le canton de Genève et le genevois français se développent d'abord de façon ponctuelle et, par la suite, sur une base plus régulière. Les disparités transfrontalières en matière fiscale et salariale persistent, mais certaines se compensent mutuellement (fiscalité plus avantageuse pour les entreprises mais niveau salarial plus élevé dans le canton de Genève) et d'autre part, des mécanismes de fidélisation de la main-d'œuvre qualifiée se développent du côté français. Les résultats économiques de ces coopérations permettent d'atténuer les frustrations et ressentiments par rapport aux interactions transfrontalières.

Une autre forme de coopération se met en place à l'échelle interrégionale entre le bassin lémanique et l'ensemble de la région Rhône-Alpes (en particulier le sillon alpin). Il s'agit de coopérations technologiques, scientifiques, économiques et culturelles entre les acteurs des villes d'une certaine taille (Genève, Grenoble, Annecy, Chambéry, voire Lyon). L'objectif est de créer et d'organiser un espace régional transnational, bien identifiable et compétitif à l'échelle de la grande Europe. Ces coopérations permettent de conforter et d'élargir les pôles d'excellence existants et d'en développer de nouveaux. Ces coopérations de type interrégional permettent également de faire avancer les dossiers relatifs aux grandes infrastructures et services ferroviaires, contribuant ainsi au désenclavement de la région par rapport aux grandes métropoles (Paris, Marseille, Bruxelles) et de mieux relier les villes régionales entre elles, de manière à réduire les flux d'automobiles. Dans un domaine plus structurel, une vision d'aménagement de l'espace rhônalpin/lémanique est élaborée pour servir de guide et de cadre d'intégration aux diverses activités sectorielles régionales ou transfrontalières.

Les structures et outils de la coopération transfrontalière et interrégionale sont modernisés et rendus plus homogènes, ce qui accroît considérablement l'efficacité de la coopération.

Le rayonnement du territoire genevois en Europe s'accroît tout en y faisant participer l'espace lémanique et de larges pans des territoires français environnants. La présence de deux systèmes, de part et d'autre de la frontière, est de moins en moins ressentie comme un handicap. On recherche au contraire à valoriser ces différences et à en faire des complémentarités.

La prise de conscience s'est faite qu'il s'agit d'un seul territoire et que l'interdépendance transfrontalière est telle que ce qui est dommageable pour une partie a nécessairement des répercussions négatives sur l'autre. Les activités de coopération se transforment, évoluant d'une régulation nécessaire entre des territoires distincts forcés de se supporter, vers la promotion et le développement harmonieux d'un territoire de vie à la fois intégré et pluriel.

Les deux scénarios font ressortir des implications assez contrastées à long terme. Néanmoins, les contraintes à plus court terme sont également contrastées. Alors que le premier scénario n'exige pas d'effort particulier à court terme dans la remise en cause des modes d'intervention, le second scénario suppose un volontarisme important dans ce domaine et n'exclut pas des difficultés, à la fois internes et transfrontalières, pour parvenir à l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement et de coopération. Ces efforts devraient se révéler payants à plus long terme.

L'exercice des scénarios met en relief l'importance des freins institutionnels dans la région genevoise et la nécessité d'opérer une mutation dans ce domaine. Alors qu'un nouveau paradigme du développement est en train d'émerger à l'échelle européenne, le contexte institutionnel doit être adapté de manière à ne pas inhiber les nouvelles opportunités.

TROISIÈME PARTIE : PROPOSITIONS

7. Valorisation du positionnement international et européen du territoire genevois

Les stratégies à mettre en œuvre pour réaliser le scénario souhaité doivent reposer sur une approche réaliste des degrés de liberté des acteurs dans leur logique territoriale. Pour ce qui concerne les fonctions économiques qui relèvent de la Genève internationale et qui découlent d'un différentiel positif de Genève par rapport à son environnement européen et mondial, les degrés de liberté en matière de localisation sont restreints. Par contre, les fonctions économiques liées aux technologies avancées et à la R&D devraient permettre de structurer une grande région technologique de taille européenne. Quant aux fonctions économiques entraînées dans le domaine des services de portée locale et régionale à l'échelle de l'agglomération dans sa dimension transfrontalière (grande distribution etc.), elles sont déjà assez fortement délocalisées depuis Genève vers les périphéries suisses et françaises de la région genevoise.

Les stratégies à promouvoir devraient viser à maintenir et conforter les fonctions internationales stratégiques de Genève, à mieux insérer Genève dans son environnement interrégional et européen et à rééquilibrer les interactions transfrontalières de manière à les rendre plus harmonieuses et à accroître les retombées positives globales des accords bilatéraux. Ceci implique un renforcement des coopérations dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse des partenaires de la région Rhône-Alpes, de la Suisse romande ou de la Confédération. Les actions concrètes pour les prochaines années pourraient comprendre la mise en place d'un pôle d'expertise et de prospective sur les grandes questions débattues par les organisations internationales, l'amélioration des bases de connaissances sur les disparités transfrontalières, la définition des axes prioritaires de coopération interrégionale entre le bassin lémanique et la région Rhône-Alpes, la mise en place d'une agence transfrontalière pour l'emploi, le développement de la coopération transfrontalière dans le domaine économique, la mise en place d'un forum transfrontalier pour la société civile, l'élaboration d'un plan d'amélioration des services et des liaisons ferroviaires interrégionales et régionales ainsi que la mise en valeur de l'offre culturelle et de loisirs de la région. De manière à accroître la lisibilité des coopérations et à créer davantage de synergies, un outil de suivi et de communication relativement exhaustif de la coopération transfrontalière/interrégionale devrait être mis sur pied. À terme devrait être envisagée la fusion des deux structures de coopération (C. R. F. G., Comité du Léman) en une seule structure travaillant à deux échelles (région genevoise et grande région lémanique/rhônaldpine) avec deux Sous-Comités.

7.1. Enjeux territoriaux des grandes composantes économiques de la région genevoise

On peut distinguer dans la structure économique de la région genevoise trois grandes composantes qui ont des caractéristiques territoriales spécifiques (localisation, stratégies) et qui correspondent également à des potentialités différentes en matière de coopération transfrontalière et interrégionale :

1. Deux ensembles correspondant à des fonctions économiques d'entraînement :

a) Les fonctions économiques qui découlent d'un différentiel positif de Genève par rapport à son environnement européen et mondial. Il s'agit essentiellement :

- des organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales;
- des sièges des multinationales;
- du secteur bancaire et para-bancaire spécialisés et du trading;
- des fonctions d'arbitrage.

Ces fonctions sont assez fortement confinées au territoire du Canton de Genève, bien que Lausanne ait aussi quelques organisations internationales.

b) les fonctions économiques liées aux technologies avancées et à la R&D, en particulier au secteur des biotechnologies, des télécommunications, de l'informatique etc. L'espace pertinent est celui du bassin lémanique. Ces fonctions sont également présentes dans certains grands pôles de la partie française (Annecy, Grenoble, Lyon) et dans l'arc lémanique.

Il semble que le secteur de l'horlogerie de luxe genevoise doit être classé dans cette catégorie. Il s'agit d'un secteur de pointe qui connaît un fort développement (le plus gros chantier genevois est actuellement réalisé par Rolex, avec un investissement total de 2 milliards de CHF sur dix ans) et est pourvoyeur de nombreux emplois (les trois plus grandes entreprises du secteur fournissent au total plus de 5000 emplois).

2. Un ensemble correspondant à des fonctions économiques entraînées dans le domaine des services de portée locale et régionale (distribution, services sociaux, transports, artisanat etc.). L'espace pertinent est celui de l'agglomération genevoise dans sa dimension transfrontalière. D'importantes interactions transfrontalières sont déjà en place dans ce domaine.

La classification des fonctions économiques proposée ci-dessus permet de mieux comprendre les logiques territoriales des acteurs économiques et des institutions. Elle permet également de structurer une interrogation sur les degrés de liberté qui permettraient de renforcer les interactions transfrontalières et de rééquilibrer la répartition des fonctions économiques sur le territoire de la région genevoise.

Pour ce qui concerne les fonctions du groupe 1a), les degrés de liberté en matière de localisation sont restreints. La prospérité de ces fonctions repose sur un différentiel positif de Genève que cette dernière entretient avec constance. La diffusion de ce différentiel sur le territoire n'est possible que dans un nombre très limité de cas. On observe par exemple la localisation possible de certaines ONG sur le territoire français.

Les fonctions du groupe 1b) doivent permettre de structurer une grande région technologique de taille européenne à partir de clusters d'entreprises, de relations recherche-industrie, de réseaux interrégionaux de coopération. Cette structuration s'est déjà mise en place à l'échelle du Bassin Lémanique. Certaines coopérations sont amorcées avec la partie française. Il semble qu'un potentiel non négligeable existe encore pour un renforcement des synergies avec la partie française dans ce domaine.

Les fonctions du groupe 2 se sont déjà assez fortement délocalisées depuis Genève vers les périphéries suisses et françaises de la région genevoise, en particulier dans le domaine de la

grande distribution. Il s'agit d'un domaine où le développement des interactions transfrontalières est le moins problématique, mais pas nécessairement le plus valorisant.

Il faut toutefois noter que certaines entreprises se localisent à Genève essentiellement pour bénéficier d'une adresse prestigieuse, alors que d'autres facteurs (disponibilité foncière et immobilière, niveau des salaires etc.) devraient plutôt les inciter à se déconcentrer.

7.2. Objectifs et axes prioritaires d'un positionnement valorisé du territoire genevois

Les objectifs et axes prioritaires d'une politique susceptible de valoriser le positionnement international et européen du territoire genevois peuvent être définis de la manière suivante :

- maintenir et conforter les fonctions internationales et stratégiques de Genève, qu'il s'agisse des fonctions intergouvernementales, des O.N.G. et fédérations et des fonctions d'économie privée (secteur bancaire et para-bancaire, sièges des multinationales, activités de négoce international etc.) ;

- promouvoir et conforter l'image de Genève sur le plan international et européen, de manière à mettre en valeur ses avantages comparatifs par rapport aux villes concurrentes ;

- intégrer Genève dans des réseaux et des dynamiques à l'échelle de l'Europe, de manière à ce que des contacts permanents et des coopérations puissent être développés de façon profitable, malgré le fait que la Suisse n'est pas dans l'Union Européenne ;

- mieux insérer Genève dans son environnement interrégional, de manière à faire émerger des synergies économiques et technologiques. La coopération avec les acteurs de l'ensemble de la région Rhône Alpes devrait être renforcée. L'implication de Genève dans la politique suisse et romande devrait être accrue pour mieux faire valoir ses intérêts.

- rééquilibrer les interactions transfrontalières de manière à les rendre plus harmonieuses et à accroître les retombées positives globales des accords bilatéraux.

7.3. Collaborations à développer

La mise en œuvre des objectifs et axes prioritaires définis ci-dessus implique un renforcement des coopérations dans de nombreux domaines. Il s'agit en particulier :

- des collaborations scientifiques à développer et à structurer (activités d'observation et de prospective) de manière à proposer des prestations en direction des ONG et des représentants non-gouvernementaux (préparation des conférences intergouvernementales techniques spécialisées, renforcement des filières et pôles d'excellence) ;

- des coopérations à développer et renforcer avec la Suisse occidentale dans de nombreux domaines (formation, aménagement du territoire, transports, santé, défense des spécificités etc., notamment par le biais des conférences spécialisées) ;

- de collaborations à renforcer avec la Confédération afin que celle-ci promeuve, dans le cadre de sa politique extérieure, le rôle international de Genève ;

- de collaborations à renforcer avec le canton de Vaud dans différents domaines à l'instar de l'OPI, BioAlps (universités et recherche, etc.) ;
- des collaborations à développer et à structurer avec le Canton de Berne pour peser davantage auprès de la Confédération en matière de soutien aux fonctions internationales et nationales ;
- de collaborations à dynamiser avec les acteurs (publics et privés) de la région Rhône Alpes dans le cadre d'une coopération élargie englobant l'ensemble du bassin lémanique ;
- d'une collaboration à mettre en place dans le domaine des stratégies économiques de part et d'autre de la frontière (promotion économique, implantation d'entreprises et d'établissements du côté français, meilleure valorisation de la présence du CERN en matière d'essaimage et de sous-traitance, hébergement hôtelier) ;
- de collaborations transfrontalières à développer entre les organismes de promotion de l'emploi (offres d'emploi, renforcement de la mobilité des jeunes, formation) ainsi qu'entre les organismes de formation initiale et continue ;
- du développement d'une concertation transfrontalière au niveau de la société civile à l'échelle de la région genevoise.

7.4. Actions concrètes pour les cinq prochaines années

Pour le moyen terme, un certain nombre d'actions concrètes sont à envisager de manière à mettre en œuvre les axes prioritaires et les collaborations présentées ci-dessus. Ces actions peuvent être classées en plusieurs domaines :

- le soutien aux fonctions internationales de l'espace genevois par la mise en place d'un pôle d'expertise et de prospective sur les grandes questions débattues par les organisations internationales (enjeux mondiaux de la société et de la paix), par le développement d'une stratégie d'accueil des O.N.G. dans la partie française et par la mise en place d'une vitrine politique permanente du canton de Genève en direction des personnalités internationales fréquentant Genève;
- l'amélioration des bases de connaissances sur les interactions et les disparités transfrontalières. Dans ce contexte devraient notamment être réalisées des études transfrontalières :
 - sur le pouvoir d'achat des ménages, tenant compte non seulement du niveau de revenus nets, mais aussi des différences de coûts de la vie de part et d'autre de la frontière ;
 - sur l'évolution de la société genevoise au niveau transfrontalier (immigration, formation, dépenses publiques pour les questions sociales etc.) ;
 - sur les avantages de localisation de la zone frontalière française pour accueillir des entreprises françaises voulant tirer profit de la proximité de Genève (aéroport, image, services, qualité de vie etc.) et sur les moyens de fidéliser les employés en France.

Les résultats de ces études devraient faire l'objet d'une communication appropriée.

- la définition des axes prioritaires de coopération interrégionale entre le bassin lémanique et la région Rhône-Alpes, notamment en matière scientifique et technologique ; l'élaboration d'une vision territoriale commune ;
- la mise en place d'une agence transfrontalière pour l'emploi et la réalisation d'une campagne pour la mobilité des jeunes ;
- la création d'un service de promotion de la mobilité des jeunes dans le domaine de la formation et de l'apprentissage ;
- le développement de la coopération transfrontalière dans le domaine économique (coopérations ponctuelles en matière de promotion et de localisation des entreprises ; développement d'une structure financière transfrontalière de capital-risque en direction des PME, notamment technologiques, des deux pays) ;
- l'accroissement de l'acceptation du processus transfrontalier par la société civile, notamment par le biais de la mise en place d'un forum transfrontalier pour la société civile, assorti d'un support de communication et du développement d'un volet participatif pour l'élaboration du projet d'agglomération ;
- mise en place d'un plan d'amélioration des services et des liaisons ferroviaires interrégionales et régionales, comprenant notamment, outre l'aménagement du tronçon Bellegarde/Bourg-en-Bresse pour le passage des TGV :
 - le développement des services TGV depuis Genève en direction de Bruxelles, Marseille, Paris, ainsi que sur la liaison Lausanne-Genève-Paris ;
 - l'amélioration de l'infrastructure et surtout des services sur les liaisons Annemasse-Anncy (préfigurant la liaison Genève-Anncy via le projet CEVA), Annemasse-Lyon et Genève- Chambéry-Grenoble ;
 - le développement du réseau de TER autour de Genève ;
- la mise en valeur de l'offre culturelle et de loisirs de la région, qui est très riche, notamment par le biais de la publication d'un « Pariscope » régional, pouvant couvrir le bassin lémanique.
- le renforcement des liens entre Genève et ses partenaires européens, notamment à travers une participation à des réseaux efficaces de collectivités régionales et locales européennes (ARFE ? Interact ?), ainsi que la création et le renforcement de contacts avec les régions moteurs en terme de développement en Europe

7.5. Adaptation des outils et institutions de la coopération

Les structures actuelles de coopération frontalière sont héritées de l'histoire. Elles ne se sont pas adaptées aux évolutions socio économique et institutionnelle des dernières décennies. D'autre part que la multiplication des réunions et des dossiers inhibe la fonction de mise en cohérence qui devrait être la fonction majeure des instances de la coopération frontalière. Dans ce contexte, on peut proposer une vision à long-terme rationalisée des structures de coopération.

Les outils et structures de la coopération pourraient être améliorés par le biais de :

- la mise en place d'un outil de suivi et de communication relativement exhaustif de la coopération (transfrontalière et interrégionale), de manière à en accroître la lisibilité et à pouvoir créer davantage de synergies. Les activités de coopération devraient être présentées par thème et non pas par institution ;

- la mise à profit des GLCT au niveau des municipalités pour solutionner un certain nombre de problèmes frontaliers ;

- la fusion à terme des deux structures de coopération (Comité Régional Franco-Genevois, Conseil du Léman) en une seule structure travaillant à deux échelles (région genevoise et grande région Bassin lémanique/ Rhône-Alpes), avec deux sous-comités. On pourrait en effet envisager à terme une rationalisation du dispositif de coopération frontalière, avec un seul organisme dont seraient membres du côté français l'Etat, la Région, les deux Départements et les Communautés de communes et du côté suisse les trois Cantons de Genève, de Vaud et du Valais, et qui travaillerait à deux niveaux géographiques en fonction des matières traitées : le niveau interrégional (ensemble du bassin lémanique étendu à une partie importante de la région Rhône-Alpes) et le niveau des relations transfrontalières de proximité. (agglomération, relation franco genevoise)

La mise en place future d'une structure permanente transfrontalière pour la gestion de l'agglomération conduira à redéfinir les tâches qui ont incombé jusqu'alors au CRFG et au Conseil du Léman.

Bibliographie :

- « Accords bilatéraux et régions frontières ». Rapport du conseil Fédéral concernant les répercussions des accords bilatéraux conclus avec l'UE sur l'organisation du territoire dans les régions frontières ». 29 Novembre 2002.
- « Annuaire statistique 2003 ». OCSTAT.
- « Besoins en qualification et compétences dans le secteur international à Genève : quelles possibilités pour les jeunes ? » Etude réalisée sur mandat de la fondation pour Genève. Conseil Economique et social. Août 1999.
- Bulletin statistique mensuel. Février 2004. OCSTAT.
- « BioAlps. The ideal biotech location in the heart of Europe ». Brochure. 2003.
- «Canton de Genève. Structures et perspectives». Economic Research and Consulting. Crédit Suisse. Juin 2001.
- «Centre International de Politique des Organisations Non-Gouvernementales. CIPONG Genève ». Dossier. 2003.
- « CEVA. Un train pour Genève et sa région ». Brochure. SBB.CFF.FFS.
- « Communications statistiques. Les multinationales à Genève (Recensement fédéral des entreprises 2001) ». 16 avril 2004. OCSTAT.
- Convention de Coopération conclue entre le Canton de Genève et la Région Rhône-alpes. Programme de travail 2003-2005.
- « Données statistiques 2004/1. Les organisations internationales à Genève et en Suisse – Résultats de l'enquête 2003 ». OCSTAT.
- « Etude transfrontalière. Coûts économiques d'implantation en Haute-savoie ». Cabinet d'expertise comptable SOCEM. Annemasse. Avril 2001.
- « Etude sur les ONG internationales basées à Genève ». Institut Universitaire d'Etudes au Développement. 2003.
- « Etude comparative des instances de coopération transfrontalières suisses ». Yves Piccino. Septembre 2001.
- « Genève, Vaud : quels emplois pour les frontaliers ? ». Le frontalier magazine. N°41. Septembre 1998.
- « Genève a-t-elle encore les moyens de sa vocation de ville internationale ? ». Contribution de l'Observatoire de la fondation pour Genève. Février 2000.
- « Horizon 2025 ». Prospective Rhône-Alpes-Méditerranée. Décembre 2002.

- « Image de la Genève internationale ». Etude réalisée pour l'Institut européen de l'Université de Genève par L'Institut M.I.S. Trend SA. Lausanne. Novembre 2003.
- International Comparisons. Department of Economy, Labour and Foreign Affairs. Canton de Genève. Septembre 2003.
- « La fiche de synthèse ». Observatoire statistique transfrontalier des accords bilatéraux. Septembre 2003.
- « La Genève Internationale / forces et faiblesses de la Genève internationale ». Secrétariat Général de la chancellerie d'Etat. Avril 2003.
- « Les agglomérations transfrontalières ». Les cahiers de la MOT. Août 2003.
- « Les quatorze fiches thématiques ». Observatoire statistique transfrontalier des accords bilatéraux. Juin 2002.
- Observatoire statistique transfrontalier des accords bilatéraux. Synthèse 2003. CFRG.
- Plan Directeur Cantonal « Genève 2015 ». Une présentation résumée. Janvier 2001.
- Quid du Canton de Genève. 2003.
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale et européenne et la coopération au développement. 22 Novembre 2001.
- « Räumliche Auswirkungen des bilateralen Landverkehrsabkommens CH-EU auf die Grenzregionen der Schweiz ». Bundesamt für Raumentwicklung. 2002.
- „Räumliche und regionale Inzidenzen der bilateralen Verträge auf die Bevölkerungsmobilität in den Grenzregionen“. M. Schuler. Bundesamt für Raumentwicklung. 2002.
- Résultats de l'étude sur la conscience lémanique. Conseil du Léman. 1987.
- « Scénarios économiques pour le bassin franco-valdo-genevois ». Groupe de travail transfrontalier. CFRG. Novembre 1995.
- « Vaud – Genève : collaborer ensemble pour être plus forts dans un monde en mutation ». Rapport de la cellule de coopération opérationnelle Vaud-Genève. Mai 2003.
- « Why Geneva ? ». Economic promotion. Brochure. 2003.

LISTE DES ACTIONS TRANSFRONTALIERES PAR DOMAINES D'ACTIVITES DE 1997 A 2004

I. Economie – Emploi – Formation p. 4

1. Accord de rétrocession fiscale p. 4
2. Transfert de technologies lié aux activités du CERN p. 4
 - Réseau à haut débit/ Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
3. Recherche, sciences de la vie et technologies médicales p. 5
 - Forum annuel BioData à Genève
 - Forum BioSquare
 - Manifestations propres à la région BioAlps
 - Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie
 - Biopark Archamps
4. Observatoire statistique transfrontalier (suivi des Accords bilatéraux) p. 8
5. Système d'Information du Territoire Lémanique (SITL) p. 8
6. Réinsertion des demandeurs d'emploi p. 9
7. Formation professionnelle transfrontalière p. 9
 - Equivalence des diplômes
 - Les échanges transfrontaliers de formation professionnelle
 - Validation transfrontalière des acquis
 - Enseignement supérieur
 - Formation du personnel infirmier

II. Aménagement – Transports – Sécurité p.12

8. Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise p.12
9. Projet d'agglomération franco-valdo-genevois p.12
10. Pôle transfrontalier du Rectangle d'Or (Genève – Pays de Gex) p.13
11. Porte Sud de Genève (Saint-Julien – Archamps – Bardonnex) p.13
12. Etoile Annemasse – Genève p.14
13. Développement des transports publics régionaux (DTPR) sur le bassin franco-valdo-genevois p.14
 - Liaison ferroviaire Cornavin – La Praille – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA)
 - La communauté tarifaire intégrale (UNIRESO)
 - TER Genève – Bellegarde
14. Planification routière multimodale à l'échelle transfrontalière p.15
15. Réhabilitation de la ligne du Haut-Bugey p.16
16. Soutien au maintien d'un tronçon ferroviaire au sud du lac Léman en finançant des travaux de réhabilitation de la ligne du Tonkin p.16
17. Téléphérique du Salève p.17

18. Compagnie générale de la navigation sur le Léman (CGN)	p.17
19. Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD)	p.18
20. Contrôle des frontières sur les axes routiers et ferroviaires	p.18

III. Paysages – Agriculture- Environnement **p.19**

21. Un plan bleu-vert des espaces et réseaux agro-environnementaux	p.19
➤ Protection et mise en valeur des paysages du Salève	
➤ Préservation de l'espace agricole	
➤ Préservation et reconstruction des couloirs à faune transfrontaliers	
➤ Réalisation d'un réseau de cheminements pédestres transfrontaliers	
➤ Gestion commune de la protection de la nature	
➤ Cartographie de l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois	
22. Procédure de contrôle des mouvements transfrontaliers de déblais	p.21
23. Revitalisation des rivières du Genevois	p.21
24. Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois	p.22
25. Transalp'air	p.23
26. Appellation d'origine – AO Genève	p.23
27. Exploitation de terres agricoles en France voisine par des agriculteurs genevois	p.23
28. Charte des paysages lémaniques	p.24
➤ Visite de sensibilisation pour la préservation des paysages	

IV. Education – Santé **p.25**

29. Echanges scolaires	p.25
30. Jeunesse prévention	p.25
➤ Projet « Sid'attack »	
➤ Le sport face aux problèmes de dopage	
31. Protocole d'accord local et conventions tarifaires ayant trait aux hospitalisations dans les hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	p.26
32. Mise en réseau des centrales d'urgence médicale	p.27
33. Planification hospitalière	p.27

V. Culture – Sport - Jeunesse **p.28**

34. Manifestations culturelles	p.28
➤ Concerts jeunes	
➤ Festival JazzcontreBand	
➤ Estivales de Brou	
➤ Voltaire à l'Opéra	
➤ Festival Opensky	
➤ Festival transfrontalier des « Bâtisseurs »	
➤ Le PasseDanse	
➤ Les Colporteurs	
➤ Création théâtrale transfrontalière	
➤ Organisation des rencontres chorales lémaniques, rendez-vous des jeunes et de la musique	
➤ Collaboration entre l'Orchestre des Pays de Savoie	

et l'Orchestre de Chambre de Genève

35. Formations sportives transfrontalières	p.31
36. Manifestations sportives	p.31
37. Présence de la région transfrontalière au Salon international du Livre et de la Presse de Genève	p.32

VI. Publications p.33

38. Etat des lieux de l'enseignement supérieur	p.33
39. Logement transfrontalier	p.33
40. Publication de la brochure « Les chiffres clés de l'espace lémanique »	p.34
41. Publication du « Guide du Transfrontalier », édition 2005	p.34
42. Publication du guide « Travailler en pays voisin »	p.35
43. Publication du guide « La retraite du frontalier »	p.35
44. Publication de « Léman, livre à lire »	p.35
45. Publication de l'agenda « Expositions – Salons – Foires »	p.36
46. Publication de la brochure « Randonnée » permettant de visiter la région lémanique à travers 20 parcours	p.36
47. Publication du topoguide d'itinérances translémaniques, invitant à la découverte de l'agritourisme dans le bassin lémanique	p.37
48. Carte panoramique du Léman	p.37
49. Guide de découverte du patrimoine transfrontalier	p.38

II. PROGRAMME INTERREG III A FRANCE / SUISSE (2000-2006) p.39

Axe I : Aménagement du territoire, transports, coopération dans la vie sociale et associative	p.39
Axe II : Tourisme, culture et environnement	p.43
Axe III : Développement économique, emploi et formation	p.45

III. LISTE DES ACCORDS, TRAITES ET CONVENTIONS TOUCHANT AUX AFFAIRES EXTERIEURES (GENEVE ET SA REGION) p.48

LISTE DES ACTIONS TRANSFRONTALIERES PAR DOMAINES D'ACTIVITES DE 1997 A 2004

I. ECONOMIE – EMPLOI – FORMATION

1. Accord de rétrocession fiscale

A l'initiative de : Communes françaises frontalières / Etat de Genève / Confédération / Etat français

Objectifs :

Pour assurer son essor, l'économie genevoise recourt depuis longtemps à la main d'oeuvre frontalière. Afin de permettre aux communes françaises de développer les infrastructures nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants travaillant à Genève, le Canton s'est engagé en 1973 à rétrocéder chaque année un montant équivalent à 3,5% de la masse salariale des travailleurs frontaliers aux collectivités locales des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. En prévision des conséquences de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, qui rend dès 2007 la notion de zone frontière caduque, le Conseil d'Etat genevois a décidé en novembre 2004 de conserver l'accord de 1973 dans son intégralité et sans modification.

Résultat : Réalisé

2. Transfert de technologies lié aux activités du CERN

A l'initiative de : Etat de Genève, Agence de développement économique du Pays de Gex + Financement Interreg

Objectifs :

Lancement en septembre 2004 d'une analyse sur la faisabilité d'un dispositif transfrontalier de soutien à la création d'entreprises technologiques par des porteurs de projet (start-up franco-genevoises) issus du CERN. Ce projet a pour but d'étudier les modalités de la mise en place d'un tel dispositif et est mené en étroite collaboration avec le CERN. Cette étude est subdivisée en quatre parties : l'analyse des besoins auprès des porteurs de projets, l'analyse des structures de soutien actuelles, l'élaboration de scénarios ainsi que la validation d'un scénario optimal.

Résultat : En cours

➤ Réseau à haut débit / Nouvelles technologies de l'information et de la Communication (NTIC)

Dans le cadre du développement des réseaux NTIC existants (Télécoms, Internet...), des contacts pris entre le canton de Genève, le Conseil général de la Haute-Savoie et les SIG (services industriels de Genève) ont abouti le 12 décembre 2002 à la signature d'une convention-cadre. Cet accord définit les conditions et le critère d'utilisation (uniquement de droit public) de deux liaisons de fibres optiques noires, appartenant aux SIG, qui assurent depuis lors la connexion entre le site d'Archamps et celui du Cern, via les douanes de Bardonnex et de Genève-Vallard. Ces liaisons se font par deux cheminements totalement indépendants, afin que tout incident sur un de ces liens n'ait aucune incidence sur le fonctionnement du réseau, le deuxième lien prenant alors le relais.

Résultat : Réalisé

3. Recherche, sciences de la vie et technologies médicales

A l'initiative de : Confédération suisse / Etat Français

Objectifs :

Créer un véritable « cluster » européen des sciences de la vie et des technologies de pointes en associant Rhône-Alpes et la Suisse dans un premier temps, puis les régions frontalières françaises (Franche-Comté, Alsace) et la Suisse. Depuis mars 2003, le Canton de Genève est membre fondateur de l'association BioAlps, qui regroupe également les Cantons de Vaud, de Neuchâtel, du Valais et de Fribourg, ainsi que l'EPFL (l'école polytechnique fédérale de Lausanne), les universités, les Hautes écoles spécialisées (HES) et les hôpitaux de Suisse occidentale. Cette association a pour ambition de créer un pôle d'excellence européen à la fois académique et industriel dans le domaine des sciences de la vie, qui se traduit concrètement par les réalisations ou les projets suivants :

- **Forum annuel BioData à Genève**
- **Forum BioSquare**
- **Manifestations propres à la région BioAlps**
- **Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie**
- **Biopark Archamps**

➤ **Forum annuel BioData à Genève**

BioData est le symposium annuel des sciences de la vie qui se tient depuis 2002 en janvier à Genève. Ce forum associe les cantons de Genève, de Vaud, l'association BioAlps et depuis 2004, la Région Rhône-Alpes. Il est consacré à la promotion commerciale et financière de ce secteur en permettant aux directions des entreprises concernées (400 participants lors de l'édition 2004) et aux investisseurs financiers (venture capital, capital-développement) de créer des partenariats et de se pencher non seulement sur les dernières tendances technologiques, économiques et financières en matière de sciences de la vie, mais aussi sur les nombreux

développements en cours dans le domaine des technologies médicales et dans l'informatique liée à la biologie et à la médecine.

Résultat : Réalisé

➤ **Forum BioSquare**

Quant au forum BioSquare, il a été créé en 1999 par la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est, avec le soutien de la Commission européenne, de la Région Rhône-Alpes et de la Communauté Urbaine de Lyon, dans le sillage du Forum mondial des sciences du vivant BioVision. Il constitue aujourd'hui la plus importante des conventions d'affaires biotech à se dérouler une fois par année sur le sol européen, alternativement à Lyon et en Suisse. L'édition 2006 se tiendra à Genève, et notre canton en sera le co-organisateur. Par ailleurs, la Promotion économique du Canton de Genève participe opérationnellement chaque année à l'organisation et au financement du stand suisse à BioSquare, en y insérant une forte présence de BioAlps et donc de la Suisse romande.

Résultat : Réalisé

➤ **Manifestations propres à la région BioAlps**

Depuis 1997, la manifestation NanoTech se tient à Montreux dans une région qui regroupe de nombreux pôles d'excellence en la matière avec en plus de l'EPFL (école polytechnique fédérale de Lausanne), le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) et l'Institut de microtechnologie (IMT) à Neuchâtel, sans compter le LETI (Laboratoire d'électronique et des technologies de l'information) du Commissariat à l'Energie Atomique (Grenoble, France). Pour l'édition 2005, une extension à la Région Rhône-Alpes (avec notamment le pôle NanoBio de Grenoble) est envisagée, cette dernière s'étant engagée à cofinancer au côté de BioAlps et du Canton de Vaud la tenue de ce symposium scientifique. Depuis 2004, cette manifestation s'est dotée d'un pendant économique, le Forum NanoIndustry, qui permet aux start-up issues des plus prestigieux instituts européens de recherche de présenter leurs projets à des investisseurs actifs dans le domaine des sciences de la vie et/ou de la haute technologie.

Pour la première fois en 2004, la région lémanique était présente au congrès MEDICA; la plus grande manifestation en Europe sur les technologies médicales et les systèmes de santé qui a lieu chaque année à Düsseldorf en Allemagne. Cette présence a été possible grâce à la mise en place par l'OPI (office de promotion des Industries et des Technologies) d'un pavillon pour le compte de BioAlps. Vu le succès rencontré en 2004, cette opération de promotion de la région est amenée à se répéter dans les années à venir.

Résultat : Réalisé

➤ **Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie**

L'idée de la création d'une telle fondation a été lancée en novembre 2003 par Monsieur Charles Kleiber, Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Cette fondation, dont le siège sera à Genève, vise à créer un outil de collaboration opérationnel entre régions limitrophes françaises et suisses. Elle permettra d'établir des liens entre les chercheurs des Universités, des Hautes Ecoles, des hôpitaux, et les grands groupes industriels, les start-up et les PME (petites et moyennes entreprises) afin de mettre en œuvre toutes les mesures pratiques facilitant le montage et la réalisation de projets communs de recherche appliquée en vue d'utilisations industrielles (ex. projet Interreg DOMINOS entre les universités de Genève et du Doubs). Les domaines prioritaires fixés sont les biotechnologies et les technologies médicales, la chimie et la science des matériaux, les nanotechnologies, les microtechniques et la microélectronique, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ainsi que les technologies de l'environnement.

Résultat : La création de cette fondation est prévue pour le 1^{er} semestre 2005.

➤ **Biopark Archamps**

Situé à Archamps, à la « Porte Sud de Genève », le projet Biopark vise à développer un partenariat franco-suisse en matière de recherche transfrontalière sur la thématique du vieillissement et de la longévité. Les partenaires scientifiques et universitaires travaillent sur une série de projets conduits en coopération par l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et l'Institut de longévité (Paris) d'une part et le Centre Interfacultaire de Gérontologie de l'Université de Genève de l'autre (partenaires principaux). Un laboratoire du Vivant, composé d'une animalerie unique au monde (comprenant 70 microcebes, des lémuriens originaires de Madagascar) et d'une plate-forme expérimentale, sera mis progressivement en place, à disposition des projets en cours. Biopark pourra accueillir plusieurs antennes de laboratoires publics de recherche ainsi que diverses formations supérieures (modules d'enseignement et de diplômes universitaires, etc.). Les partenaires de ce projet sont le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) en Suisse et le Ministère des affaires étrangères en France. La structure immobilière et celle du laboratoire seront réalisées en 2005. Le financement par les pouvoirs publics français est entièrement acquis, quant au Canton de Genève, une participation sans réserve de ses institutions universitaires et hospitalières a été annoncée par le biais d'une déclaration d'intention.

Toujours dans le domaine médical, une collaboration est envisagée entre la Région Rhône-Alpes et les institutions universitaires et hospitalières de Suisse romande dans le cadre d'une formation post-grade en cancérologie. La particularité de cette formation réside dans la mise en place de cours sur les aspects psychologiques de cette profession et sur la relation du futur médecin avec ses patients. Cette initiative émane du Canceropôle de Lyon (filiale de l'Organisation mondiale de la santé), mais aucun projet précis n'est à l'ordre du jour pour l'instant.

Résultat : En cours

4. Observatoire statistique transfrontalier (suivi des Accords bilatéraux)

A l'initiative de : CRFG + Financement Interreg

Objectifs :

Le CRFG a mandaté l'Office cantonal genevois de la statistique (OCSTAT), l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de Rhône-Alpes et le Service cantonal de recherche et d'information statistique du canton de Vaud (SCRIS) pour mettre en place un mécanisme de suivi de l'impact des accords bilatéraux dans la région transfrontalière. En 2001, la première mission de l'Observatoire statistique transfrontalier a été de livrer une photographie de la situation existante dans la région avant l'entrée en vigueur des accords bilatéraux. Puis, en dépit des difficultés que pose une harmonisation des données, il a révélé les évolutions et les grandes tendances qui se sont dessinées depuis dans notre bassin de vie transfrontalier. L'Observatoire statistique transfrontalier constitue désormais un outil de gestion et d'anticipation pour les politiques et permet d'ouvrir périodiquement le débat en organisant un Forum ouvert à un large public (www.statregio-francosuisse.net).

Résultat : En fonctionnement

5. Système d'Information du Territoire Lémanique (SITL)

A l'initiative de : Etat de Genève

Objectifs :

Une Convention a été signée en 2004 entre les cantons de Genève, de Vaud, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que la Communauté de communes du Pays de Gex, pour favoriser les échanges de données cartographiques et enrichir les données existantes entre les collectivités et les services publics du territoire lémanique. En plus de la mise à disposition des données nécessaires à une gestion concertée du territoire lémanique, cet accord favorise un partenariat durable entre les différents services concernés (www.sitl.org).

Résultat : Réalisé

6. Réinsertion des demandeurs d'emploi

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Basé sur le principe de la libre circulation des personnes inclus dans les Accords bilatéraux I entre la Suisse et l'Union européenne, le but est de gérer un bassin d'emploi qui déborde les frontières suisses. Cela implique une forte collaboration des services de l'emploi des différents pays en terme de diffusion d'offres d'emploi et d'information sur tout ce qui est périphérique à l'emploi (conditions de travail) ainsi que le partage des réseaux informatiques. Pour ce faire, un groupe de travail a été créé.

Un exemple concret de cette collaboration fut la mise sur pied par l'Office cantonal genevois de l'emploi (OCE) et par l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) Rhône-

Alpes-Léman, d'une formation transfrontalière pour demandeurs d'emploi, dispensée de part et d'autre de la frontière en alternance. Ainsi en 1999/2000, une formation (cours Pro Engineer) destinée à une douzaine de demandeurs d'emplois suisses et français dans le domaine de la conception assistée par ordinateur a obtenu un taux de réinsertion des participants très élevé. Cette expérience s'est répétée 4 fois jusqu'en août 2001 avec le même succès et est aujourd'hui proposée par l'OCE au titre de mesures d'insertion.

Plus récemment, un projet de formation en mécatronique a été mis en place pour la rentrée 2004 afin de permettre à des demandeurs d'emploi inscrits à Genève de suivre une formation alternée, avec une partie théorique au centre de formation Tétras à Annecy et une partie pratique sous forme de stages en entreprises à Genève. Faute de candidats, cette formation n'a pas pu se mettre en place pour l'année scolaire 2004/2005, mais sera proposée pour la rentrée 2005/2006.

Résultat : En cours

7. Formation professionnelle transfrontalière

A l'initiative de : CRFG / Conseil du Léman

Objectifs :

Surmonter les obstacles liés à la reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle des deux côtés de la frontière. Cette problématique fait actuellement l'objet d'une réflexion au sein de différents groupes de travail des organismes transfrontaliers :

- **Equivalence des diplômes**
- **Les échanges transfrontaliers de formation professionnelle**
- **Validation transfrontalière des acquis de l'expérience**
- **Enseignement supérieur**
- **Formation du personnel infirmier**

➤ **Equivalence des diplômes**

Cette procédure permet aux frontaliers français titulaires de certificats fédéraux de capacité (CFC) d'obtenir une équivalence française. Chaque année, les services de l'Académie de Grenoble analysent, en collaboration avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF), les contenus de formations dispensées en Suisse. Ils délivrent aux titulaires les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) reconnus comme équivalents, et le brevet professionnel (BP) ou le brevet d'études professionnelles (BEP). La validation des connaissances est automatique dans certaines professions ; elle est soumise dans d'autres à l'examen de dossiers de travaux par un jury du domaine professionnel concerné. De 1982 à 2004, ce sont 483 CAP et 132 BEP qui ont été délivrés. En 2003, elle concernait 119 jeunes et en 2004, 194, notamment dans les domaines de la vente, de la comptabilité, de l'horlogerie et des installations électriques.

Résultat : Réalisé

➤ **Les échanges transfrontaliers de formation professionnelle**

Les rencontres de la direction du Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA) de Genève avec les directions du Lycée professionnel hôtelier François-Bise à Bonneville et la direction du Lycée professionnel Brillat-Savarin à Bellegarde ont abouti à l'échange de deux classes d'apprentis dans le secteur de l'hôtellerie, représentant un total d'une trentaine de jeunes. Si les échanges de classes s'avèrent relativement faciles à organiser, les échanges d'apprentis en entreprise dépendent essentiellement de la volonté des employeurs. L'expérience a montré que les barrières administratives pouvaient être levées car les besoins en stages restent très importants pour les personnes en formation à Genève comme en France voisine.

Résultat : Réalisé en 2001

➤ **La validation transfrontalière des acquis de l'expérience**

Le projet de validation transfrontalière des acquis a pu se concrétiser en 2004 et bénéficier d'un financement d'Interreg. L'objectif poursuivi par ce projet est de mettre en place un dispositif d'information, de conseil et d'accompagnement permettant, sur deux ans, à 50 ressortissants français de la région Rhône-Alpes d'avoir accès aux qualifications reconnues par la Suisse et à 50 ressortissants suisses du canton de Genève d'obtenir des qualifications reconnues par l'Etat français, c'est-à-dire figurant au Répertoire National des Certifications professionnelles. Le dispositif mettra un accent particulier sur les personnes sans qualification ou avec de faibles niveaux de qualification. Les secteurs concernés pour 2005 seront ceux de l'hôtellerie-restauration, du bâtiment et de la santé.

Parallèlement, une expérience très novatrice a été faite dans le cadre des transports publics genevois. Des conducteurs et conductrices de tram et de bus pourront en effet bénéficier de validation des acquis sur la base d'un titre délivré en France par l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) d'Annecy-Poissey. Ceci permet à des collaborateurs suisses des TPG de ne pas se trouver dans une situation défavorable par rapport à leurs collègues frontaliers déjà détenteurs d'un tel titre.

Résultat : En cours

➤ **Enseignement supérieur**

Réaliser un état des lieux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, de la formation et de l'enseignement supérieur au regard de la mise en œuvre des accords bilatéraux I conclu entre la Suisse et l'Union européenne. Pour ce faire, des fiches sont réalisées (les cinq premières ont déjà été validées) sur les formations transfrontalières existants ou en projet et sur l'accès (contingenté ou pas) aux universités françaises pour les ressortissants suisses, et suisses pour les titulaires de diplômes français et pour les ressortissants de l'Union européenne. Ces travaux seront publiés à l'automne 2005 dans un document ciblé pour le grand public.

Dans les projets de collaboration qui pourraient être mis en place dès 2005, la possibilité d'un guichet unique transfrontalier sur la formation continue dans la région lémanique est actuellement à l'étude.

Résultat : En cours

➤ **Formation du personnel infirmier**

Face à la pénurie constante, voire croissante de part et d'autre de la frontière, du personnel soignant qualifié (infirmiers, aides-soignantes), les mesures envisagées pour couvrir les besoins de l'ensemble du bassin franco-genevois sont les suivantes :

- Augmenter les places de formation HES-santé de 80 à 125 d'ici à 2008. Cette proposition est associée à la nécessité d'augmenter les places de stage, de 15 à 70 d'ici à 2008 en France à disposition des étudiants formés à Genève,
- Etablir une collaboration des filières "infirmière" des différentes écoles de formation,
- Favoriser l'accès des soignants français aux formations continues à Genève tout en créant un modèle de formation d'aide soignant en cours d'emploi en Haute-savoie, afin de fidéliser le personnel auxiliaire,
- Créer un observatoire du personnel soignant.

Résultat : En cours

II. AMENAGEMENT – TRANSPORTS – SECURITE

8. Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise

A l'initiative de : Etat de Genève, Canton de Vaud, Département de l'Ain et de Haute-savoie

Objectifs :

Signée en 1997 entre les départements de l'Ain et de la Haute-savoie, le Canton de Vaud et le Canton de Genève, la Charte a dessiné pour la première fois, un plan d'aménagement transfrontalier qui définit différents pôles de développement et se décline en 10 projets à réaliser (dont la plupart se trouve dans cette liste). Certains de ces projets ont été abandonnés, d'autres ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. C'est entre autre en se référant à cette Charte qu'un projet d'agglomération transfrontalier a été lancé (voir ci-dessous).

Résultat : En cours

9. Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

A l'initiative de : CRFG / Canton de Vaud / Association de la Région de Nyon (ARN)/Association régionale de coopération des collectivités du Genevois (ARC)/ Région Rhône-Alpes + Financement Interreg

Objectifs :

L'agglomération franco-valdo-genevoise constitue une entité urbaine transfrontalière liée par de fortes interdépendances qui nécessitent non seulement une stratégie partagée, mais également un programme commun de mise en œuvre et une organisation des collectivités concernées apte à la mener. Énoncé dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, le projet d'agglomération traitera des thématiques prioritaires suivantes : transports et politiques d'urbanisation, problématique foncière et du logement, activités économiques, formation et offre sanitaire.

Les divers volets de la mise en œuvre seront traités par thèmes au sein des groupes de travail existants, vraisemblablement au sein du CRFG ou du DTPR, à condition que ces derniers soient en mesure d'axer leur démarche sur le projet d'agglomération et de s'élargir à l'ensemble des partenaires concernés. Les réunions communes pourraient se faire aux moments-clés de l'élaboration des projets lors de séminaires d'échanges techniques. Enfin, la concertation élargie devra être assurée par des séminaires des élus ou des rencontres avec les milieux économiques et sociaux, ainsi que d'autres formes de communication à la population.

2004 a été consacrée au montage du projet Interreg, qui pourra être initié dès que les compositions des représentants français et suisses ainsi que les chefs de projet seront nommées. L'engagement des autorités ainsi que la définition d'une ou plusieurs structures de portage aptes à gérer la mise en œuvre du projet est envisageable pour la fin 2006 ou au début 2007.

Résultat : En cours

10. Pôle transfrontalier du Rectangle d'Or (Genève – Pays de Gex)

A l'initiative de : CRFG / Communauté de communes du Pays de GEX +
Financement Interreg

Objectifs :

A cheval sur 7 communes (Ferney-Voltaire, Ornex, et Prévessin-Moens côté Pays de Gex, et Meyrin, Vernier, Grand-Saconnex et Bellevue côté genevois), le Rectangle d'Or est un projet d'aménagement urbain transfrontalier qui vise à créer un pôle de développement économique permettant le rééquilibrage de l'emploi et de l'habitat.

Enoncé dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, ce projet prévoit le développement sur 170 ha de logements, d'activités liées à la Genève internationale (accueil de nouvelles ONG), et à la haute technologie ainsi qu'une amélioration de l'offre des transports publics existante, et la préservation des atouts environnementaux actuels (espaces verts et agriculture extensive). Le tout sera concentré sur trois sites autour de l'aéroport côté Lac et côté Jura, ainsi qu'à proximité du CERN. Ce dossier devrait faire l'objet d'un financement Interreg.

Résultat : En cours

11. Porte Sud de Genève (Saint-Julien-Archamps-Bardonnex)

A l'initiative de : CRFG + Financement Interreg

Objectifs :

Enoncé dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, ce projet veut donner à l'agglomération genevoise, jusqu'ici principalement organisée dans ses relations de proximité Est-Ouest, une nouvelle dimension et une plus grande ouverture régionale vers le Sillon Alpin (Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry, Grenoble...) et le Couloir Rhôdanien.

Actuellement, plusieurs initiatives sont menées en parallèle : le renforcement du site d'Archamps dans sa vocation de pôle technologique scientifique et de formation (se référer au projet Biopark ci-dessus), la constitution d'un pôle multimodal à la gare de Saint-Julien, avec transport collectif en site propre vers le centre de Genève et l'aménagement d'un pôle de loisirs (en discussion).

Résultat : En cours

12. Etoile Annemasse-Genève

A l'initiative de : CRFG + Financement Interreg

Objectifs :

Enoncé dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, ce projet prévoit la reconversion d'une zone ferroviaire d'environ 35 hectares en bordure de la frontière en un lieu d'échange multimodal. La gare d'Annemasse sera alors non seulement raccordée au centre de Genève par la future ligne CEVA, mais pourrait également accueillir une ligne TGV. Autour de ce site, un quartier entier sera créé composé de logements, de services tertiaires (hôtels, restaurants, agences liées au tourisme), d'équipements commerciaux, culturels et de loisirs.

Les études et démarches préalables menées depuis 2001 ont abouti à la fin 2003 à la publication d'une charte d'objectifs, qui marque la volonté de tous les partenaires (et notamment de la ville d'Annemasse et du Canton de Genève) de passer à une phase pré-opérationnelle. Deux ans seront nécessaires pour déterminer, par le biais d'études d'urbanisme, le contenu d'une première phase de réalisation. Le fonctionnement effectif de l'ensemble de ce projet est prévu aux mêmes dates (2010-2012) que la mise en service de la liaison ferroviaire CEVA.

Résultat : En cours

13. Développement des transports publics régionaux (DTPR) sur le bassin franco-valdo-genevois

A l'initiative de : Canton de Genève / Région Rhône-Alpes + Financement Interreg

Objectifs:

Créé en janvier 2001, le Comité stratégique DTPR s'est fixé pour objectif de planifier un schéma des transports publics régionaux (véhicules motorisés en commun). La Charte des « Transports publics », signée en juillet 2003, marque ainsi l'engagement des partenaires français et suisses en faveur d'un développement des transports publics urbains, péri-urbains et régionaux, qui débouchent rapidement sur un réseau répondant efficacement aux besoins de déplacements des populations. Cette démarche bénéficie d'un soutien financier de l'Europe (Interreg). De fait, c'est l'une des expériences pilotes conduites au plan européen pour surmonter, de manière opérationnelle, un effet « frontière » particulièrement flagrant.

Le DTPR se concentre en particulier sur les réalisations suivantes :

- **Liaison ferroviaire Cornavin – La Praille – Eaux-Vives – Annemasse**
- **La communauté tarifaire intégrale (UNIRESO)**
- **Navette Genève-Bellegarde**

➤ **Liaison ferroviaire Cornavin – La Praille – Eaux-Vives – Annemasse**

Le tracé du CEVA, d'une longueur totale de 16,1 kilomètres pour un budget de 950 millions de francs, se divise en trois axes. Le premier relie la gare Cornavin à la Praille,

pôle de développement important. Ce tronçon existe déjà mais nécessite quelques modifications. Le second axe, qui doit être construit en souterrain, reliera la Praille aux Eaux-Vives, sur la rive gauche du lac. Le dernier tronçon, qui doit être transformé en tranchée couverte jusqu'à la frontière, reliera les Eaux-Vives à Chêne-Bourg et de l'autre côté de la frontière, à Annemasse.

Les travaux répartis en sept lots débiteront dès 2005 en gare de Cornavin avec un objectif de mise en service de l'ensemble de la ligne fixé à 2010-2012, cent ans après la signature de la Convention créant son tracé.

Résultat : En cours

➤ **La communauté tarifaire intégrale (UNIRESO)**

Cette communauté tarifaire permet aux usagers de transports publics urbains et périurbains de circuler avec un seul titre de transport et de voyager indifféremment sur les lignes des trois opérateurs de transport (CFF, Mouettes genevoises et Transports publics genevois), sur le territoire genevois, mais également sur le territoire français voisin et à Coppet/Céligny (canton de Vaud). 3 nouvelles lignes ont ainsi été créées entre 2001 et 2004, ce qui porte le nombre de lignes de bus transfrontalières à cinq (lignes D, F, G, K & Y). Les transports publics d'Annemasse (TAC) ont en effet prolongé deux lignes de bus avec un terminus au parc-relais de Sous-Moulin, tandis que la ligne G des TPG dessert Veigy.

Depuis le 12 décembre 2004, la création d'un tarif "régional" avec la France voisine marque une nouvelle avancée, puisque l'unification de la tarification entre les différentes sociétés de transport publics de la région a permis de supprimer les six zones périphériques genevoises pour créer un billet unique dont le tarif évolue en fonction des différents secteurs franchis d'un bout à l'autre de l'agglomération.

Résultat : En cours

➤ **Navette Genève-Bellegarde**

La navette Bellegarde-Genève est en exploitation depuis le 3 septembre 2001. Les contrôles de frontière ciblés et simplifiés sont réalisés soit aux haltes, soit au sein des convois. Ainsi, les frontaliers vivant à Bellegarde peuvent désormais se passer de leur voiture pour venir travailler dans le canton de Genève et utiliser ces navettes ferroviaires qui circulent de manière plus fréquente en semaine, pour desservir les haltes françaises de Bellegarde, de Pougny-Chancy, et les haltes suisses de la Plaine, Russin, Satigny, Zimeysa, Vernier-Meyrin, Cointrin et Genève-Cornavin.

Résultat : Réalisé

14. Planification routière multimodale à l'échelle transfrontalière

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Etablir une planification du réseau routier franco-valdo-genevois. Les premiers travaux ont porté sur une classification fonctionnelle des routes pour donner une certaine

cohérence aux schémas des différentes instances compétentes. En septembre 2004 un document de synthèse a été présenté qui recense, par corridor géographique, les projets routiers et les transports collectifs identifiés, proposés ou validés par un ou plusieurs des acteurs concernées (direction départementales de l'équipement des Schémas de cohérence territoriale, des communautés de communes, de l'Etat de Genève et l'Etat de Vaud). L'objectif de ce recensement est de mettre à plat chacun des projets routiers existant sur le bassin franco-valdo-genevois, ses objectifs, ses effets probables directs ou indirects dans le système de déplacements et de fonctionnement urbain du bassin, son articulation avec les autres projets routiers et les projets de transports collectifs. 27 projets routiers et 18 projets de transports collectifs ont ainsi été recensés. Les parcs relais P+R, les itinéraires cyclables ainsi que les nouvelles jonctions de transports publics prévues dans le cadre de la Charte pour le Développement des transports publics régionaux (DTPR) pourraient être aussi intégrés dans cette approche.

Résultat : En cours

15. Réhabilitation de la ligne du Haut-Bugey

A l'initiative de : Confédération / Etat français

Objectifs :

L'amélioration du raccordement de la Suisse romande et, plus particulièrement de la région franco-genevoise, au réseau ferroviaire à grande vitesse en direction de la France a été déclarée d'utilité publique et est également mentionnée dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise.

La réhabilitation de la ligne du Haut-Bugey entre Bellegarde, Nantua et Bourg-en-Bresse (appelée aussi ligne des Carpates) permettra de relier Genève et Paris en moins de 3 heures et d'augmenter la cadence des trains, grâce à une réduction de la distance entre Genève et Mâcon de 47 kilomètres. Les financements aussi bien du côté français qu'helvétique étant pratiquement acquis, le lancement du chantier est prévu au plus tard pour l'été 2005.

Résultat : En cours

16. Soutien au maintien d'un tronçon ferroviaire au sud du Lac Léman en finançant des travaux de réhabilitation de la ligne du Tonkin

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

La ligne ferroviaire Sud-Léman, dite du Tonkin qui relie Evian-les-Bains à St-Gingolph, a fait l'objet du soutien du Conseil du Léman qui a aidé au financement des travaux de réhabilitation de la ligne. Cet investissement avait permis à l'exploitant, l'Office du tourisme d'Evian-les-Bains, de réouvrir la ligne et de la rendre plus attractive, en créant notamment des fenêtres sur le lac grâce à des travaux d'élagage.

Actuellement, la Région Rhône-Alpes et le Canton de Genève ont lancé une étude sur le potentiel de la ligne ferroviaire Sud-Léman pour le trafic voyageurs (trafic régional et touristique).

Résultat : Etude en cours

17. Le téléphérique du Salève

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Aujourd'hui, cette installation est menacée de fermeture. Elle doit subir des contrôles techniques et faire l'objet de travaux de maintenance pour lesquels des financements doivent être trouvés.

Le Conseil d'Etat a affirmé clairement sa volonté de rechercher la meilleure solution possible pour assurer conjointement avec les autorités françaises la pérennité du téléphérique.

Depuis 2001, il a multiplié les démarches auprès des autorités françaises et après plusieurs mois de négociations a abouti à une solution pour 2002 et 2003 en recourant à l'utilisation de la rétrocession fiscale.

C'est cette solution que le Conseil d'Etat tente de reconduire pour les années 2004 et 2005, en attendant la constitution d'une société d'économie mixte, prévue pour courant 2005, susceptible d'être subventionnée par les collectivités et d'accueillir des fonds privés, des deux côtés de la frontière.

Afin que le téléphérique puisse continuer à fonctionner en 2004 et 2005, la somme annuelle de 250000 francs suisse doit être réunie à part égale par les partenaires de chaque côté de la frontière, soit pour chacun 125000 francs suisse par année.

Résultat : En cours

18. Compagnie générale de navigation sur le Léman (CGN)

A l'initiative de : Compagnie générale de navigation sur le Léman (CGN)/ Conseil général de la Haute-savoie

Objectifs :

Afin de soulager le contournement routier de Genève et désengorger le trafic du Chablais, un service de bateau-navette a été mis à disposition des frontaliers de l'Est du canton de Genève et de l'Ouest du canton de Vaud. Le Conseil général haut-savoyard s'est engagé, compte tenu du fait que la CGN contribue incontestablement à l'essor touristique et économique durable du département, à attribuer à cette dernière une compensation financière de l'ordre de 274'000 euros pour les années 2005-2006, en échange du maintien et du développement d'une desserte régulière des rives françaises du Léman. Une première liaison lacustre quotidienne entre Chens-sur-Léman, Yvoire et Nyon verra le jour le 25 mars 2005, et d'autres liaisons sont envisagées entre Thonon, Ouchy et Genève, ainsi qu'entre Vevey, Evian et Montreux. La convention relative à la participation de la CGN à la promotion touristique des rives

françaises du lac Léman à partir de liaisons lacustres a été signée pour trois ans en octobre 2004 et est renouvelable à l'échéance.

Résultat : Réalisé

19. Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD)

A l'initiative de : Etat français / Confédération / Etat de Genève

Objectifs :

Le centre de coopération policière et douanière franco-suisse a pour missions de favoriser la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, de lutter contre les trafics illicites, l'immigration illégale et la délinquance dans la zone frontrière, tout en favorisant les rencontres entre les différents organes de police, et en promouvant la coopération par le biais de conférences et de visites organisées.

Il a été mis sur pied par l'accord franco-suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière signé à Berne, le 11 mai 1998. Après une entrée en fonction progressive depuis le 5 août 2002, le CCPD a peu à peu augmenté ses effectifs et le temps d'occupation de ses locaux pour être totalement opérationnel dès le mois de mai 2003. Ainsi, en une année d'activité, le CCPD a traité 5'923 demandes provenant de 23 cantons différents en Suisse et de 48 départements français. En décembre 2004, les premières patrouilles mixtes franco-suissees ont commencé à circuler entre le pays de Gex et les communes suisses frontalières, avec dans un premier temps des missions d'observation et d'échanges d'informations.

Résultat : Réalisé

20. Contrôle des frontières sur les axes routiers et ferroviaires

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Examiner la matérialisation du volet des contrôles de frontière, en vérifiant notamment la concentration de la circulation transfrontalière sur la plate-forme douanière autoroutière de Bardonnex, et en contrôlant l'usage - souvent abusif - par les automobilistes des routes passant par les petites douanes de campagne, occasionnant par la même de fortes nuisances. Un réexamen de certaines pratiques de contrôle, une meilleure transmission de l'information entre forces de l'ordre et la prise de mesures d'aménagements au niveau de la plate-forme autoroutière sont soit en cours de test, soit envisagés prochainement.

En matière de transport ferroviaire, la réalisation d'un bureau de contrôle juxtaposé à Annemasse s'avère indispensable en sus de celui de Cornavin, en lieu et place de celui actuellement existant aux Eaux-Vives, qui sera désaffecté. Les modalités de mise en œuvre dépendront de l'issue du processus décisionnel engagé sur l'extension de l'accord de Schengen à la Suisse.

Résultat : En cours

III. PAYSAGES- AGRICULTURE- ENVIRONNEMENT

21. Plan bleu-vert des espaces et réseaux agro-environnementaux

A l'initiative de : CRFG / Conseil du Léman

Objectifs :

Dans le cadre de la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, l'enjeu général des différents projets ci-dessous est de préserver les atouts de cette région en freinant notamment le mitage de son territoire et en protégeant ses paysages, ses milieux naturels et ses espaces agricoles :

- **Protection et mise en valeur des paysages du Salève**
- **Préservation de l'espace agricole**
- **Préservation et reconstruction des couloirs à faune transfrontaliers**
- **Réalisation d'un réseau de cheminements pédestres transfrontaliers**
- **Gestion commune de la protection de la nature**
- **Cartographie de l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois**

➤ **Protection et mise en valeur des paysages du Salève**

Les treize communes qui couvrent le massif du Salève, soucieuses de la qualité et de la préservation de leur environnement, se sont regroupées dans une structure intercommunale, le Syndicat Mixte du Salève. Elles sont à la base du projet Mont Salève, subventionné dans le cadre du programme Interreg II qui prévoit l'élaboration d'une Directive de Protection de Mise en Valeur des Paysages du Salève, liée à la clarification de la gestion du téléphérique. Cet outil de définition et d'utilisation de l'espace, issu d'une étude paysagère, permettra de protéger d'une manière forte et pérenne le Salève et fera l'objet d'un décret du Conseil d'Etat.

Résultat : En cours

➤ **Préservation de l'espace agricole**

Il s'agit de promouvoir une meilleure prise en considération des besoins de l'agriculture face aux activités économiques et de contribuer à une politique de préservation de l'espace agricole dans le territoire qui nous préoccupe. Pour ce faire, le montage d'un projet Interreg III a été bouclé en décembre 2003 et déposé auprès des guichets français et suisses. Un certain nombre de thèmes devraient être approfondis, comme, par exemple :

- Préservation des grands espaces agricoles
- Rôle économique de l'agriculture
- Avenir des terrains exploités par des ressortissants suisses en France
- Avenir des alpages
- Conséquences de l'ouverture des frontières

De plus, l'Union lémanique des chambres d'agriculture (ULCA) présentera en avril 2005 une étude sur la valeur ajoutée de l'agriculture. Le but étant de cerner les apports directs et indirects de l'agriculture sur l'économie dans les diverses régions concernées et servira de complément aux sources habituelles d'informations agro-économiques.

Résultat : En cours

➤ **Préservation et reconstruction des couloirs à faune transfrontaliers**

Dès l'année 2000 des actions relatives à la gestion transfrontalière de la grande faune ont été mises en place, notamment en matière de suivi des déplacements des bêtes, de capture, de marquage pour ce qui concerne la sanglier et de repeuplement du massif du Jura pour ce qui est du cerf. Ces échanges d'informations et de mise en œuvre commune d'actions ont débouché sur l'élaboration d'une carte des corridors de la grande faune sur l'ensemble du bassin genevois.

Un projet Interreg IIIA intitulé "Corridors biologiques dans le bassin genevois" a également été déposé par trois associations de protection de la nature franco-suisse dans le but de sensibiliser les décideurs et les milieux scolaires en matière d'aménagement du territoire et à la nécessité de conserver lesdits corridors.

Résultat : Réalisé en partie

➤ **Préservation d'un réseau de cheminements pédestres transfrontaliers**

L'objectif poursuivi est de promouvoir une quinzaine d'itinéraires pédestres franchissant la frontière nationale. Les habitants du bassin franco-valdo-genevois représentent le public-cible visé par ce projet d'aménagement, qui associe les communes gessiennes, par le biais de la communauté de communes, les communes haut-savoysardes par le SIMBAL (syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global), le canton de Genève et le canton de Vaud (cf. guide de découverte du patrimoine transfrontalier dans la rubrique « publications »).

Résultat : Réalisé en partie

➤ **Gestion commune de la protection de la nature**

Depuis 1980 et l'Accord du 20 novembre 1980 entre le Conseil fédéral suisse et la République française concernant la pêche dans le lac Léman et son règlement d'application daté du 7 décembre 2000, l'Etat de Genève, respectivement le SFPNP (service des forêts, de la protection de la nature, et du paysage) comme autorité de surveillance, est impliqué avec le département de la Haute-Savoie et les autres cantons bordiers du lac Léman, dans une gestion commune de la pêche au lac. Des projets de repeuplement dans des cours d'eau français sont actuellement examinés de concert avec des sociétés de pêche françaises (Fonds de gestion pour l'électricité verte). Pour la première fois, un projet sera mené à terme dans la vallée de l'Arve.

En matière de protection des milieux et gestion de la flore, deux projets Interreg IIIA sont actuellement en cours de montage, dans le but de promouvoir la sauvegarde des

marais et des zones humides transfrontalières, de favoriser les espèces menacées et de communiquer ces valeurs au public.

Résultat : Réalisé en partie

➤ **Cartographie de l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois**

Une cartographie, à l'échelle 1 :25 000, a été établie sur l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois représentant les réseaux écologiques et hydrographiques des espaces naturels, et, à terme, des surfaces agricoles, de rochers, des paysages et des loisirs. Ce résultat, présenté en 2004 lors du colloque *Nature en ville* de Montbéliard, amènera les personnes en charge de thèmes équivalents à Grenoble et à Strasbourg à venir constater ce qui se pratique à Genève.

Résultat : Réalisé en partie

22. Procédure de contrôle des mouvements transfrontaliers de déblais

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Une procédure a été établie afin de s'assurer que les déblais ne soient éliminés que dans des décharges agréées par la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) et que les terres issues de sites contaminés ne soient pas exportées. Cette nouvelle procédure est entrée en vigueur le 15 juin 2004 grâce à la collaboration établie entre le GEDEC (service cantonal de Gestion des déchets) du côté français, et la DRIRE du côté suisse. D'autres discussions portent également sur :

- la question de l'approvisionnement de l'usine des Chenevriers (ordures ménagères) qui se heurtent pour l'instant au tarif suisse trop élevé des déchets,
- une éventuelle collaboration en matière d'élimination de boues d'épuration, pour laquelle la construction d'une installation commune aux cantons de Genève, de Vaud et à la France voisine est actuellement mise à l'étude. Il s'agit pour l'heure de définir les collectivités qui sont intéressées, les quantités réalistes à traiter et d'arrêter une date de lancement du projet.

Résultat : Réalisé en partie

23. Revitalisation des rivières du Genevois

A l'initiative de : CRFG + Financement Interreg

Objectifs :

Veiller à la mise en œuvre du protocole d'accord transfrontalier pour la revitalisation des rivières du Genevois, entrée en vigueur en décembre 1997. Chaque contrat se divise en quatre volets : la reconquête de la qualité des eaux, la protection des personnes et des biens par la maîtrise des crues qui menacent les rives, la

restauration et la mise en valeur du milieu aquatique, et enfin l'entretien, le suivi et la communication. Actuellement 5 contrats de rivières existent :

- Contrat de rivière Arve, qui a été conclu en 1995 pour une période de réalisation de 10 ans, avec comme premier objectif celui d'améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement de l'ensemble des communes,
- Contrat de rivière du Genevois (Arve et Rhône), signé en octobre 2003 avec des réalisations effectuées à Grange-Collomb (Drize) et aux Evordes (Drize),
- Contrat de rivière du sud-ouest lémanique, qui regroupe les régions du pays de la Côte en Chablais et du Bas Chablais,
- Contrat de rivière du Foron, signé en janvier 2004 et fera l'objet d'un financement Interreg III,
- Contrat de rivière du Pays de Gex-Léman, signé en février 2004 a permis l'ouverture d'un chantier de renaturation de la Versoix dans sa partie du bourg. Un gros ouvrage prévu pour 2005-06 sera la reprise des eaux usées de Prévessin-Moëns sur le réseau d'assainissement genevois.

Un dossier pédagogique scolaire transfrontalier relatif à la démarche des Contrats de rivières a été mis à disposition des enseignants français et suisses pour la rentrée scolaire 2004-2005.

Résultat : Réalisé

24. Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

La commission a pour but d'assurer la gestion quantitative et qualitative de la nappe du Genevois. Elle suit en particulier le problème de l'évolution de la teneur en nitrates des eaux et fait procéder également à des travaux scientifiques permettant d'améliorer les connaissances sur la teneur en gravier saturé de la nappe.

Suite à la sécheresse de l'été 2003 et dans la mesure où les travaux de la nouvelle usine de Vessy impliqueront un arrêt de plusieurs mois du système de réalimentation artificielle de la nappe du genevois, des prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble des puits afin d'éviter des impacts trop importants sur les ressources en eau potable dans la région.

Résultat : Réalisé

25. Transalp'air

A l'initiative de : Collaboration transfrontalière du réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG)

Objectifs :

Elaborer une brochure grand public faisant un bilan de la qualité de l'air pour la région lémanique, grâce notamment à la collaboration du ROPAG et du Réseau de l'air de l'Ain et des Pays de Savoie (AAPS). Pour ce faire, il a fallu comparé les étalons de mesure des composants de l'atmosphère afin de s'assurer de l'utilisation des mêmes références de part et d'autre de la frontière, et de pouvoir coordonner les processus d'information et d'alerte en cas de pollution de l'air à l'ozone (surtout en période estivale).

Résultat : En cours

26. Appellation d'origine – AO Genève

A l'initiative de : Service de l'agriculture (DIAE) et Direction départementale de l'agriculture de Haute-Savoie

Objectifs :

Les démarches se poursuivent pour trouver une solution à l'appellation d'origine Genève, fabriquée en partie avec des raisins de vignes cultivées en France voisine. Cette appellation ne répond pas aux exigences d'appellation d'origine contenues dans l'accord bilatéral sur les produits agricoles conclu entre la Suisse et l'Union européenne qui est entré en vigueur en 2002. Le Canton de Genève a mandaté une étude pour examiner le contexte juridique général et procéder à un recensement exhaustif des vignes exploitées en zone frontalière française. Ce recensement a été réalisé en 2004. La disposition transitoire instaurant l'AO Genève a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2007. Les discussions se poursuivent dans le cadre du groupe de travail regroupant les représentants de l'Etat, de la Confédération et des viticulteurs, pour trouver une issue à cette problématique qui respecte à la fois le cadre légal et les intérêts des viticulteurs genevois. L'objectif est de présenter prochainement une solution acceptable pour la partie française.

Résultat : En cours

27. Exploitation de terres agricoles en France voisine par des agriculteurs genevois

A l'initiative de : Service de l'agriculture (DIAE) et Direction départementale de l'agriculture de Haute-Savoie

Objectifs :

Les agriculteurs suisses qui font usage de terrains agricoles sur les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain doivent être au bénéfice d'un permis d'exploiter. Dans un premier temps, la liste des quelques cent exploitants suisses autorisés à cultiver des

terres en Haute-Savoie sera progressivement mise à jour. Dans un deuxième temps, la même opération sera réalisée dans le Département de l'Ain.

Résultat : En cours

28. Charte des paysages lémaniques

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Mettre à disposition des responsables politiques un outil qui permettent de faire évoluer les paysages de la région lémanique en tenant compte de sa dimension transfrontalière et dans une perspective de développement durable. La Charte des paysages lémaniques a fait l'objet d'une publication en décembre 2003. Son intérêt réside dans le fait qu'elle fixe des principes de gestion des paysages tout en laissant leur mise en œuvre aux mains de collectivités locales et des acteurs territoriaux concernés. Des enjeux concrets en faveur de ce patrimoine commun ont été annexés à cette Charte sous forme de « fiches paysages ». De nouvelles fiches viendront les compléter en fonction des projets réalisés autour du Léman.

Depuis 2002, la Commission a décidé de concentrer ses activités et de poursuivre des initiatives de sensibilisation en faveur des paysages lémaniques, par l'organisation de journées de visites et de rencontres et l'édition de publications.

Résultat : Réalisé

➤ **Visite de sensibilisation pour la préservation des paysages**

Parallèlement, le Conseil du Léman a décidé de concentrer ses activités et de garder un rôle fédérateur visant à encourager la concertation par des actions de mise en valeur et de protection du paysage ainsi qu'un rôle moteur en mettant sur pied des colloques et des sorties sur le terrain pour des professionnels, des élus et des techniciens qui peuvent ainsi échanger leurs idées et leurs expériences. Ces sorties sont toujours reliées à des thématiques :

- Le lac et ses rives
- Les paysages de l'urbanisation
- Les paysages ruraux
- Journée de sensibilisation au patrimoine paysager

Résultat : Réalisé

IV. EDUCATION – SANTE

29. Echanges scolaires

A l'initiative de : CRFG / Conseil du Léman

Objectifs :

Donner une meilleure visibilité de la région transfrontalière aux enfants qui la vivent tous les jours et permettre aux enseignants d'échanger leurs expériences et de mieux connaître le système éducatif du voisin, par le biais de diverses manifestations annuelles :

- Journée des Inspecteurs
- Echanges primaires et secondaires
- Forum transfrontalier de l'éducation

En 2004, par exemple, le forum transfrontalier de l'éducation a entamé une étude autour des différences de pratique d'apprentissage en alternant une année de préparation (avec une journée essentiellement destinée aux enseignants) et une journée ouverte aux jeunes, tandis que les échanges entre les écoles du Valais, de Genève, de l'Ain et de la Haute-Savoie se sont déroulés autour de thèmes bien précis : les langues et la musique d'opéra.

30. Jeunesse prévention

A l'initiative de : CRFG / Conseil du Léman

Objectifs :

Apportant son soutien à de nombreuses manifestations en faveur des jeunes, les organismes transfrontaliers souhaitent ainsi contribuer aux actions de sensibilisation mises en place par les diverses associations présentes sur le territoire et ayant déjà fait leur preuve sur le terrain :

- **Projet « Sid'attack »**
- **Le sport face aux problèmes de dopage**

➤ **Projet « Sid'attack »**

Le groupe SIDA Genève, en partenariat avec le Relais Culturel de Château Rouge à Annemasse et le Lycée international de Ferney-Voltaire, développe un nouveau moyen de prévention auprès des jeunes, basé sur le principe de l'éducation qui a largement démontré son efficacité.

Ainsi, ils ont créé un spectacle, traité avec humour, composé d'une suite de sketches permettant une structure souple et dynamique. Conçu et réalisé par des jeunes pour des jeunes, il est supervisé par une équipe professionnelle du spectacle et de la santé. Il s'inscrit en outre dans le cadre d'une collaboration avec de nombreuses associations de lutte contre le SIDA en Suisse romande.

Résultat : Réalisé

➤ **Le sport face aux problèmes de dopage**

Suite à la création en 2003 d'un label visant à sensibiliser les jeunes à la lutte contre le dopage, près d'une dizaines de manifestations sportives ont pu utiliser ce label pour sensibiliser plus de 2 000 jeunes de la région à cette question.

Parallèlement à cette action sur le terrain, un premier rapprochement a été entrepris entre les autorités suisses et françaises actives dans le domaine de la lutte contre le dopage. Il devrait aboutir à un échange systématique d'informations et à une mise en réseau des autorités de part et d'autre de la frontière.

Résultat : Réalisé

31. Protocole d'accord local et conventions tarifaires ayant trait aux hospitalisations dans les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Ce protocole d'accord local conclu entre les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Mutualité sociale agricole des Alpes du Nord, celle de l'Ain et la CMR des Alpes et Rhône concerne les frais occasionnés par le traitement aux HUG des patients transférés selon les conditions suivantes :

- soit par une situation médicale qui ne pourrait trouver de réponses dans les établissements français sans mettre en péril la vie du patient ;
- soit par une situation clinique qui, sans présenter le même risque vital immédiatement, n'a pas pu trouver de réponses appropriées après régulation du SAMU, dans les établissements sanitaires, en l'occurrence les CHU de Lyon et de Grenoble.

Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2000, permettant aux patients de la zone frontalière de se faire rembourser intégralement la facture des HUG, qui de leur côté, leur appliquent le tarif fixé pour les Confédérés domiciliés hors du Canton. Afin d'examiner tout litige relatif à son application une commission paritaire a été instituée.

Une extension de l'accord aux assurés des caisses d'assurances de Lyon est effective depuis le 1^{er} juillet 2001, et une adaptation de cet accord aux exigences des accords bilatéraux est actuellement en cours.

Résultat : Réalisé

32. Mise en réseau des centrales d'urgence médicale

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Permettre une concertation rapide des centrales d'appels d'urgence, quel que soit le numéro composé ; le 15, 01 ou 74 en France et le 144 en Suisse. La mise en réseau des centrales d'urgence va permettre de dépêcher une ambulance rapidement sur les lieux d'un accident et d'orienter les malades et les blessés vers l'hôpital le plus proche. Pour ce faire, une convention est en cours de préparation dont l'objectif est de permettre et de garantir une couverture maximale et rapide dans les cas d'urgence, et d'obtenir une meilleure régulation des interventions.

L'intervention en urgence est d'ailleurs couverte au titre des accords bilatéraux. Pour l'annonce en France, auprès du Conseil départemental de l'ordre des médecins, des médecins suisses, l'éventualité d'une annonce globale de structure plutôt qu'individuelle sera explorée.

Résultat : En cours

33. Planification hospitalière

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Réalisation d'une analyse des flux des patients sous l'angle « import-export » et des coûts qu'ils occasionnent. Il est également prévu que l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) intègre prochainement la zone genevoise comme une des destinations de patients résidant en Rhône-Alpes. De plus, une hausse considérable du nombre de patients français hospitalisés au sein des HUG a été observée, raison pour laquelle une analyse des services et spécialités sollicités devra être faite.

Résultat : En cours

V. CULTURE – SPORT – JEUNESSE

34. Manifestations culturelles

A l'initiative de : CRFG / Conseil du Léman

Objectifs :

Soutenir financièrement des projets artistiques, musicaux et culturels qui se déroulent des deux côtés de la frontière. La longue collaboration du CRFG et du Conseil du Léman avec les associations qui organisent la plupart des festivals et des concerts ci-dessous est formalisée dans le cadre de conventions pluriannuelles :

- **Concerts jeunes**
- **Festival JazzcontreBand**
- **Estivales de Brou**
- **Voltaire à l'Opéra**
- **Festival Opensky**
- **Festival transfrontalier des « Bâtisseurs »**
- **Le PasseDanse**
- **Les Colporteurs**
- **Création théâtrale transfrontalière**
- **Organisation des rencontres chorales lémaniques, rendez-vous des jeunes et de la musique**
- **Collaboration entre l'Orchestre des Pays de Savoie et l'Orchestre de Chambre de Genève**

➤ **Concerts jeunes**

Cette manifestation, organisée par le Département de l'Instruction publique du Canton de Genève, propose dans le cadre d'une série de concerts destinés à des jeunes auditeurs, une rencontre avec les professionnels de la musique et un accompagnement pédagogique pour chaque représentation sur les compositeurs et leurs œuvres. Cette année une nouvelle étape a été franchie dans la mesure où les enseignants français ont pu bénéficier de sessions de préparation pédagogiques aux concerts.

Les concerts sont ouverts au public. Les élèves bénéficient d'un tarif préférentiel et se rendent aux représentations dans le cadre de leur activité scolaire. Les écoles de musique peuvent également assister aux concerts jeunes. Pour chaque concert, 50 places sont réservées pour les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Les Conseils Généraux prennent directement en charge le transport par car des participants.

Résultat : Réalisé

➤ **Festival JazzcontreBand**

Créé en 1997, ce festival est organisé chaque année à l'automne durant une quinzaine de jours pendant lesquels 25 à 35 concerts sont proposés dans des lieux répartis au

sein des départements de l'Ain, de la Haute-savoie et le Canton de Genève. JazzcontreBand regroupe aujourd'hui 9 structures (5 suisses et 4 françaises) au sein d'une association dont l'objectif principal est de favoriser la création en offrant des possibilités de résidence à des jeunes artistes ou à des artistes confirmés tout en privilégiant l'accueil de musiciens suisses sur les scènes françaises et inversement.

Résultat : Réalisé

➤ **Estivales de Brou**

En 2004, ce projet musical subventionné consistait en une coproduction lyrique du célèbre opéra comique *La Belle Hélène*. Le spectacle a fait appel à de nombreux chanteurs de l'Atelier Vocal Départemental, de l'Opéra-Studio de Genève, et de l'orchestre symphonique des Musiciens d'Europe, basé à Bruxelles. Après les représentations des Soirées Estivales, le spectacle a été présenté durant les fêtes de Genève et des reprises ultérieures sont prévues à Genève au début de l'année 2005.

Résultat : Réalisé

➤ **Voltaire à l'opéra**

L'association des amis du musée Voltaire à Genève et le cercle de Condorcet-Voltaire à Ferney-Voltaire souhaitent promouvoir des activités culturelles liées au séjour de Voltaire dans la région, entre 1755 et 1778. Le thème a été décliné de part et d'autre de la frontière avec la mise en place de manifestations musicales, théâtrales ainsi que des conférences.

Résultat : Réalisé

➤ **Festival OpenSky**

Ce festival se déroule dans une clairière à la frontière franco-suisse (Hermance) sur deux soirées (troisième week-end de juillet) et attire chaque année un public plutôt familial d'environ 4000 personnes. Le prix d'entrée est de 9 francs suisses ou 6 euros pour la soirée (4 concerts). Le choix musical est plutôt calme (reggae, jazz) et festif (ska, rock, funk). L'organisation du festival OpenSky a été confiée à deux associations, « Musique en herbe – Suisse », et « Musique en herbe – France ».

Résultat : Réalisé

➤ **Festival transfrontalier des « Bâtisseurs »**

Ce festival regroupe le Festival de la Bâtie, le Nouveau Fusier à Ferney-Voltaire et le Relais culturel Château Rouge à Annemasse. L'édition 2004 s'est déroulée du 26 août au 11 septembre avec la présentation de 4 spectacles théâtraux, dont les représentations ont principalement eu lieu à Château Rouge à Annemasse et au Forum Meyrin.

Résultat : Réalisé

➤ **Le PasseDanse**

La coopération entre les différents partenaires de ce PasseDanse permet d'organiser une saison chorégraphique diverse, mais cohérente dans son organisation. Cette année la 8^{ème} édition a été complétée par l'association de 5 nouvelles structures, le Théâtre de l'Arsenic et celui du Sévelin 36 à Lausanne, la Maison de la danse de Lyon, le Théâtre de Bonlieu d'Annecy et la Maison des Arts de Thonon, ainsi qu'un nouveau partenaire genevois, le Théâtre du Galpon. Le développement de ce réseau a permis la tenue de 58 spectacles pour un total de 194 représentations suivies par près de 43'000 spectateurs. Le Passedanse offre des réductions de 20% à 50% sur le prix d'achat des billets et est vendu au tarif unique de 20 francs suisses ou 12 euros. Durant la saison 2003-2004, 186 Passedanse ont été vendus, alors que 529 ont été offerts.

Résultat : Réalisé

➤ **Les Colporteurs**

Ce projet renouvelé chaque année depuis 1998, connaît un succès grandissant. Pour leur 7^{ème} opération en commun, les directrices et directeurs des quatre théâtres partenaires, à savoir l'Arsenic à Lausanne, le Poche à Genève, Château Rouge à Annemasse et la Maison des arts à Thonon, ont cherché à développer une convivialité entre les différents publics de leurs théâtres respectifs. Ainsi, les spectateurs ont été transportés en bus d'un théâtre à l'autre, tandis que des « mini-événements » étaient organisées tout au long de ce parcours culturel itinérant, afin d'assurer un lien entre les représentations.

Résultat : Réalisé

➤ **Création théâtrale transfrontalière**

En partenariat avec le théâtre St-Gervais, le théâtre Spirale et la Cie des Personnages délivrés de Genève, la Compagnie Ariadne (Ain) a développé des projets de création théâtrale et de sensibilisation des publics de la région. Ce projet se concrétise dans un festival qui a lieu en juin. Il a pour principal objectif de créer des passerelles, par delà des frontières, entre des équipes de création professionnelles et des amateurs des deux pays. En 2004, le spectacle transfrontalier s'appelait *N'Goye : une Antigone d'Afrique*.

Résultat : Réalisé

➤ **Organisation des rencontres chorales lémaniques, rendez-vous des jeunes et de la musique**

Cette manifestation grand public regroupe chaque année des chœurs d'enfants de 5 Entités membres (cinq classes pour un total de 120 enfants) qui interprètent des œuvres, dont certaines sont spécialement créées. Cette aventure a désormais un

prolongement pédagogique, depuis qu'un CD a été enregistré au printemps 2004, pour donner une nouvelle dynamique au chant dans les classes.

Résultat : Réalisé

➤ **Collaboration entre l'orchestre des Pays de Savoie et l'Orchestre de Chambre de Genève**

La collaboration entre les deux orchestres est officialisée par deux conventions : une entre les orchestres, l'autre entre les orchestres et le CRFG qui a été renouvelée en 2001. Cette coopération est concrétisée chaque année par un concert commun qui peut comporter plusieurs représentations dans la région franco-genevoise. En 2004, le dernier concert a eu lieu le 14 novembre au Victoria Hall (Genève).

Résultat : Réalisé

35. Formations sportives transfrontalières

A l'initiative de : CRFG / Conseil du Léman

Objectifs :

A la demande des instances transfrontalières, une réflexion a été engagée afin de mettre en place une formation transfrontalière touchant plusieurs disciplines, à commencer par le football et le rugby.

Cette formation doit obtenir l'aval des deux fédérations, suisse et française, et le diplôme délivré doit permettre d'exercer auprès de chaque fédération.

Pour réaliser ce projet, les formateurs suisses et français de football ont participé à des sessions de recyclage des cadres titulaires d'un brevet de moniteur, tandis que du côté des rugbyman, des journées communes de formation ont réuni des dirigeants et des éducateurs des deux côtés de la frontière sur des thématiques bien précises comme par exemple, la sécurité des joueurs.

Résultat : Réalisé

36. Manifestations sportives

A l'initiative de : CRFG / Conseil du Léman

Objectifs :

Par le soutien financier de manifestations sportives et d'excursions pédestres, des équipes d'adolescents suisses et français, valides et handicapés peuvent partager leur passion du sport et découvrir ainsi l'autre côté de chez eux. Sous l'égide du CRFG et du Conseil du Léman, les diverses fédérations ou unions sportives s'associent aux collectivités locales afin d'organiser sur une base annuelle des tournois ou des compétitions sur une journée, qui sont également ouvertes aux sportifs des cantons de Vaud et du Valais :

- Journée « Handicapés, valides : tous sportifs »

- Journée franco-suisse de football
- Journée franco-suisse de rugby
- Trophée franco-suisse de cyclisme
- Randonnée du Léman

En 2004, par exemple, le football féminin était à l'honneur autour d'une opération « festfoot » suivie d'un tournoi entre des sélections de la région lémanique, tandis qu'en cyclisme, chacune des 5 manches de la compétition s'est déroulée dans une région différente entre la fin mars et début mai. Quant aux collégiens, ils ont pu découvrir du 3 au 10 juillet certains sentiers pédestres autour du Lac Léman ainsi que des sites renommés, en suivant un itinéraire établi par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Haute-Savoie.

37. Présence de la région transfrontalière au Salon international du Livre et de la Presse de Genève

A l'initiative de : Conseil du Léman / CRFG

Objectifs :

Promouvoir la connaissance de la région, dans le prolongement des actions entreprises depuis dix ans en associant les instances transfrontalières, à l'occasion du Salon international du Livre et de la Presse de Genève. En 2003, le Département de l'instruction publique a ainsi coordonné et géré l'organisation et l'animation de leur stand commun, intitulé *Autour du Léman* qui a mis en valeur la sélection *Léman livre à lire*.

Au vu du succès rencontré lors de la dernière édition, l'action « salon du Livre » sera reconduite, mais n'aura toutefois lieu que tous les deux ans ; afin de diversifier les actions poursuivant le même but, d'autres animations transfrontalières autour du livre seront développées, de façon à marquer tout de même un temps fort annuel.

Résultat : Réalisé

VI. PUBLICATIONS

38. Etat des lieux de l'enseignement supérieur

A l'initiative de : CRFG / Conseil du Léman

Objectifs :

Le groupe de travail commun aux deux organismes transfrontaliers a décidé, le 28 novembre 2002, de réaliser un état des lieux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, de la formation et de l'enseignement supérieur au regard de la mise en œuvre des accords bilatéraux conclu entre la Suisse et l'Union européenne. Cette mission a été confiée à un groupe d'experts lémaniques dont l'objectif principal est de déterminer les problèmes susceptibles d'être soumis aux instances transfrontalières afin de faciliter l'aboutissement des projets de coopération en cours. Pour ce faire, des fiches sont réalisées (les 5 premières ont déjà été validées) sur l'état des lieux de la documentation disponible (conventions internationales, directives nationales), sur les formations transfrontalières existantes ou en projet et sur l'accès (contingenté ou pas) aux Universités françaises pour les ressortissants suisses, et suisses pour les titulaires de diplômes français et pour les ressortissants de l'Union européenne. Ces travaux seront publiés à l'automne 2005 dans un document ciblé pour le grand public.

Dans les projets de collaboration qui pourraient être mis en place dès 2005, ce même groupe de travail étudie la possibilité de mettre en place un guichet unique transfrontalier sur la formation continue dans la région lémanique.

Résultat : Réalisé en partie

39. Logement transfrontalier

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Afin de clarifier les situations respectives en matière de logement de part et d'autre de la frontière, un guide franco-genevois a été conçu principalement à l'intention des acteurs de ce secteur, sous la forme d'un classeur afin de faciliter sa mise à jour régulière. Il contient un lexique des terminologies administratifs et techniques et des concepts utilisés dans le cadre de la politique du logement. Un deuxième volet porte sur l'identification des acteurs et propose un annuaire indiquant le rôle qu'il est appelé à jouer en matière de logement. Enfin, les principales données statistiques ont été mises en cohérence et agrégées à l'échelle du territoire, dans l'optique d'établir des problématiques communes d'analyse sur le thème du logement.

Ce document représente une première phase de travail qui doit permettre par la suite de travailler sur des projets concrets et sur la mise en place de politiques communes. Un document de référence intitulé « Principes d'une politique transfrontalière de l'habitat » en décrit des éléments et constitue une base pour l'élaboration d'un éventuel plan directeur de l'habitat transfrontalier apportant un programme d'actions concertées pour lutter contre la pénurie du logement et développer un habitat qualitatif.

Résultat : En cours

40. Publication de la brochure « Les chiffres clés de l'espace lémanique »

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Depuis 1998, les services statistiques officiels des cinq entités membres du Conseil du Léman éditent la brochure « les Chiffres clés de l'espace lémanique », qui s'adresse tant aux élus, aux décideurs et aux milieux associés aux activités du Conseil du Léman, qu'à un plus large public. Cette publication, mise à jour trimestriellement, contient des informations chiffrées pertinentes et comparables sur l'espace lémanique et constitue une carte de visite du Conseil du Léman. Plusieurs dossiers ont été traités au cours des deux dernières années, tel que la présentation d'une analyse sur le positionnement et la performance de l'économie lémanique effectuée par le BAK (institut bâlois de prévisions), une étude comparative des tarifs téléphoniques, et la réalisation du site Internet www.France-suisse.net. Le Conseil du Léman a également sollicité l'ULCC (Union lémanique des Chambres de Commerce) en vue de la réactualisation d'une étude portant sur le thème de "l'équipement commercial et les flux de consommation dans l'espace frontière".

Résultat : Publication trimestrielle

41. Publication du « Guide du Transfrontalier », édition 2005

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Le premier « guide lémanique du travailleur » conçu et édité dans le cadre du Conseil du Léman a paru en septembre 1990 avec pour objectif d'informer les travailleurs frontaliers français venant travailler en Suisse sur leurs droits et leurs obligations. Depuis, de nombreux changements sont intervenus avec l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux I et les effets progressifs de l'Accord sur la libre circulation des personnes.

En 2002, le Groupement transfrontalier européen a alors publié le « Guide du Transfrontalier », qui a été largement diffusé. Fort de ce succès, une réédition de cette publication a été décidée en collaboration du Conseil du Léman.

L'édition 2005 de ce guide contient ainsi des informations dans les domaines de l'emploi (dans tous les cantons romands), du chômage, de la fiscalité et de la protection sociale (allocations, assurances, retraite, prévoyance) ainsi qu'un chapitre très étoffé sur la vie quotidienne fournissant des renseignements utiles, des adresses et des numéros de téléphones sur des sujets aussi divers que les passages en douane, la scolarité, ou encore les agences bancaires des deux côtés de la frontière.

Résultat : Réalisé

42. Publication du guide « Travailler en pays voisin »

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Cette publication a été éditée sous l'égide du Conseil du Léman, par l'Union lémanique des Arts et des Métiers (ULAM), et est élaborée en 2 volets :

- Comment travailler en Suisse ?
- Comment travailler en France ?

Ce document d'information vise à faciliter les démarches des entreprises qui souhaitent travailler en France ou en Suisse voisine ; une vingtaine de fiches pratiques donnent des réponses à des questions concrètes, des recommandations et des adresses utiles. La dernière édition date de 2002, mais les travaux de réactualisation sont programmés afin d'y insérer un volet sur les accords bilatéraux et un autre établissant la liste des professions réglementées de chaque côté de la frontière ainsi que les procédures de reconnaissance mutuelle des diplômes. Une présentation du guide est également disponible sur le site Internet du Conseil du Léman depuis 2003.

Résultat : Réalisé

43. Publication du guide « La retraite du frontalier »

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Paru au 1^{er} semestre 1994, le guide juridique sur la retraite du frontalier est aujourd'hui épuisé. Il a été conçu afin de répondre aux questions que se posent les frontaliers qui désirent prendre leur retraite et les conseille dans les démarches à entreprendre en présentant de manière détaillée les systèmes de retraite français et suisse et en faisant l'inventaire des adresses et des informations utiles à ce sujet. Sa réactualisation est actuellement assumée par le Conseil du Léman, en collaboration étroite avec le Groupement des travailleurs frontaliers et la Communauté de travail du Jura, qui assurent conjointement les aspects rédactionnels.

Résultat : Réalisé

44. Publication de « Léman, livre à lire »

A l'initiative de : CRFG / Conseil du Léman

Objectifs :

Le projet *Léman, livre à lire* consiste à faire connaître au public, par l'intermédiaire des bibliothèques publiques, les ouvrages documentaires et littéraires concernant l'ensemble de l'espace lémanique. Pour atteindre cet objectif, un guide de base a été édité et complété par des sélections annuelles des dernières parutions, et une collection de titres sélectionnées a été constituée dans deux bibliothèques afin d'en rendre l'accès plus aisé à la population.

Chacun des six chapitres du guide est introduit en quelques mots par un spécialiste du domaine. Ils mettent en perspective la documentation rassemblée et favorisent la perception de ce qui unit ou distingue les composantes de l'espace lémanique.

Dans le cadre de ce projet, la réalisation d'expositions mobiles sur panneaux a permis aux différentes bibliothèques partenaires d'organiser des animations qui valorisent tout ou une partie de la sélection. Après deux accrochages au Salon du Livre (2001 et 2003) et de nombreuses présentations locales, une nouvelle exposition est actuellement à l'étude autour d'un ouvrage historique paru en 2004 sur la cartographie du Léman de 1500 à 1860.

Résultat : Réalisé

45. Publication de l'agenda « Expositions – Salons – Foires »

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

La Commission « Economie et Tourisme » du Conseil du Léman assure la publication de l'agenda Expositions – Salons – Foires. Le département de l'Ain s'occupe quant à lui de la coordination et du suivi de cette opération qui permet de connaître un peu plus le Conseil du Léman, tout en proposant une brochure pratique et simple. Chaque année, cette publication recense les manifestations, foires et salons pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier de l'année suivante et est disponible à la consultation en ligne. L'édition 2004 a été réalisée sous la responsabilité du canton du Valais, tandis que le département de la Haute-Savoie sera chargé de la coordination et de l'opération 2005.

Résultat : Réalisé

46. Publication de la brochure « Randonnée » permettant de visiter la région lémanique à travers 20 parcours

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Réalisée à la demande et sous la responsabilité du Conseil du Léman, la brochure « Randonnée » permet de visiter la région lémanique à travers les 20 parcours suivants :

- Parcours 1 – Genève : Sentier du Rhône
- Parcours 2 – Vaud : Sommet et tour de la Dent de Jaman
- Parcours 3 – Valais : Sommet du Gramont
- Parcours 4 – Haute-Savoie : Sommet du Mont-Forchat
- Parcours 5 – Ain : Jura gessien, de Farges au Gralet
- Parcours 6 – Genève : le Val d'Allondon
- Parcours 7 – Vaud : la Dôle
- Parcours 8 – Valais : Pointe de Bellevue
- Parcours 9 – Haute-Savoie : le Salève et le sentier de la corratierie
- Parcours 10 – Ain : le Crêt de la Neige et le Reculet

- Parcours 11 – Haute-Savoie : le pic des Mémises
- Parcours 12 – Valais : Barne-Col de Bretolet-Barne
- Parcours 13 – Genève : les Parcs en Rade
- Parcours 14 - Vaud : la Dent de Vaulion
- Parcours 15 – Ain : de la Valserine au Crêt de la Neige
- Parcours 16 – Haute-Savoie : Col de Coux, Col de Bretolet
- Parcours 17 – Valais : la réserve naturelle des Grangettes
- Parcours 18 – Genève : de Compesières à St Pierre
- Parcours 19 – Vaud : Tour de la Dent de Jaman
- Parcours 20 – Ain : le Col de la Faucille, les Montronds.

Chaque document détaille, texte et carte à l'appui, la spécificité du circuit proposé sur le territoire de chacune de 5 Entités membres et donne des recommandations utiles (temps du parcours, hébergements, difficultés, etc...) à sa découverte.

Résultat : Réalisé

47. Publication du topoguide d'itinérances translémaniques, invitant à la découverte de l'agritourisme dans le bassin lémanique

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Le topoguide d'itinérances translémaniques invite à la découverte de l'agritourisme dans le bassin lémanique.

Ce guide présente, sous forme de fiches, 12 parcours originaux, totalisant plus de 650 km entre la Suisse et la France, pour partir en ballade de ferme en ferme, à pied, à cheval, en vélo ou en voiture. Chaque fiche comporte une carte avec tracé du parcours et indications de distances, ainsi que les adresses d'agriculteurs offrant des prestations d'hébergement, de restauration, de vente directe, etc...

Désirant ainsi apporter son soutien à la nécessaire diversification du monde agricole, le Conseil du Léman a largement contribué au financement de ce guide promotionnel qui permet de jeter des ponts par-delà des frontières et de créer des liens entre monde rural et monde citoyen dans le bassin lémanique. Cette opération de coopération transfrontalière fait l'objet d'une demande auprès du programme Interreg II pour permettre d'enrichir, par de nouveaux parcours, l'édition initiale du guide.

Résultat : Réalisé

48. Carte panoramique du Léman

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Le Conseil du Léman a publié en mai 2004 une carte touristique de la région lémanique répertoriant 142 lieux de visite, dont 37 sites touristiques proposés par l'association Léman sans Frontière, allant du Glacier du Rhône à l'est, aux berges de la Saône à l'ouest, en passant par quelques suggestions fribourgeoises. En plus d'un

guide de poche, une carte dépliant et dessinée, intitulée « Panorama du Léman » a été éditée à 100 000 exemplaires afin de valoriser la diversité et la richesse du patrimoine du Léman, des Alpes avoisinantes et de la Gruyère. Elle remplacera l'ancienne existant depuis dix ans déjà, et qui ne comptait qu'une centaine de propositions. Avec le soutien d'Interreg IIIA, la prochaine étape de cette promotion touristique est de rendre accessible cette base de données touristiques, via les nouvelles technologies de communication, notamment par Internet et par le pocket PC. Les cartes sont disponibles dans les offices du tourisme et les hôtels de la région.

Résultat : Réalisé

49. Guide de découverte du patrimoine transfrontalier

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Publié en 2002 par le CRFG et divers partenaires, ce guide propose le balisage pour la partie genevoise de douze itinéraires pédestres transfrontaliers, qui ont nécessité un échange d'informations par delà la frontière et des travaux d'entretien sur de nombreux chemins de randonnée. Le SFPNP (service des forêts, de la protection de la nature et du paysage) du Canton de Genève participe actuellement à la rédaction du nouveau topo-guide intitulé « Le Salève et le Vuache à pied », qui sera édité par le Syndicat mixte du Salève (sortie de presse prévue pour l'été 2005).

Résultat: Réalisé

III. PROGRAMME INTERREG IIIA FRANCE-SUISSE **(2000 – 2006)**

Description synthétique des projets adoptés concernant le Canton de Genève

AXE 1 Aménagement du territoire, transports, coopération dans la vie sociale et associative

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER POUR LE SUIVI DES ACCORDS BILATERAUX (GE-VD) Axe 1, mesure 1.1 *Adopté au Comité de pilotage du 18.09.2002.*

Porteur suisse : **Office cantonal de la statistique (OCSTAT)**
Porteur français : **Direction générale de l'INSEE Rhône-Alpes**

Ce projet d'envergure consiste à construire un système d'observation et d'information statistiques harmonisé entre les parties suisse et française, portant sur les domaines démographiques, économiques et sociaux pour appréhender et comprendre les évolutions liées à la mise en œuvre des accords bilatéraux et pour offrir des instruments d'anticipation aux acteurs politiques et économiques. Il prolonge et complète un mandat confié par le Comité régional franco-genevois (CRFG) aux trois institutions statistiques.

Etudes pré-opérationnelles à la réalisation du projet de l'Etoile Annemasse-GE (GE) Axe 1, mesure 1.1 *Adopté au Comité de pilotage du 05.12.2003.*

Porteur suisse : **DAEL**
Porteur français : **Commune d'Annemasse**

Le projet de l'Etoile Annemasse-Genève s'inscrit dans le cadre de la Charte d'Aménagement Transfrontalier, dont l'objectif est la création d'une véritable agglomération franco-valdo-genevoise. Il vise à créer un pôle autour de la gare d'Annemasse, pour en faire un lieu d'échange transfrontalier entre différents modes de transport (TGV, TER, RER franco-helvétique, tramway, bus urbains, cars interurbains et véhicules particuliers), en coordonnant les équipements et services publics, les activités économiques, commerciales et de loisirs, les logements et les espaces publics.

AMETER

(GE-VD-VS) Axe 1, mesure 1.1 *Adopté en consultation écrite le 31.03.2004.*

Porteur suisse : **Energie-bois Suisse**
Porteur français : **Energies Environnement 74**

Ce projet a pour objectif de développer l'intégration de la planification énergétique et des énergies renouvelables dans les pratiques d'aménagement du territoire en s'appuyant sur ce qui existe déjà en matière d'outils et d'acteurs. Il vise une meilleure diffusion des outils existants auprès des élus et des professionnels de l'aménagement par, notamment, l'accompagnement de trois zones pilotes ainsi que par le développement de collaborations entre les services publics concernés de part et d'autre de la frontière.

Etude de l'interdépendance des marchés immobiliers résidentiels sur le bassin franco-valdo-genevois

(GE-VD) Axe 1, mesure 1.1 *Adopté au Comité de pilotage du 17.06.2004.*

Porteur suisse : **Université de Genève**
 Porteur français : **Université Lumière LYON 2**

Cette étude concerne l'analyse des marchés fonciers, des marchés résidentiels privés locatifs et des marchés résidentiels de vente d'appartements et de maisons individuelles sur les différentes zones du bassin franco-valdo-genevois. Son objectif est d'améliorer la connaissance du fonctionnement des marchés immobiliers résidentiels privés (actuellement marqués par une pénurie de logements sur le canton de Genève et une croissance des prix immobiliers dans les zones périphériques) en visualisant l'évolution des prix sur une période de 30 ans, en observant la dynamique des marchés immobiliers simultanément dans les quatre zones du bassin, en mettant en évidence les interdépendances entre ces zones et en créant des modèles économétriques permettant une analyse prospective.

Projet de développement économique et territorial transfrontalier du Rectangle d'or (région franco-genevoise). Passage de la phase d'étude de faisabilité à la préparation opérationnelle

(GE-VD) Axe 1, mesure 1.3 *Adopté au Comité de pilotage du 18.09.2002.*

Porteur suisse : **DAEL**
 Porteur français : **Communauté de communes du Pays-de-Gex**

Le projet global vise la création d'une zone de développement économique internationale à cheval entre la France et la Suisse autour des pôles d'activité que sont l'aéroport international de Genève (AIG) et le Centre Européen de Recherche Nucléaire CERN. Le sous-projet présenté ici par le Comité de pilotage créé par le Comité régional franco-genevois (CRFG) œuvre à transformer les résultats des études de la phase précédente en actions de préparation opérationnelle (mise en place d'une Société d'économie mixte locale (SEML), institutionnalisation des partenariats entre publics et privés, définition du budget pour la phase de préparation opérationnelle et de management territorial).

Maisons transfrontalières

(GE-VD) Axe 1, mesure 2.1 *Adopté au Comité de pilotage du 07.02.2003.*

Porteur suisse : **Fédération Romande des Consommateurs (FRC)**
 Porteur français : **Groupeement transfrontalier européen**

L'objectif de ce projet est de créer deux guichets d'informations transfrontalières, ouverts à l'ensemble de la population suisse, française et européenne. Une mise en réseau et la coordination du travail de nombreux partenaires français et suisses en interface permettront de centraliser un maximum d'informations sur des thèmes porteurs tels que les accords bilatéraux, l'emploi transfrontalier, les questions sociales, juridiques et fiscales sur la région frontalière.

CEVA Cornavin - Eaux-Vives - Praille

(GE) Axe 1, mesure 3.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**
 Porteur français : **Réseau ferré national français (RFF)**

Cette nouvelle étude sur le projet CEVA porte spécifiquement sur le raccordement des voies ferrées suisses et françaises. Elle est composée d'une étude de faisabilité de l'infrastructure entre la frontière et la gare d'Annemasse ainsi que du fonctionnement de cette dernière, d'une synthèse des études suisses et françaises existantes ainsi que des documents de communication des

résultats des études. Elle doit pouvoir servir d'aide à la décision pour les autorités concernées pour engager la phase opérationnelle du projet dans son aspect transfrontalier.

Ligne sud-lémanique « Evian – St-Gingolph »

(GE) Axe 1, mesure 3.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **Service des transports du Canton du Valais**

Porteur français : **Conseil Régional Rhône-Alpes**

Après un travail d'identification des besoins de relations entre les territoires (longue distance, régionale, périurbaine, touristique ; voyageur ou fret ; travail, étude, loisirs ou services) dans la région sud-lémanique à partir de la demande globale actuelle et des prévisions pour 2010 et 2020, l'objectif de ce projet est de proposer un ou des schémas de desserte en transports collectifs en intégrant les infrastructures existantes ou en cours de réalisation et les possibles correspondances. Il tiendra compte du projet CEVA mettant en connexion Genève avec le réseau français ainsi que des investissements décidés d'améliorer la ligne entre Saint-Maurice et Saint-Gingolph du côté Valaisan, et étudiera l'apport de la réouverture de la ligne Evian - Saint-Gingolph pour la desserte du territoire. D'autre part, seront étudiées les mesures d'accompagnement à prendre sur le réseau routier, l'accès aux gares, le développement urbain autour des gares etc.

DTPR : Développement des transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois

(GE-VD) Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 15.11.2002.*

Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**

Porteur français : **Conseil régional Rhône-Alpes**

Suite à un diagnostic de l'offre de transports collectifs de chaque côté de la frontière (caractéristiques, dysfonctionnements), ce projet prévoit une réflexion sur l'organisation fonctionnelle des réseaux de transports dans sa composante transfrontalière, en interne pour chacun des espaces nationaux concernés, et vers l'extérieur du territoire « franco-valdo-genevois ». Il s'agit aussi de coordonner d'importants projets de développement ferroviaires pour une vision d'ensemble cohérente de la région à court et moyen terme.

Etude pour un transport public urbain transfrontalier entre Saint-Julien-en-Genevois (F) et Genève (CH)

(GE) Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 12.09.2003.*

Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**

Porteur français : **Communauté de Communes du Genevois**

L'étude se fera en deux phases :

- **Pré-faisabilité** : analyse comparative des différents systèmes de transports possibles : bus, tramway ou tram-train circulant sur des itinéraires totalement ou partiellement en site propre.
- **Faisabilité** : définition du système choisi : matériel, infrastructure, système d'exploitation ; tracé et modalités de l'insertion urbaine, incidences sur les territoires traversés et sur l'organisation globale des réseaux. Estimation des budgets en jeu et politique tarifaire à envisager.

Réalisation de supports d'information multimodaux pour le bassin franco-valédo-genevois

(GE-VD)

Axe 1, mesure 3.2 *Adopté au Comité de pilotage du 03.11.2004*

Porteur suisse : **DIAE (Office des transports et de la circulation)**

Porteur français : **Conseil régional Rhône-Alpes**

L'objectif est de faire connaître toute l'offre en transports en commun sur le bassin franco-valdo-genevois afin de participer à la dynamique de report modal de la voiture vers les transports collectifs, notamment pour les déplacements péri-urbains.

Sont prévus :

- **Une carte** reprenant les codes couleurs et les codes graphiques des différents réseaux (y compris ferroviaires et cars interurbains) et des principaux points d'entrée et arrêts, ainsi que les nœuds de correspondance et les parcs relais (P+R) disposant d'une identité visuelle clairement identifiable, avec en fond des repères géographiques.
- **Un site internet portail** sur la base des cartes élaborées précédemment, avec une présentation de la charte DTPR (voir projet Interreg DTPR susmentionné) et des liens vers les sites existants des opérateurs de transports et des autorités organisatrices.

AXE 2 Tourisme, culture et environnement

Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte

(GE) Axe 2, mesure 4.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **Pro Natura Genève**
 Porteur français : **FRAPNA 74**

Partant du principe que la nature n'a pas de frontière, les porteurs de ce projet désirent mettre en commun leurs compétences afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la problématique des corridors biologiques auprès des écoles et des acteurs de l'aménagement du territoire (notamment les élus communaux, intercommunaux et départementaux). Suite à la compilation et à l'analyse des données existantes, il s'agira d'une part de créer des programmes d'animations scolaires (sentier pédagogique) et des supports de communication (diaporama, panneaux d'exposition etc.), d'autre part de mettre en place des formations (séances en salle et visites de sites) pour les acteurs de l'aménagement du territoire.

Bâtiment à faible impact environnemental

(GE) Axe 2, mesure 4.2 *Adopté en consultation écrite le 31.03.2004.*

Porteur suisse : **Ecole d'ingénieurs de Genève (HES-SO)**
 Porteur français : **Energies Environnement 74**

Ce projet consiste en une étude de faisabilité technique et financière pour la réalisation d'un bâtiment avec un « impact zéro » sur l'environnement en matière d'énergie et un impact minimum en matière de pollution, en appliquant les normes de qualité suisses et françaises.

« Pocket Guide Léman sans frontière » développement de l'activité touristique par les nouvelles technologies de l'information et de la communication

(GE-VD-VS) Axe 2, mesure 5.1 *Adopté au Comité de pilotage du 23.05.2003.*

Porteur suisse : **Compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland-Bernois (MOB)**
 Porteur français : **Office du tourisme de Thonon**

Il s'agit de la mise en place d'un programme de services d'information mobiles touristiques (agendas touristiques électroniques de poche) à destination des touristes, visiteurs et habitants en intégrant les principaux offices de tourisme de la région afin de promouvoir et valoriser la zone lémanique tout en offrant un service d'information pratique, simple, complet et attrayant.

« Vies privées – scènes publiques » : échange théâtral transfrontalier par-delà les Montagnes

(GE) Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 06.03.2002.*

Porteur suisse : **Association Par-delà les montagnes**
 Porteur français : **Compagnie Ariadne**

Ce projet vise à mettre en réseau des acteurs amateurs et professionnels ainsi que des auteurs de théâtre de part et d'autre de la frontière, pour un travail commun s'articulant en divers modules : formation, ateliers de théâtre, expositions et créations de nouvelles pièces. Outre la mise en réseau, le projet se concrétisera sous forme d'un festival franco-suisse qui valorisera la rencontre avec le public.

Transdoc**(GE)** Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 07.02.2003.*Porteur suisse : **STRATIS S.A.**Porteur français : **Cinedoc films**

Par le biais de coproductions franco-suissees de documentaires, les porteurs de projet visent à initier et structurer des liens entre les réseaux de la production audiovisuelle de la Suisse romande et de la région Rhône-Alpes. Pour ce faire, plusieurs volets seront explorés : une action de formation pour une meilleure circulation des compétences entre les deux territoires, la production, la promotion et la diffusion de documentaires transfrontaliers sur le marché international du documentaire, l'organisation d'un forum lors du Festival international de Nyon.

Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie**(GE)** Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 05.12.2003.*Porteur suisse : **Archives d'Etat (Genève)**Porteur français : **Ecomusée Paysalp**

Ce projet promeut une approche historique contemporaine sur la région du Genevois avec une réflexion sur la notion de territoires et de pouvoirs partagés. Cette réflexion sera alimentée par une recherche historique (du XVI au XVIII siècle) appliquée qui donnera naissance à des réalisations concrètes destinées en priorité à la population du Genevois : valorisation du patrimoine, éditions, expositions, animations pédagogiques, conférences et actions pour le développement touristique.

Lettres frontières**(GE-VD-VS)** Axe 2, mesure 6.4 *Adopté au Comité de pilotage du 17.06.2004.*Porteur suisse : **Médiathèque de la Bibliothèque Cantonale du Valais**Porteur français : **Lettres Frontières**

Lettres frontières est une association de composition transfrontalière qui oeuvre depuis dix ans à faire connaître les livres et auteurs de part et d'autre de la frontière. Elle souhaite élargir son champs d'action en passant du milieu professionnel au grand public. Pour ce faire, deux journées publiques (une à Genève et l'autre à Annemasse) seront organisées en octobre 2004 avec tables rondes, lectures et présentations d'auteurs, exposition-vente itinérante de livres etc. D'autre part, le projet englobe le développement des outils de communication : refonte complète du site internet, édition d'un répertoire d'auteurs et professionnalisation de la rédaction de la Lettre de *Lettres frontières*.

Diagnostic de l'espace agricole transfrontalier franco-valdo-genevois**(GE-VD)** Axe 2, mesure 7.1 *Adopté en consultation écrite le 31.03.2004.*Porteur suisse : **DAEL**Porteur français : **Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Savoie**

Ce projet s'insère dans le « plan vert bleu » de la charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière élaborée par le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) dont l'objet est de maintenir une trame verte composée d'espaces agricoles et naturels sur le territoire transfrontalier dans la perspective du maintien des équilibres entre zones d'urbanisation et zones naturelles, sur la base de la préservation des espaces agricoles péri-urbains fragilisés par une très forte pression foncière. Il s'agira, à partir de données recensées et d'images satellites, d'établir des cartographies thématiques qui permettront un état des lieux précis. Un rapport de synthèse sur la situation agricole et les enjeux sera rédigé, ainsi que des propositions et préconisations pour le développement durable de cet espace transfrontalier.

AXE 3 Développement économique, emploi et formation

« France-Suisse.net » : le site qui facilite aux entreprises les relations commerciales transfrontalières France-Suisse

(GE-VD-VS) Axe 3, mesure 8.2 *Adopté au Comité de pilotage du 19.06.2002.*

Porteur suisse : **Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**
 Porteur français : **Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie**

Par le biais d'Internet, ce projet qui est porté par les Chambres de commerce et d'industrie du Canton de Vaud et du Département de la Haute-Savoie, cherche à valoriser l'économie transfrontalière et les entreprises des territoires frontaliers en apportant toutes les informations utiles dans les domaines de la vente, des achats, de l'implantation et de la réalisation de chantiers en France et en Suisse.

Programme transfrontalier et régional de formation des acteurs locaux au développement durable

(GE) Axe 3, mesure 8.2 *Adopté au Comité de pilotage du 12.09.2003.*

Porteur suisse : **Université de Genève (Centre universitaire d'écologie humaine)**
 Porteur français : **Association Trans Léman International (TLI)**

Ce projet vise à mettre en place un programme de sensibilisation et d'apprentissage du développement durable, destiné aux acteurs locaux de la région. Il s'articule autour d'un certificat de formation continue universitaire et d'une série de sessions d'information thématiques et d'échanges destinées à tous les acteurs concernés. Ces sessions donneront lieu à la rédaction de guides pratiques (qui seront aussi mis sur internet) accompagnés de glossaires, de références bibliographiques et des coordonnées des parties prenantes.

Analyse de la faisabilité de la création d'un dispositif transfrontalier de soutien à la création d'entreprises technologiques par des porteurs de projets issus du CERN et étude des modalités de sa mise en place, en étroite collaboration avec le CERN.

(GE) Axe 3, mesure 8.2 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **Centre SIM de Suisse occidentale**
 Porteur français : **Agence de développement économique du Pays de Gex et du Bassin bellegardien.**

L'objectif de ce projet est de permettre à moyen et long terme la création de filières industrielles de transfert de technologies autour de pôle de recherche du CERN, dans le cadre du développement du projet du Rectangle d'Or. Il s'agit dans un premier temps d'analyser les besoins et politiques des différents acteurs en présence (CERN, porteurs de projets et structures de soutien existantes) afin de pouvoir élaborer divers scénarios de propositions de soutien. Ces scénarios devront être validés par les acteurs compétents et synthétisés sous forme de dispositif opérationnel. Dans un second temps, l'étude s'attachera à définir les modalités de mise en place du dispositif (critères de sélection, ressources existantes/à rechercher, besoins en matière d'infrastructures, etc.). En cas de soutien de la part des autorités, cela devrait aboutir à mettre sur pied un centre technique de valorisation transfrontalier.

BIOPARK**(GE)** Axe 3, mesure 9.2 *Adopté au Comité de pilotage du 12.09.2003.*Porteur suisse : **Fondation pour Recherches Médicales (FRM)**Porteur français : **Communauté de communes du genevois**

Ce projet est une étude de faisabilité concernant l'établissement d'une plate-forme technologique pour le futur biopôle d'Archamps. L'opération BIOPARK de la Porte Sud de Genève a pour objet de favoriser toutes les formes de la coopération franco-suisse dans le domaine des Sciences de la Vie. L'étude financée est ciblée sur la plate-forme technique qui regroupe les différents outils spécialisés communs aux bénéficiaires de l'opération BIOPARK.

Qualité et sécurité des emballages : adéquation de l'utilisation des capteurs de flux de chaleur pour un pilotage intelligent et en temps réel du processus de thermoscellage**(VD)** Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 23.05.2003.*Porteur suisse : **THERMOFLUX S.A.**Porteur français : **Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles (CTCPA)**

Les objectifs définis sont le développement et la mise au point d'un nouveau dispositif de contrôle des échanges de flux de chaleur conditionnant les processus de scellage et de thermoforage de films polymères, et la maîtrise du processus de scellage en vue de renforcer la sécurité, la fonctionnalité et la qualité des emballages de denrées alimentaires, tout en augmentant la productivité.

Apport scientifique à la lutte contre le phénomène transfrontalier de stupéfiants**(VD-VS-GE)** Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 05.12.2003.*Porteur suisse : **Université de Lausanne - Institut de Police scientifique et de Criminologie**Porteur français : **EZUS LYON 1**

Ce projet concerne l'étude de l'existence et de l'ampleur d'un trafic de stupéfiants en région Rhône-Alpes – Bassin lémanique – Arc jurassien. Il a pour but de développer un outil de caractérisation et de comparaison chimique des saisies de cocaïne opérées sur la zone frontalière franco-suisse et de donner la possibilité de fournir en temps réel l'information ainsi obtenue par l'intermédiaire d'une mise en réseau via un portail internet sécurisé. Il permettra de renforcer les échanges entre les différents services concernés : police, douanes et gendarmerie françaises, police et douanes suisses. Enfin, la mise en commun des données chimiques sur les saisies de cocaïne donnera des informations précieuses sur la composition des produits, leur pureté et leur toxicité.

DOMaines ferroélectriques INversés pour composants à Ondes de Surface appliqués au traitement du signal radio-fréquence par composants passifs -**DOMINOS****(GE-DOUBS)** Axe 3, mesure 9.3 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*Porteur suisse : **Université de Genève**Porteur français : **Université de Franche Comté**

Ce projet vise le transfert de technologie de la recherche fondamentale vers les applications industrielles des PMI régionales, dans le domaine des microtechnologies (recherche sur les films ferroélectriques). Au niveau international, il relie les centres de recherches genevois et bisontins. Au niveau régional, il permet un transfert technologique entre un centre d'excellence nationale

(MaNEP à Genève) et l'économie régionale transfrontalière. Les partenaires industriels et privés comptent parmi les acteurs-clé dans le domaine et présentent des potentiels réels au niveau de la synergie et de la complémentarité.

Validation transfrontalière des acquis de l'expérience (VAE)

(GE) Axe 3, mesure 10.2 *Adopté au Comité de pilotage du 23.09.2004.*

Porteur suisse : **DIP (Office d'orientation et de formation professionnelle)**
 Porteur français : **AFPA Haute-Savoie**

Dans le cadre de la volonté politique affirmée par le CRFG d'affaiblir la frontière en matière d'accessibilité et de mobilité de la main d'œuvre dans la région franco-suisse, ce projet a pour objectif de mettre en place sur le canton de Genève et sur la zone française du Chablais-Genevois/Pays de Gex, un dispositif d'information, de conseil, et d'accompagnement, permettant aux habitants de cette région d'avoir accès aux qualifications reconnues par les états respectifs, à travers un processus de validation des acquis. Le dispositif mettra un accent particulier pour les personnes sans qualification ou avec un faible niveau de qualification. La présence de partenaires privés dans le projet permet de garantir un échantillon pertinent de candidats à la validation des acquis.

Programme transfrontalier pour l'emploi et la (ré)insertion socioprofessionnelle des personnes en difficulté, pour un développement durable du Genevois franco/suisse

(GE) Axe 3, mesure 10.4 *Adopté au Comité de pilotage du 23.05.2003.*

Porteur suisse : **Association Réalise**
 Porteur français : **Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande (ENILV)**

Ce projet vise à développer une série d'actions concrètes ayant pour but commun la réinsertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté face au marché du travail. Le programme s'articule sur deux axes : le développement de nouvelles activités et nouveaux emplois (dans l'optique du développement durable) et la mise en place de modules de formation spécifiques et adaptés à destination des personnes en difficulté et des formateurs. Il s'agira également de construire un réseau de ressources (institutions, formations, références) à disposition de tous les acteurs concernés de la région.

Programme transfrontalier pour l'emploi et la (ré)insertion socioprofessionnelle des personnes en difficulté, pour un développement durable du Genevois franco/suisse

(GE) Axe 3, mesure 10.4 *Adopté au Comité de pilotage du 23.05.2003.*

Ce projet vise à développer une série d'actions concrètes ayant pour but commun la réinsertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté face au marché du travail. Le programme s'articule sur deux axes : le développement de nouvelles activités et nouveaux emplois (dans l'optique du développement durable) et la mise en place de modules de formation spécifiques et adaptés à destination des personnes en difficulté et des formateurs. Il s'agira également de construire un réseau de ressources (institutions, formations, références) à disposition de tous les acteurs concernés de la région.

IV. LISTE DES ACCORDS, TRAITES ET CONVENTIONS TOUCHANT AUX AFFAIRES EXTERIEURES (GENEVE ET SA REGION) de 1997 à 2004

Déclaration de la Conférence des Chefs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) sur la collaboration transfrontalière avec les pays voisins dans le domaine de la police
du 6 mai 1997

Accord-cadre relatif à un transport collectif en site propre franco-genevois entre la République et canton de Genève d'une part, et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Communauté de communes du Pays de Gex, le Syndicat Intercommunal à vocation multiple de l'agglomération annemassienne (SIVMAA) d'autre part
du 25 juin 1997

Avenant à la convention entre la République française et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune signée le 9 septembre 1966 et modifiée par l'avenant du 3 décembre 1969 et au protocole final annexé à la convention entre la République française et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions signée le 31 décembre 1953
du 22 juillet 1997

Concordat instituant le réseau hospitalo-universitaire de Suisse occidentale (RHUSO) entre le canton de Vaud et la République et canton de Genève (concordat refusé en votation populaire à Genève)
du 27 août 1997

Convention concernant le raccordement de la commune de St-Julien-en-Genevois sur les installations de transport et de traitement des eaux usées du réseau primaire du bassin d'assainissement de la station d'épuration d'Aire entre la République et canton de Genève et la commune de St-Julien-en-Genevois
du 28 août 1997

+ l'Avenant n°1 du 30 mai 2003

Protocole d'accord transfrontalier pour la revalorisation des rivières du Genevois
du 5 décembre 1997

Protocole d'accord sur l'hospitalisation hors canton entre le canton de Genève et le canton de Vaud
du 5 février 1998

Convention entre le Comité Régional Franco-Genevois et l'Orchestre de Chambre de Genève et l'Orchestre des Pays de Savoie
du 12 mars 1998

Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière

du 11 mai 1998

+ *Protocole additionnel du 28 janvier 2002*

Arrangement entre la Suisse et la République fédérale d'Allemagne concernant la simplification de la prestation de services transfrontalière dans le domaine du montage des stands d'expositions et des travaux de montage

du 5 octobre 1998

Protocole additionnel à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (dite Convention de Madrid) du 21 mai 1980

du 1^{er} décembre 1998

Prescriptions concernant les expositions et manifestations similaires - Importation de produits alimentaires pour des foires et manifestations similaires

Direction du III^{ème} arrondissement des douanes de Genève

du 1^{er} janvier 1999

Charte pour l'utilisation de l'hélicoptère de la fondation REGA dans l'est du Département de l'Ain

du 2 avril 1999

Convention entre le Conseil Général de l'Ain, le Conseil Général de la Haute-Savoie, le Département de l'instruction publique du Canton de Genève, le Département des Affaires culturelles de la Ville de Genève (agissant dans le cadre du CRFG) et le Conseil du Léman concernant la réalisation d'un stand-librairie au Salon International du Livre et de la Presse de Genève qui se déroulera du 14 au 18 avril 1999

du 22 avril 1999

Convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative au raccordement de la Suisse au réseau ferré français, notamment aux liaisons à grande vitesse

du 5 novembre 1999

Convention relative au prêt réciproque des livres et des documents audiovisuels des bibliothèques aux utilisateurs des villes de Genève et de Gex

du 17 février 2000

Protocole d'accord local entre les Hôpitaux Universitaires de Genève et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie de l'Ain et de la Haute-Savoie concernant les frais occasionnés par les traitements aux HUG des patients transférés selon les conditions du présent protocole d'accord

du 22 juin 2000

Mémoire de Coopération en matière d'Environnement instituant un "Comité tripartite sur l'Environnement" entre la République et Canton de Genève, la Préfecture de l'Ain et l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN)

du 5 juillet 2000

Protocole d'accord local entre les Hôpitaux Universitaires de Genève et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie de Lyon concernant les frais occasionnés par les traitements aux HUG des patients transférés selon les conditions du présent protocole d'accord

du 20 août 2001

Voir également protocole du 22 juin 2000

Convention de coopération entre la Région Rhône-Alpes et la République et Canton de Genève

du 19 septembre 2001

Convention entre la Confédération suisse et la République française portant rectifications de la frontière entre le Canton de Genève et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie

du 18 janvier 2002

Protocole additionnel à l'accord du 11 mai 1998 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière

du 28 janvier 2002

Voir accord du 11 mai 1998

Plan multilatéral de secours sur le lac Léman entre les cantons de Genève, de Vaud, du Valais et la République française

du 9 juillet 2002

Convention-cadre concernant la mise à disposition de paires de fibres optiques noires situées dans le canton de Genève au Conseil Général de la Haute-savoie par les Services Industriels de Genève permettant un raccordement du département de la Haute-Savoie aux liaisons internationales

du 12 décembre 2002

Accord entre la Confédération suisse et la République française relatif à la coopération entre les deux Etats à l'occasion du Sommet d'Evian

du 8 avril 2003

Convention concernant le raccordement des eaux usées de la Communauté de Communes du pays de Gex sur les installations de transport et de traitement des eaux usées du réseau primaire du bassin d'assainissement de la station d'épuration du Nant d'Avril

du 9 mai 2003

Charte d'objectifs entre les partenaires du projet transfrontalier de « l'Etoile Annemasse-Genève »

du 16 juin 2003

Charte pour le développement des transports publics régionaux dans le bassin franco-valdo-genevois entre les autorités organisatrices des transports dans la

Région Rhône-Alpes (Département de l'Ain, Département de la Haute-Savoie, Communautés de communes de l'agglomération annemassienne, du genevois et du Pays de Gex, Syndicat intercommunal des bus de l'agglomération de Thonon-les-Bains) et leurs partenaires suisses, le Canton de Genève et le Canton de Vaud
du 4 juillet 2003

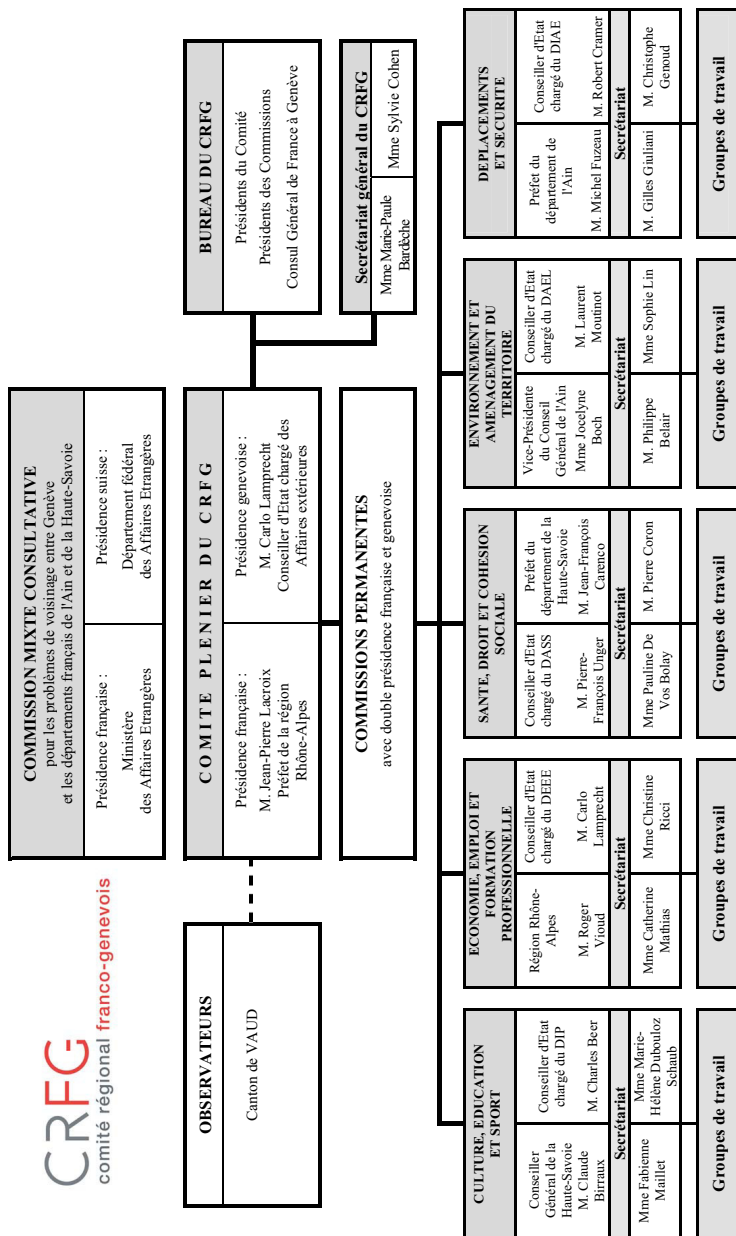
Convention d'échange de données entre les Canton de Genève et de Vaud, les départements de l'Ain et de Haute-Savoie et la Communauté de communes du Pays de Gex du Système d'Information du Territoire Lémanique (SITL)
de 2004 (sans plus de précision pour l'instant)

Convention de partenariat "Groupement Centre de Recherches et d'Etudes Transfrontalières" (C.R.E.T.) entre l'Université de Savoie et la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES SO)
du 2 avril 2004

Loi ratifiant l'extension au Canton de Genève de l'Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux signés le 23 janvier 1996
du 22 avril 2004

Convention concernant le raccordement des eaux usées de l'Etat de Genève sur les installations de transport et de traitement des eaux usées du réseau du bassin d'assainissement de la station d'épuration de l'Oudar (pays de Gex)
du 1er août 2004

Convention relative à la participation de la Compagnie Générale de Navigation sur la Lac Léman (CGN) à la promotion touristique des rives françaises du lac Léman à partir des liaisons lacustres entre la CGN et le Département de Haute-Savoie
du 4 octobre 2004



CONSEIL DU LEMAN

créé le 19 février 1987

